

Programme National ONU-REDD d'appui au processus REDD+ en Côte d'Ivoire

Evaluation Finale du Programme National ONU-REDD

Octobre 2014 à avril 2018



Jean-Marie SAMYN, *Consultant indépendant, Suisse*

Adrien KOUASSI, *Spécialiste en évaluation de projet/programme, Côte d'Ivoire*

Rapport final, *décembre 2018*

Préambule

Ce rapport d'évaluation finale indépendante, effectuée durant la période d'octobre à décembre 2018, porte sur le Programme national (PN) ONU-REDD de la Côte d'Ivoire. Le PN s'est réalisé sur une phase s'étendant d'octobre 2014 à septembre 2017, qui a été prolongée "sans coût additionnel" jusqu'en avril 2018. Le contenu détaillé du PN ONU-REDD est présenté dans le document intitulé: "Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement, République de Côte d'Ivoire: document de Programme National. Ce document a été signé par les parties concernées (les représentants des 3 agences onusiennes FAO, PNUD et PNUE et le représentant de l'autorité nationale de coordination, du Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable.

L'appui donné par le Programme ONU-REDD s'inscrit dans la Phase 1 de la REDD, à savoir l'élaboration au niveau national de stratégies ou de plans d'action, de politiques et de mesures nationales et de renforcement des capacités.

Nous rappelons aussi qu'une évaluation externe n'a pas pour mandat de juger les choses, mais elle vient pour donner un regard extérieur sur la façon dont un programme ou un projet a été exécuté, afin d'aider les acteurs à tirer les leçons du passé et à réorienter au besoin leurs interventions pour le futur. Malgré tous les efforts déployés, les informations récoltées et les analyses faites restent forcément incomplètes. Les évaluateurs se doivent donc de rester prudents dans la façon de présenter les choses, sachant aussi que les décisions finales restent aux mains des acteurs eux-mêmes (partenaires techniques et financiers internationaux et structures nationales impliquées dans le programme).

Nous avons volontairement développé de manière plus approfondie certains aspects qui nous paraissaient importants pour une bonne compréhension du dossier. Il s'agit notamment de la partie descriptive de l'historique du processus REDD+ en Côte d'Ivoire et du contexte national dans lequel celui-ci a pu se dérouler. Il s'agit aussi de la pertinence, de l'efficacité et enfin des perspectives de durabilité. Cela ne veut pas dire que les autres aspects ont été négligés. Nous les avons aussi couverts sur la base des informations que nous avons pu récolter à la fois dans la revue documentaire et lors des contacts de terrain.

Remerciements

Les évaluateurs tiennent à remercier tout particulièrement l'équipe du bureau de la représentation de la FAO en Côte d'Ivoire qui n'a pas ménagé ses efforts pour la préparation et l'organisation de la mission, malgré les désagréments évidents provoqués par le déménagement de ses bureaux. Malgré quelques rendez-vous manqués, et des ajustements de dernière minute, l'essentiel des contacts a pu être pris.

Les consultants tiennent aussi à remercier toutes les personnes qui ont accepté de discuter avec eux ou de contribuer par écrit à alimenter le travail de la mission d'évaluation, notamment le coordonnateur du SEP REDD et son équipe, mais aussi l'équipe du PN ONU-REDD, le MINEF, le MPD, le MINEDD, la Société Civile, les conseillers techniques régionaux des agences onusiennes, la SODEFOR, le BNETD, la BAD, etc.

Sans ces contributions, il n'aurait pas été possible aux évaluateurs de compléter les données trouvées dans la revue bibliographique et de mieux comprendre et saisir les enjeux du processus REDD en Côte d'Ivoire.

Table des matières

Préambule	2
Remerciements.....	3
Acronymes.....	7
Résumé exécutif	9
Principaux résultats	10
Conception.....	10
Pertinence.....	10
Efficacité	10
Efficience	11
Questions transversales	11
Durabilité.....	12
Impact.....	12
Facteurs affectant la performance.....	13
Conclusions.....	14
Recommandations	14
Aux agences onusiennes	15
Au gouvernement	15
Partie 1: Introduction.....	17
A. Contexte du Programme National	17
A.1 Historique du mécanisme REDD+	17
A.2 Le contexte national.....	20
A.3 Le programme national ONU-REDD en CI	21
B. Evaluation	28
B.1 But de l'évaluation	28

B.2 Méthodologie de l'évaluation.....	28
Partie 2: Principaux résultats de l'évaluation.....	31
A. Concept et Pertinence du Programme National	31
A.1 Conception.....	31
A.2 Pertinence.....	33
B. Résultats et contributions aux objectifs stipulés	39
B.1 Efficacité	39
B.2 Efficience.....	45
B.3 Questions transversales	48
B.4 Durabilité	51
B.5 Probabilité d'impact	57
C. Facteurs affectant la performance	60
C.1 Gestion du programme et coordination.....	60
C.2 Administration des ressources humaines et financières.....	61
C.3 Appui technique et supervision	62
C.4 Participation des parties prenantes et appropriation	63
C.5 Suivi, rapportage et évaluation.....	66
Partie 3. Conclusions, recommandations, leçons apprises	68
A. Conclusions	68
B. Recommandations	70
Aux agences onusiennes	71
Au gouvernement	71
C. Leçons apprises	72
Annexes.....	74
Annexe I. Bref historique du secteur forestier et de l'environnement au cours de ces 30 dernières années	74
Annexe II. Chronologie de l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le mécanisme international de la REDD+.....	76
Annexe III: Contributions d'autres PTF au mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire.....	82
Annexe IV: TdRs de la mission	86
Annexe V: Trame de la tdc	103
Annexe VI: Structure du cadre logique du PN	106

Annexe VII: Degré de réalisation et de satisfaction des agences onusiennes par axe clé	108
Annexe VIII: Classement des résultats et produits	109
Annexe IX: Tableau comparatif de l'achèvement des critères de la phase de préparation à la REDD+ par PTF.....	110
Annexe X. Programme et personnes contactées.....	115
Annexe XI. Questionnaire indicatif	116
Annexe XII. Bibliographie et pages web consultées	120
Annexe XIII. Bref profil des membres de l'équipe d'évaluation	127
Annexe XIV. Formulaire d'accord du code de conduite du consultant pour l'évaluation.....	128

Acronymes

AFD	Agence Française de Développement
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
APV	Accord de partenariat volontaire
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BNET	Bureau National d'Etudes Techniques et de développement
CCNUCC	Convention-cadre de Nations Unies sur le changement climatique
CI	Côte d'Ivoire
CNI	Cadre national d'investissement
COP	Conférence des parties
CoPil	Comité de Pilotage
CPDN	Contributions Prévues Déterminées au plan National
CTI	Comité Technique Interministériel
CTP	Conseiller Technique Principal
C2D	Contrat de Désendettement et de Développement
DA	Données d'Activités
EFI	European Forest Institute
ENP	Etude Nationale Prospective
EPN	Etablissement Public National
FAO	Food and Agriculture Organisation of the United Nations
FASM	Fonds d'affectation spéciale multi donateurs
FCPF	Fonds de partenariat pour le carbone forestier
FE	Facteur d'Emission
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GCF-TF	Governors Climate and Forest Taskforce
GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
GT	Groupe thématique
IFN	Inventaire Forestier National
ISFL	Initiative du Fonds Bio Carbone pour les paysages forestiers durables
IRD	Institut de Recherche et de Développement
LOACI	Loi d'Orientation Agricole de la Cote d'Ivoire
MADR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MdA	Mémoire d'accord

MINEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MINSEDD	Ministère de la salubrité, de l'environnement et du développement durable
MPD	Ministère du Plan et du Développement
NERF	Niveau d'émission de référence pour les forêts
NU	Nations Unies
ODD	Objectifs de Développement Durable
OI-REN	Observatoire Ivoirien pour la Gestion durable des Ressources Naturelles
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-REDD	Programme des Nations Unies pour la REDD+
OSC	Organisation de la Société Civile
PCT	Programme de Coopération Technique
PDF	Plan Directeur Forestier
PEM	Politiques et Mesures
PIF	Programme d'Investissement Forestier
PN	Programme National
PNCC	Programme National Changement Climatique
PND	Programme National de Développement
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PSE	Paiement pour Services Environnementaux
PTF	Partenaire Technique et Financier
REDD	Reducing Emission from Deforestation and Forest Degradation
R-PP	Document de préparation nationale au mécanisme REDD+
SC	Société Civile
SEP/REDD+	Secrétariat Exécutif Permanent REDD+
S&MNV	Surveillance, Mesure, Notification, Vérification
SNSF	Système National de Suivi Forestier
SODEFOR	Société de développement des forêts
tdc	Théorie de changement
TdRs	Termes de référence
UE	Union Européenne

Résumé exécutif

1. Ce rapport présente les résultats de l'évaluation finale indépendante, qui porte sur le Programme national (PN) ONU-REDD de la Côte d'Ivoire. Le PN s'est réalisé sur une phase s'étendant d'octobre 2014 à septembre 2017, qui a été prolongée "sans frais" jusqu'en avril 2018.

2. Ce Programme d'appui s'inscrit dans le processus REDD+ national permettant au pays d'être prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2030, dans le cadre d'un développement vert. L'appui de l'ONU-REDD avait pour objectif d'aider la Côte d'Ivoire à développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+.

3. L'évaluation visait les objectifs suivants:

- ✓ produire l'évidence des résultats afin de répondre aux exigences en matière de responsabilisation
- ✓ évaluer l'état d'avancement du processus préparatoire à la REDD+ en République de Côte d'Ivoire, les lacunes et les défis qu'il faut relever pour être prêt à la REDD+ et le possible rôle futur du Programme ONU-REDD dans le processus REDD+ dans le pays.
- ✓ promouvoir l'apprentissage, le retour d'information et le partage des connaissances à travers les résultats et les leçons apprises entre les organisations des Nations Unies participantes et d'autres partenaires. L'évaluation identifiera les leçons de nature opérationnelle et technique pour la formulation des futurs programmes à être mis en œuvre dans le pays, particulièrement les futurs Programmes ONU-REDD et/ou le Programme ONU-REDD dans l'ensemble.

4. Les Programmes Nationaux sont conçus sur les hypothèses de comment et pourquoi ils sont supposés atteindre les objectifs à travers la stratégie sélectionnée. Cet ensemble d'hypothèses constitue la théorie du programme ou "Théorie de Changement" et peut être explicite (ex. dans une matrice du cadre logique) ou implicite dans un document du programme. Dans le cas de la Côte d'Ivoire elle n'est pas explicite et le travail des évaluateurs a consisté dans un 1^{er} temps à reconstituer en partant de l'analyse des documents et des entretiens avec les principaux intervenants (partenaires au développement, partenaires d'exécution au niveau national, société civile, etc.).

Principaux résultats

Conception

5. Un cadre logique cohérent, mais aucune tdc identifiée, que ce soit dans le document de programme ou dans le rapport final. Ce qui manque essentiellement dans le CL du PN c'est l'identification des hypothèses aux différents niveaux. Les résultats décrits dans le document de projet suivent la chaîne phasique logique du processus R-PP. Cependant, les moteurs de changement n'ont pas été décrits dans la conception du programme. Le CL ou cadre de résultat du PN se présente sous la forme d'une matrice combinant les éléments partiels requis. On note l'absence des colonnes « hypothèses » et « risques » pour chaque produit décrit.

6. Toutefois, il ne faut pas oublier que le Cadre Logique (CL) ou logical framework analysis (LFA) en anglais est l'outil de gestion standard pour la planification, le suivi et l'évaluation de projets internationaux pour le développement. Néanmoins, l'insertion de certains éléments de la cartographie des incidences (CI) ou outcome mapping (OM) en anglais et de la théorie de changement (tdc) ou theory of change (TOC) en anglais dans le processus de planification apporte un plus supplémentaire. Les trois approches sont explicitement centrées sur les résultats et le changement, et elles offrent toutes l'ensemble des éléments nécessaires à la gestion complète du cycle de projet. **Sur la base de ces considérations, la conception du PN a été évaluée comme modérément satisfaisante (MS).**

Pertinence

7. La pertinence du lancement du processus REDD+ en CI, et donc indirectement de l'appui du PN ONU-REDD pour la phase de préparation, est certainement le point fort à relever. Les points de vue convergent pour reconnaître que le processus REDD est venu au bon moment, dans un contexte et un environnement propice. Le pays s'était déjà engagé résolument en juin 2011 dans le mécanisme international REDD+ et est devenu membre des deux plateformes internationales d'appui technique et financier à la REDD+.

8. Si la pertinence des objectifs et de la stratégie du programme apparaissent clairement par rapport aux priorités nationales, on doit aussi souligner que l'engagement du pays dans le processus REDD+ a influencé à son tour l'évolution des politiques et des stratégies d'autres secteurs, comme les forêts et l'agriculture. **Sur la base de ces considérations, la pertinence du PN a été évaluée comme hautement satisfaisante (HS).**

Efficacité

9. La phase de préparation de la REDD+ en CI peut être considérée comme achevée à 85%. tout le crédit n'est pas à mettre au compte du PN ONU-REDD, même s'il a en grande partie atteint ses objectifs. Hormis quelques faiblesses signalées et l'annulation de l'extrait 4 du cadre logique car il était déjà couvert techniquement et financièrement par l'AFD, on peut dire que la contribution du programme national ONU-REDD aura permis d'instaurer les bases nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme REDD+, contribuant ainsi à l'élaboration des 4 piliers du cadre de Varsovie pour la REDD+ à savoir (i) la définition du niveau d'émissions de référence des forêts, (ii) l'élaboration de la stratégie nationale, (iii) la mise en place d'un système national de surveillance des forêts, et (iv) la mise en place d'un système d'information sur les sauvegardes (en cours d'opérationnalisation).

10. Parmi les principaux facteurs qui ont pu influencer la réalisation des résultats escomptés (spécifiques/objectifs immédiats), le cadre de collaboration entre les différentes structures et la communication ont été fréquemment évoqués. Un des défis de la REDD+, et non des moindres, est qu'on essaye de faire participer toutes les parties prenantes au processus. Pas moins de neuf types de parties prenantes ont été identifiés dans le cadre du mécanisme REDD+. Grâce au leadership fort assuré par le MINEDD, mais aussi par le SEP/REDD, le processus a pu surmonter divers obstacles pour atteindre les résultats qu'on connaît aujourd'hui. Sur la base de ces considérations, la pertinence du PN a été évaluée comme hautement satisfaisante (HS).

Efficiences

11. Le budget global prévu initialement pour la PN a été consommé à 99.84%, sachant aussi que le PN devait s'achever au 30.11.2017 et qu'il a été prolongé sans frais supplémentaire au 30.04.2018. Si des dépassements budgétaires ont été constatés sur certains postes, ils s'expliquent par des imputations qui n'ont pas toujours été faites au bon endroit, mais dans l'ensemble on peut dire que l'utilisation budgétaire a été basée sur la planification réelle des activités lors de la mise en œuvre du programme, qui elle-même a été adaptée annuellement et présentée au début de chaque année lors de la réunion du CoPil pour approbation. On peut seulement regretter l'absence d'audit comptable, sauf pour le financement du PNUD, qui a fait l'objet d'un audit pour la période de janvier à décembre 2017. Un rapide calcul des coûts administratifs incluant les "overhead" des 3 agences (7% chacune par rapport au budget qui leur a été attribué) et les coûts de renforcement de l'équipe nationale de gestion nous montre que ceux-ci constituent 24% du budget global. Sur la base de ces considérations, la pertinence du PN a été évaluée comme satisfaisante (S).

Questions transversales

12. Genre. Cette question n'a pas encore tout à fait trouvé sa place dans le PN, et plus généralement dans le processus national REDD+, même si des progrès sont à noter. Les consultations des parties prenantes réalisées dans le cadre du mécanisme REDD+ sont menées en évitant toute discrimination, les représentants sont désignés par leurs structures qui nomment les participants en fonction de leurs compétences. Pour assurer une meilleure participation des femmes et des jeunes aux réflexions, un accent est mis sur la mobilisation d'associations de femmes et de jeunes. Des cadres spécifiques et adaptés sont développés pour faciliter leur expression et leur participation (focus groupes). D'une manière systématique dans le cadre des consultations, un suivi sexo-spécifique sur la participation est réalisé à travers la précision du genre sur les listes de présence.

Nous n'avons toutefois pas trouvé de ligne d'action spécifique ou d'activités dédiées au genre et les discussions au cours de la mission ont confirmé le manque de compréhension sur cette question. Elle devra être renforcée pour la suite du processus. Sur la base de ces considérations la prise en compte de la question genre a été évaluée comme modérément satisfaisante (MS).

13. Développement des capacités. Il n'y a pas de plan de développement des capacités, mais un travail conséquent a cependant été fait dans ce sens par le PN ONU-REDD. D'une manière générale on peut dire qu'en termes de renforcement des capacités le programme a atteint ses objectifs à deux niveaux, à savoir: acquisition des outils (par exemple les logiciels et le serveur utilisés par la cellule S&MNV) et le renforcement des capacités humaines à différents niveaux. Sur la base de ces considérations, le développement des capacités par le PN a été évaluée comme satisfaisante (S).

14. Produits normatifs. Si la Côte d'Ivoire a bien ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux qui protègent les droits de communautés relativement à l'exploitation des ressources naturelles sur leurs terres et territoires, la réalité sur le terrain est encore parfois différente et les

droits des populations autochtones ne sont pas toujours pris en compte. La CI, dans la mise en œuvre des initiatives et projets veille au respect des droits des parties prenantes surtout des communautés et ce conformément aux mesures de sauvegardes environnementales et sociales convenues avec les PTF. Il est prévu que le consentement libre informé et préalable (CLIP) soit développé comme mesure de sauvegardes et intégré au Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS), notamment pour les projets de reboisement à grande échelle et pour les concessions forestières. Sur la base de ces considérations, le développement des capacités par le PN a été évaluée comme modérément insatisfaisant (MI).

Durabilité

15. La stratégie REDD+ de la Côte d'Ivoire a des ambitions légitimes, mais on est en droit de se demander si elles sont réalistes au vu de ce qui s'est passé au cours de ces 20 dernières années. Même si la performance du programme d'appui ONU-REDD au processus REDD+ en CI en matière d'atteinte de résultats est jugée comme satisfaisante, cela ne donne probablement pas encore d'indications fiables sur la **durabilité du processus et l'efficacité d'actions futures qui pourraient être menées pour freiner la déforestation et la dégradation forestière**. On a toutefois des facteurs encourageants, car le processus REDD+ a réussi à mettre autour d'une même table tous les acteurs concernés par la gestion durable des ressources naturelles, ce qui n'avait jamais été possible avant. La mobilisation autour de la forêt est devenue quasi générale, même si des tensions et des divergences de vue persistent.

16. **La question de la durabilité financière est posée**, notamment par rapport à la capacité de la REDD+ à résister à un choc lié au retrait des partenaires techniques et financiers. Aujourd'hui le processus dépend à 90% de l'appui extérieur. C'est à l'Etat de prendre l'initiative afin de trouver une formule qui permette de continuer même en cas de retrait de l'appui extérieur, même si pour les 5 prochaines années les financements sont assurés.

17. **Une autre question ouverte fondamentale reste celle du leadership ou de la tutelle du processus**. Si le choix du MINEDD était judicieux au départ, la complexité de la suite du processus et la nécessité de garder la motivation de toutes les parties prenantes nécessitera le maintien d'un leadership fort. Plusieurs options sont envisageables. Sur la base de ces considérations, la durabilité du PN a été évaluée comme modérément probable (MP).

Impact

18. S'il est peut être encore trop tôt pour parler d'impact, on doit toutefois reconnaître qu'en termes d'hypothèses formulées, **des changements significatifs ont pu être observés**. L'initiative REDD+ a probablement été l'élément déclencheur et ensuite catalytique **d'un changement d'attitude et de mentalité par rapport à la forêt**. Aujourd'hui la mobilisation autour de l'idée de freiner, voire même d'inverser, le processus de déforestation et de dégradation forestière semble être forte. Il existe une volonté et un engagement politique réel, qui ont permis de faire des progrès substantiels dans la phase de préparation à la REDD+. Pour passer à l'échelon supérieur, il conviendra maintenant de pouvoir appliquer les politiques et mesures préconisées qui devront permettre d'exécuter des actions REDD+ axées sur les résultats et qui devront rencontrer l'adhésion des populations. On le comprend le plus grand défi reste à venir afin que les incidences du programme et l'objectif de développement à 10 - 15 ans puissent être atteints. Sur la base de ces considérations, l'impact du PN a été évaluée comme satisfaisante (S).

Facteurs affectant la performance

19. **Gestion du programme et coordination.** Malgré les difficultés liées au changement de coordonnateur SEP/REDD et au retard enregistré pour le recrutement du CTP, suivi de son départ prématuré, la gestion et la coordination ont été dans l'ensemble bien assurées. Ce succès est à mettre au crédit à la fois de l'équipe de gestion du PN et du SEP/REDD. Les missions conjointes des 3 agences onusiennes ont été des moments forts du PN, même si on peut regretter que la communication entre celles-ci n'a pas été suffisante pour la mise en œuvre des activités. Sur la base de ces considérations, le développement des capacités par le PN a été évaluée comme satisfaisante (S).

20. **Administration des ressources humaines et financières.** Des procédures et des règles spécifiques aux 3 agences, qui montrent parfois une certaine souplesse, mais aussi une certaine rigidité. C'est le cas notamment pour les procédures de recrutement de l'AT. Par contre, l'élaboration et l'adoption d'un plan d'activités annuel consolidé du SEP/REDD+, qui permet de suivre les contributions respectives de chaque PTF par rapport au programme global d'activités de la REDD+ en CI, est un élément qui mérite d'être souligné. Un autre point fort mentionné lors de la mission de terrain a été la disponibilité et la capacité de répondre rapidement aux besoins exprimés de l'Assistance technique fournie par la FAO pour fournir des appuis dans le cadre des activités de télédétection et de SIG. Sur la base de ces considérations, le développement des capacités par le PN a été évaluée comme satisfaisante (S).

21. **Appui technique et supervision.** Malgré le retard au démarrage dans le recrutement du CTP et son départ prématuré, la vacance de poste a pu être comblée par la FAO. Une enquête faite par les évaluateurs auprès d'un échantillonnage d'acteurs montre un degré de satisfaction élevé en lien avec les 10 missions de l'équipe du PN ONU-REDD. Sur la base de ces considérations, le développement des capacités par le PN a été évaluée comme hautement satisfaisante (HS).

22. **Participation des parties prenantes et appropriation.** Le pays s'est doté d'un plan d'engagement des parties prenantes, dans lequel on trouve un outil de suivi-évaluation pour suivre son degré de mise en œuvre. Si ce document nous paraît extrêmement utile, notre impression est qu'il n'a pas été suffisamment valorisé. L'engagement et l'appropriation par l'état se sont manifestés à tous les niveaux depuis la décision prise par la Côte d'Ivoire de rejoindre le mécanisme international REDD+ et la chronologie des événements présentée en *annexe II* montre bien toutes les étapes franchies depuis ce choix. Des secteurs clés comme l'agriculture se trouvent aujourd'hui au cœur du processus. Par contre, le secteur de la recherche semble être au stade actuel sous-représenté dans les débats. Il conviendra de renforcer sa participation et sa contribution pour l'avenir. Enfin, l'implication des parties prenantes au niveau local n'en est encore qu'à ces débuts et l'effort d'information et de communication pour expliquer à tous les niveaux en quoi consiste la REDD devra être intensifié dans le futur. Très peu de gens dans les régions et sur le terrain savent aujourd'hui en quoi consiste la REDD+. Sur la base de ces considérations, le développement des capacités par le PN a été évaluée comme satisfaisante (S).

23. **Suivi, rapportage et évaluation.** De manière générale on constate que le PN a fait l'objet d'un encadrement et d'un suivi régulier de la part des 3 agences onusiennes, notamment par l'organisation à l'initiative de la FAO, chef de file du programme. Les PV des différents CoPil, les rapports annuels et le rapport final du PN ONU-REDD ont été de précieuses sources d'information pour suivre le degré de mise en œuvre et la gestion du PN. Une auto-évaluation participative de tout ce qui a été mis en œuvre au niveau du pays en matière de REDD+ a été réalisée entre juin et juillet

2018 à la demande de la BM. Le rapport produit suite à cette évaluation est également une source d'informations très riche, qui permet de suivre les avancées significatives depuis le début de l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le processus. Nous pensons qu'il aurait encore gagné en clarté et en intérêt si les contributions de chaque PTF avaient été mentionnées pour chaque composante. **Sur la base de ces considérations, le développement des capacités par le PN a été évaluée comme hautement satisfaisante (HS).**

Conclusions

24. **Le PN a été initié dans un contexte favorable**, déjà marqué depuis juin 2011 par l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issus de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+) et la mise en place en 2012 du Programme National Changement Climatique (PNCC) afin de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Notons aussi la création le 24 octobre 2012 de la commission nationale REDD+.

25. Il répond à **une prise de conscience nationale de la situation alarmante de la forêt ivoirienne** après des décennies de perte des superficies et de dégradation des forêts.

26. La contribution du PN ONU-REDD, combinée avec celle d'autres PTF, comme la BM (FCPF), l'AFD ou encore l'UE a permis à la CI **de faire des progrès significatifs dans la phase de préparation à la REDD+**.

27. Le succès du processus doit être mis sur le compte **d'un leadership fort** assuré à différents niveaux, soutenu par une volonté politique claire manifestée jusqu'au niveau de la Présidence.

28. Mais l'euphorie actuelle ne doit pas masquer **l'ampleur des défis qu'il reste à relever**. Des changements de mentalités et de politiques, notamment pour des secteurs comme l'agriculture, dont le développement s'est effectué pendant des décennies au détriment de la forêt, sont nécessaires. Même si des tendances positives sont perceptibles, le combat est loin d'être gagné.

29. Le facteur social et donc l'adhésion des populations paysannes (notamment celles implantées dans les forêts classées et les petits producteurs de cacao) est indispensable à la réussite de la suite du processus. Le rôle de la SC, des autorités locales et traditionnelles pour obtenir cette adhésion sera crucial et déterminant.

30. **L'exécution globale du PN ONU-REDD de la CI est évaluée comme satisfaisante.**

Recommandations

31. L'appréciation sur le degré de mise en œuvre du PN ONU-REDD étant globalement positive, les évaluateurs ont très peu de recommandations à formuler. Les idées ci-dessous doivent plus être considérées comme **des pistes de réflexion ou des suggestions à creuser**, mais elles n'impliquent pas de changement fondamental d'orientation ou de choix stratégiques. Certes pour que le processus arrive à son terme, c'est-à-dire qu'il atteigne son objectif de développement de réduction des émissions des forêts et de renforcement des stocks de carbone, des obstacles importants seront encore à surmonter. Certaines options de la stratégie nationale REDD+ nous paraissent ambitieuses, voire démesurées. L'objectif de 3,2 millions d'ha de terres restaurées dans le domaine rural d'ici 2030 est bien beau, mais si on sait que durant ces 5 dernières années seulement quelques centaines d'ha ont été reboisés, on mesure l'ampleur du défi qu'il reste à relever. On pourrait dire que par rapport à

l'ensemble de la démarche REDD+, la CI a fait la partie la plus facile, c'est-à-dire celle du diagnostic, des études de base et de la mise en place des outils de contrôle. Cela consiste en grande partie en du travail de bureau. Certes cela a nécessité une cohésion et une convergence de vues entre les différents secteurs, mais cela n'a pas encore impliqué jusqu'à présent de poser véritablement d'actes concrets. L'heure de vérité a toutefois sonnée et les mois et années à venir seront déterminantes pour juger de la faisabilité d'un tel processus à l'échelle du pays.

Aux agences onusiennes

32. Si le PN ONU-REDD+ semble avoir atteint son objectif de soutenir la CI pour sa préparation à la REDD+, il faut reconnaître que cet appui s'est réalisé dans un contexte favorable, au sortir de la crise politico-militaire que le pays avait connue. On sait que dans d'autres pays, les succès sont parfois plus mitigés et les obstacles nombreux. Un des facteurs qui aurait pu avoir des effets négatifs sur le succès du PN concerne la lourdeur de certaines procédures appliquées par les agences onusiennes. Ce fut le cas notamment pour le recrutement du CTP, mais aussi pour la sélection des consultants venus en appui technique à la cellule S&MNV¹. Il est donc souhaitable de voir comment accélérer les procédures de recrutement et de sélection de l'assistance technique, tout en appliquant des critères efficaces à même de garantir l'impartialité et la qualité dans le choix des candidats. On pourrait s'inspirer des pratiques d'autres PTF qui semblent montrer plus d'efficacité dans ce domaine.

33. Les trois agences onusiennes sont invitées à poursuivre et à renforcer les mécanismes de leur collaboration interne pour mener à bien leur engagement dans le processus REDD+, ainsi que leur collaboration /complémentarité avec les autres partenaires techniques et financiers.

34. Des souhaits ont été émis par la partie ivoirienne de voir l'appui de l'ONU-REDD se poursuivre, soit encre dans le cadre de la phase de préparation, soit au delà pour la phase d'investissement. Il conviendra en effet de tester la mise en œuvre des outils qui ont été élaborés durant la phase de préparation et de développer des projets spécifiques, notamment en collaboration avec l'ANADER pour les principales filières agricoles comme le cacao et le coton.

Au gouvernement

35. Le succès de la suite du processus dépendra en grande partie du montage institutionnel et du leadership qui devra être assuré durant les deux phases à venir de la REDD+ (mise en œuvre et paiement pour résultats). Le gouvernement est invité à réfléchir au montage institutionnel qui devrait être adopté pour la poursuite du processus. Plusieurs idées ont été émises dans ce rapport. Il conviendra de comparer les avantages et les inconvénients des différentes options afin de choisir celle qui conviendra le mieux au contexte actuel.

36. L'Etat devrait aussi prendre des engagements fermes pour assurer la durabilité financière du processus en explorant toutes les options possibles pour le financement des phases d'investissement et de paiement pour résultats du processus REDD+.

37. Des choix importants devraient être faits pour une rationalisation des outils mis en place dans le cadre de la REDD+ et une optimisation des financements, ceci dans le souci d'éviter des chevauchements et une dispersion des efforts.

¹ Le problème est que bien souvent les compétences n'existent pas au niveau national (discipline récente et très technique – et c'est là que se trouve toute la difficulté pour ce domaine).

38. Le succès de la suite du processus dépendra aussi de la place que la SC aura pu trouver parmi les autres parties prenantes. Avec des activités qui vont de plus en plus se réaliser sur le terrain et toucher les communautés locales, la place de la SC va devenir centrale. Il est dans l'intérêt général que celle-ci puisse être renforcée afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle. Les ambitions de la REDD+ en termes d'agriculture zéro déforestation et de reboisement sont telles, que sans l'adhésion totale des populations aucun changement tangible ne pourra être atteint.

Partie 1: Introduction

A. Contexte du Programme National

A.1 Historique du mécanisme REDD+

1. **Le mécanisme REDD+** (Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts) trouve son origine dans les débats du début des années 2000 autour de l'inclusion ou non des projets forestiers dans le « mécanisme de développement propre » créé dans le cadre du Protocole de Kyoto. Il s'inscrit dans le cadre juridique international de la Convention-cadre de Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC) dont l'objectif est de stabiliser les concentrations des gaz à effet de serre (GES) dans l'atmosphère à un niveau qui empêcherait toute perturbation anthropique dangereuse au système climatique (Nations Unies, 1992). Le refus de l'inclusion des projets de « déforestation évitée » par les négociateurs de la Convention Climat, du fait notamment des risques de simple déplacement des pressions de la déforestation dans le cadre d'une approche par les projets (« fuites »), a conduit dès 2003 à la formulation d'une proposition de compensation financière des résultats des pays en matière de réduction de la déforestation, qui allait devenir RED puis REDD, et enfin REDD+. Le mécanisme REDD+ s'appuie sur des approches politiques et un système de mesures d'incitation positives pour réduire les émissions provenant de la déforestation et de la dégradation (REDD) et pour aider à la conservation des stocks existants de carbone forestier, à la gestion forestière durable et à l'accroissement des stocks de carbone forestier (+) dans les pays en voie de développement (décision 1/CP.13), Plan d'action de Bali, adopté lors de la 13^{ème} session de la Conférence des parties (COP) de la CCNUCC en 2007.

2. REDD+ est donc un mécanisme qui permet de récompenser les pays en développement dans leurs efforts visant à la réduction de la déforestation et de la dégradation forestière, la conservation des forêts, l'aménagement durable des forêts et l'amélioration des puits de carbone. Le rôle des forêts a été précisé dans l'accord de Paris de 2015 de la CCNUCC, avec un article (5) alinéa 2, qui dit: "les Parties sont invitées à prendre des mesures pour appliquer et étayer, notamment par des versements liés aux résultats, le cadre existant défini dans les directives et les décisions pertinentes déjà adoptées en vertu de la Convention pour : les démarches générales et les mesures d'incitation positive concernant les activités liées à la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement; et d'autres démarches générales, notamment des démarches conjointes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts, tout en réaffirmant qu'il importe de promouvoir, selon qu'il convient, les avantages non liés au carbone associés à de telles démarches.

3. Aujourd'hui **plus de 65 pays se sont engagés dans le processus de préparation à la REDD+** comme mesure destinée à réduire les émissions de gaz au niveau national. Ils ont formulé ce qu'on appelle

les « Contributions Prévues Déterminées au plan National » (CPDN) conformément à l'accord de Paris, y incluant des objectifs REDD+.

4. Ainsi, **la Côte d'Ivoire au travers de cette Contribution CPDN / INDC entend** : marquer sa volonté de réduire l'empreinte carbone de son développement en privilégiant des options d'atténuation présentant des "co-bénéfices" élevés (Section 2 : Atténuation) ; renforcer la résilience du pays aux changements climatiques (Section 3 : Adaptation); mettre en cohérence ses politiques sectorielles et renforcer son dispositif et ses outils de mise en œuvre pour faciliter l'atteinte de ces objectifs (Section 4) ; et mobiliser à cet effet tous les moyens pertinents, notamment de financement, tant nationaux qu'internationaux (Section 5).

5. Un des moteurs principaux pour développer un processus REDD+ viable est l'existence de plusieurs **initiatives internationales** qui soutiennent les méthodes et approches pour la mise en place de la REDD+ dans les pays en développement. Parmi celles-ci on peut relever: le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF), le programme ONU-REDD, le Programme d'Investissement Forestier (PIF) et l'initiative du Fonds Bio Carbone pour les paysages forestiers durables (ISFL)².

6. Outre ces initiatives multi donateurs/multi partenaires, on trouve aussi **plusieurs initiatives REDD+ au niveau bilatéral**, qui incluent la restauration des forêts et des paysages, soutenues notamment par la Norvège, l'Allemagne et la Grande Bretagne. *Initiative Climat et Forêt de la Norvège* : Le gouvernement norvégien s'est engagé à verser environ 0,5 milliard de dollar par an pour financer les initiatives REDD+³.

7. Depuis l'opérationnalisation **du fonds vert pour le climat (FVC)**, créé en 2010 et résultant d'une décision des accords de Cancún, en tant que mécanisme financier de l'Organisation des Nations unies, rattaché à la CCNUCC, de nombreux pays tropicaux qui se sont lancés dans une stratégie de développement REDD+, font appel à celui-ci pour le financement de leurs projets. Il a en effet pour objectif de réaliser le transfert de fonds des pays les plus avancés à destination des pays les plus vulnérables afin de mettre en place des projets pour combattre les effets des changements climatiques, plusieurs pays forestiers tropicaux qui se sont lancés dans le processus REDD+, s'adressent au FVC/GCF pour la mise en œuvre des projets de leur stratégie REDD.

8. Selon l'approche nationale, chaque pays le désirant établit une stratégie nationale et adopte **un niveau de référence national des émissions de GES** liées à la déforestation et dégradation des forêts. Les pays sont rémunérés en cas de réduction de leurs émissions par rapport à leur niveau de référence. Un système national de suivi des émissions est également mis en place afin de vérifier que les réductions d'émissions ont effectivement eu lieu. Le principe de l'approche nationale veut que l'État soit bénéficiaire des crédits carbone générés, et qu'il soit chargé de les répartir entre les acteurs concernés selon les modalités établies lors de la phase de préparation. La mise en œuvre d'activités de projet se ferait alors via un système de projets domestiques sous la supervision de l'État.

² Pour le détail sur ces initiatives et de leur contribution en CI, confer *annexe III*

³ Source: www.regjeringen.no/en/id4/

9. **Comment les porteurs de projet parviennent-ils à s'insérer dans ce mécanisme ?** Il n'existe pas de schéma unique, chaque pays en fonction de son avancement dans ce processus, possède son organisation propre. Quel est le mode de gouvernance ? Quel est l'état de la décentralisation ? Le pays dispose-t-il d'organes nationaux ou sub-nationaux ad-hoc (ex : Coordination Nationale REDD+ ou CN-REDD) ? Le pays est-il impliqué dans un processus Onusien : ONU-REDD ? L'ONU-REDD peut être un interlocuteur pour les projets. Quel est le schéma d'imbrication des projets ? Une communication doit s'établir entre le projet et l'échelle supérieure la plus proche.

10. **Les activités mises en œuvre:** au risque de manquer d'efficacité, les activités REDD+ doivent cibler les agents et les moteurs de la déforestation. Leur définition nécessite donc au préalable une identification des agents de déforestation, et des causes directes et indirectes pouvant affecter le périmètre du projet (c'est ce qui a été fait précisément dans le cas de la Côte d'Ivoire).

11. **Le Programme ONU-REDD** quant à lui a été créé en 2008 afin de tirer parti du pouvoir fédérateur et de l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Ces trois organismes travaillent sur des programmes liés à REDD, visant à soutenir les activités de préparation et à développer des conseils et des approches standardisées basées sur des faits scientifiques avérés, avec des pays pilotes. Parmi les pays qui ont contribué au financement de l'ONU-REDD, on note le Danemark et l'Espagne. Un document de Programme initial (2008) a été joint au mémorandum d'accord (MdA) signé entre les trois organismes partenaires des NU et le Bureau du Fonds d'affectation spéciale multi donateurs (FASM), en tant qu'agent administratif⁴.

12. Début 2015, on comptait **près de 60 pays partenaires** qui étaient associés au Programme ONU-REDD. Si des Programmes nationaux complets, destinés à la préparation de la REDD+, ont été financés dans 23 pays (en 2015), des subventions ciblées, plus modestes, ont aussi été attribuées à plus de 35 pays et un programme global a permis aux organismes participant des NU de soutenir des initiatives de préparation à la REDD+. Il importe également de noter que le Programme a été mené parallèlement au FCPF de la BM, et en étroite collaboration avec lui. Un modèle commun de plan de préparation à la REDD+ (R-PP) et diverses directives sur des aspects techniques ont été élaborés conjointement par le Programme ONU-REDD et le FCPF, et d'importants efforts ont été consentis pour mettre en commun les connaissances et les informations sur la REDD+.

13. Le Programme ONU-REDD a fait l'objet de plusieurs évaluations depuis 2012, et en particulier d'une **évaluation externe indépendante en 2013-2014**. À la lumière de celle-ci et des autres examens des progrès réalisés, des enseignements importants ont pu être tirés, notamment: (i) Il faut veiller à ce que l'élaboration de la REDD+ soit placée sous le contrôle des pays – c'est une condition primordiale de succès; (ii) l'adaptation de l'aide extérieure aux besoins de chaque pays est fondamentale si l'on souhaite aboutir; (iii) l'instauration de systèmes efficaces et transparents de surveillance des forêts est une priorité majeure pour les pays de REDD+; (iv) la REDD+ exige d'importants efforts trans-sectoriels – au-delà des services forestiers et des ministères de l'Environnement – pour lutter contre les principaux facteurs du déboisement et de la dégradation dans le contexte du développement économique et des incidences des changements climatiques; (v) la participation précoce et l'intégration de toutes les parties prenantes (femmes et hommes) est

⁴ Source: www.un-redd.org

essentielle au processus décisionnel national et international sur la REDD+; (vi) pour promouvoir la mise en œuvre de la REDD+, des politiques, des mesures et de leur attrait, il importe de clarifier les droits fonciers; (vii) l'élaboration des PEM de REDD+ doit tenir compte de la création et de la distribution des biens et services découlant des écosystèmes forestiers; (viii) l'élaboration de garanties et de systèmes de garanties doit coïncider avec celle de la stratégie nationale ou le plan d'action de REDD+, afin que les garanties correspondent aux PEM ciblées; (ix) l'harmonisation entre les initiatives de REDD+ importe pour délimiter l'aide nécessaire et déterminer les politiques et mesures de REDD+ appropriées.

14. **L'objectif global de développement du Programme** est le suivant : réduire les émissions forestières et renforcer les stocks de carbone forestiers tout en contribuant au développement durable national. En d'autres termes, tout en s'attachant aux opportunités de REDD+ et aux possibles réductions des émissions et renforcement des stocks de carbone forestiers, tel que cela a été convenu par la CCNUCC, le Programme ONU-REDD sera conforme aux ODD des NU et contribuera à leur réalisation.

15. Le programme s'appuie sur une **théorie de changement** (tdc) qui permet de valider les relations logiques entre buts, incidences, effets et produits d'un programme, en mettant en lumière la manière dont ils contribueront à obtenir les changements souhaités ainsi que les hypothèses sur lesquelles reposent ces changements.

16. Le programme recourt à un **Fonds d'affectation spéciale multipartenaire** (FASM) qui reçoit collectivement les fonds des donateurs, et la mise en œuvre revient aux organismes participants des NU (selon la modalité de canalisation des fonds). Les trois organismes participants, la FAO, le PNUD et le PNUE, ont choisi de travailler en partenariat pour relever les défis multidimensionnels et complexes soulevés par la REDD+, lesquels exigent une expertise combinée.

A.2 Le contexte national

17. Le pays a traversé **une grave crise politico-militaire de 2002 à 2011** (plus de 4000 morts), qui a eu des conséquences importantes à tous les niveaux, notamment sur la situation humanitaire, avec le déplacement de près de 1 million de personnes, l'insécurité et la déstructuration de la SC, sur l'économie, avec le ralentissement des échanges commerciaux (embargo de plusieurs mois sur le cacao ivoirien), et sur l'environnement avec une perte de contrôle de l'Etat sur les forêts et les parcs nationaux dans les zones contrôlées par ce qu'on appelait les "forces rebelles".

18. **Le couvert forestier ivoirien estimé à 16 millions d'hectares dans les années 1900 est aujourd'hui réduit à environ 2,5 millions d'hectares seulement.** Si la crise du début des années 2000 n'a fait qu'accélérer le processus de perte du couvert forestier, le problème est bien antérieur à cette période. Parmi les causes de cette réduction, le développement de l'agriculture qui s'est fait en grande partie au détriment de la forêt, mais aussi la croissance démographique. De 10,8 millions d'habitants en 1988 la population ivoirienne est passée à 15,3 millions d'habitants en 1998. En plus de l'accroissement naturel de la population, le phénomène de migration à la recherche d'un bien-être social et les mouvements des populations liés à la crise politico-militaire que le pays a connu au début des années 2000, ont contribué fortement à l'augmentation de la population.

19. **Les difficultés liées au maintien du couvert forestier ivoirien sont aussi d'ordre institutionnel et organisationnel.** Le MINEF, premier responsable en charge de la gestion du patrimoine forestier, en collaboration avec la SODEFOR, a été longtemps confronté à une insuffisance de ressources

humaines, d'équipement et de ressources financières. L'historique de l'évolution du secteur forestier présenté en *annexe I* permet de mieux comprendre la situation marquée depuis longtemps par une instabilité institutionnelle et l'absence de mise en œuvre des différentes orientations stratégiques (PDF 2008 - 2015), des politiques forestières qui se sont succédées (1999, 2010-2015 et 2018), mais qui n'ont jamais vraiment été appliquées, et des lois forestières (code forestier de 1965, nouvelle loi forestière de 2014, dont la revue est actuellement en cours) non suivies d'effets.

20. Les parcs nationaux et les réserves naturelles, appelés communément "aires protégées", gérées par l'Office Ivoirien des parcs et des réserves (OIPR), ont connu aussi les mêmes difficultés avec un taux de dégradation évalué à 5%. Elles ne couvrent plus aujourd'hui que 1,9 million d'hectares, soit 6% de la superficie totale du pays. La Côte d'Ivoire a démarré l'élaboration d'un plan d'action environnemental dans un contexte favorable marqué par l'organisation de la conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Rio de Janeiro, Brésil 3-4 juin 1992). Le processus préparatoire de ce plan dénommé Plan National d'Action pour Environnement de Côte d'Ivoire (PNAE-CI) a vu l'élaboration d'un "livre blanc de l'environnement" qui fut adopté en novembre 1996. En signant la déclaration finale de Rio, la Côte d'Ivoire confirme son adhésion aux principes et aux objectifs du développement durable auxquelles se rattachent des Conventions internationales, entre autres la Convention cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC), la convention sur la Diversité Biologique (CDB), etc. Au niveau des bonnes nouvelles, on peut signaler que le parc national du mont Péko infiltré a été repris en main par l'Etat.

21. Ce n'est qu'en mai 2018, qu'un Conseil Présidentiel a été consacré à la situation alarmante du secteur des forêts et qu'il a été décidé de renforcer et d'équiper le Ministère des Forêts (4 milliards de CFA), qui était dans un état de délabrement avancé depuis de nombreuses années. Finalement le 23 mai 2018, une nouvelle politique forestière a été adoptée en Conseil des Ministres. Actuellement le MINEF est engagé dans la revue de la loi forestière, qui devrait pouvoir être adoptée d'ici à la fin de l'année. Suite aux changements stratégiques opérés, l'élaboration du Plan de Développement Stratégique (PDS) sur 30 ans pour les 3 secteurs (forêt, faune et ressources en eau), qui avait été initialement prévue pour 2017, est à nouveau à l'ordre du jour et on peut espérer qu'elle sera effective en 2019. C'est donc dans ce contexte particulièrement délicat que le processus REDD+ a été lancé dans le pays.

A.3 Le programme national ONU-REDD en CI

22. [Bref historique du mécanisme REDD en CI](#)⁵. Avant de parler du PN ONU-REDD en CI, il est utile de faire un rappel historique du mécanisme REDD+ dans le pays. *L'annexe II* présente sous forme de tableau la chronologie des événements liés à l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le mécanisme international de la REDD. Comme déjà précisé plus haut, le mécanisme international REDD+ vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre issue de la déforestation et la dégradation des forêts, y compris la gestion durable des ressources naturelles, le renforcement de stocks de carbone forestier et la conservation des forêts. Cet objectif international résonne avec une connotation particulière pour la Côte d'Ivoire qui vise à atteindre l'émergence de son économie en réussissant le pari de la

⁵ Sources: (i) Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP) de mai 2014; (ii) Stratégie nationale REDD en CI ; (iii) Readiness package (R-Package) pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière en Côte d'Ivoire, août 2018

reconstitution du couvert forestier. C'est dans ce cadre que **le pays s'est engagé en juin 2011 dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+).**

23. **Depuis 2012**, la CI s'est focalisée sur **l'opérationnalisation des structures de gestion et de participation multipartenaire relatives au processus REDD+, sur la planification des activités et sur la mobilisation des ressources financières** basée sur des partenariats techniques et financiers internationaux. Des missions conjointes de l'ONU-REDD, FCPF, AFD et UE-REDD ont eu lieu pendant cette période pour aider la Côte d'Ivoire dans son analyse préliminaire des besoins et pour la planification de son processus national REDD+.

24. Le Conseil des Ministres de la CI a promulgué un décret relatif au processus REDD+ (**Décret du Conseil de Ministres du 24 octobre 2012**), portant **création organisation et fonctionnement de la Commission Nationale** pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts). Les dispositions générales du décret prévoient la création d'une Commission Nationale REDD+ comprenant : (i) un Comité National REDD+, un Comité Technique Interministériel (CTI) et un Secrétariat Exécutif Permanent pour la REDD+ (SEP/REDD+), mis en place pour gérer la planification, la mobilisation des ressources financières et l'accompagnement technique du processus national de préparation au mécanisme REDD+.

25. La première étape vers une stratégie nationale REDD+ a été formalisée par **le R-PP, validé au niveau national en mai 2014** et approuvé en juillet de la même par le Comité des Participants du FCPF et par le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD. Cette approbation a permis la mise à disposition des financements à hauteur de 5 millions de dollars américains pour mener la phase de préparation (FCPF-3,8 M\$, ONU-REDD : 3,2 M\$).

26. Le R-PP compile des analyses préliminaires, tout en détaillant un programme d'actions en termes d'organisation nationale, d'engagement des parties prenantes, de synergie avec le FLEGT, etc. Le R-PP constitue **l'outil de planification du processus national REDD+ sur la période 2014-2017**. Il est aussi le garant, d'une coordination harmonieuse des divers appuis techniques et financiers de l'ONU-REDD, du FCPF, de l'AFD/C2D et de l'UE-REDD. Il est organisé selon le canevas conjoint ONU-REDD et FCPF, et il comprend 6 composantes qui en détaillent de façon très précise les niveaux et les modalités d'intervention.

27. Ce document de base, qui identifie toutes les activités de préparation au mécanisme REDD+, a été l'élément d'orientation pour l'identification des axes majeurs d'intervention. Sur base des options préliminaires contenues dans le R-PP, les consultations nationales et les études comme celle qui a porté sur « **les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en Côte d'Ivoire** », ont permis de structurer et de consolider des options stratégiques. Les financements du FCPF ont couverts les composantes 1 et 2 de la R-PP et les financements de l'ONU-REDD les composantes 2, 3 et 4.

28. La Côte d'Ivoire a retenu **34 critères d'évaluation** du dossier préparatoire tel que décrit dans la note FMT 2013-1 du 21 février 2013 qui a fait l'objet de la résolution PC/14/2013/1 (Cadre d'évaluation du R-Package).

29. Outre le soutien reçu de la BM (FCPF) et du programme ONU-REDD (FAO, PNUD, PNUE), la Côte d'Ivoire a bénéficié progressivement de l'appui d'autres partenaires techniques et financiers, dont **celui de l'AFD** (depuis 2012), à travers le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) et

la facilité REDD+ de l'Union Européenne, programme lancé en janvier 2011 sur l'Afrique, l'Asie et l'Amérique du Sud et mis en œuvre par l'Institut Européen des Forêts (EFI). La Facilité UE-REDD s'est engagée en février 2013 pour soutenir le démarrage du processus REDD+ en Côte d'Ivoire permettant d'enrichir la participation et la réflexion nationale en marge de l'élaboration du R-PP. Tous ces partenariats institutionnels sont les témoins d'une volonté politique nationale de s'engager sur la REDD+, mais aussi de la reconnaissance internationale à l'égard de cet engagement⁶.

30. **Dès 2015**, dans le souci d'un plus grand engagement des parties prenantes à la gestion des ressources forestières et l'utilisation des terres, des consultations de différentes parties prenantes au mécanisme REDD+ ont permis de développer **des outils et instruments pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+**. Des groupes thématiques (GT) ont été mis en place pour déterminer les options stratégiques REDD+ en lien avec les objectifs sectoriels clés.

31. **En 2016, la cellule S&MNV a été renforcée et des changements de sa mission ont été adoptés.** Cela a permis d'accélérer la mise au point des méthodologies pour la réalisation des études de base. Les années 2016 et 2017 ont été très productives avec la réalisation de l'inventaire de la biomasse forestière pour l'estimation des facteurs d'émission (données collectées par la SODEFOR et méthodologie et traitement des données par la cellule S&MNV, la réalisation par la cellule S&MNV de la cartographie de la dynamique forestière de 1986 à 2015 (faisant suite à l'étude sur les moteurs de la déforestation) et l'établissement du niveau d'émission de référence pour les forêts (NERF), reposant sur une analyse de la déforestation et dégradation historique 2000-2015 (réalisation par un consultant avec l'appui de la cellule S&MNV).

32. La prise en compte des commentaires de la CCNUCC sur le premier rapport du niveau d'émissions de référence des forêts en Côte d'Ivoire et l'intégration des résultats de l'inventaire de la biomasse ont permis la production d'un **rapport amélioré qui a été resoumis à la CNUCC en mai 2017**.

33. Toutes les données récoltées et les études publiées ont servi à alimenter les équipes chargées de l'élaboration de la stratégie REDD+, y compris une étude de cartographie des financements publics entamée en 2016 a été finalisée en 2017. **La stratégie nationale a été adoptée par le Gouvernement en Conseil des Ministres de la Stratégie Nationale REDD+ en novembre 2017 et présentée ensuite à la COP 23 de Bonn le même mois.**

34. Après l'adoption de la stratégie nationale par le gouvernement ivoirien, un atelier a été organisé le **27 novembre** de la même année en vue de présenter aux acteurs nationaux et aux partenaires le draft du **cadre national d'investissement (CNI) de la SN-REDD+** afin de recueillir leurs avis. Le cadre national d'investissement est une déclinaison opérationnelle de la SN-REDD+. Il pose une base programmatique des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la SN-REDD+ et présente les financements requis pour mener les actions REDD+ à l'échelle du territoire. Enfin, en **août 2018**, les membres du comité national et du comité technique interministériel de la REDD+ se sont réunis au sein de la Primature pour une réunion préparatoire afin de présenter le cadre national d'investissement.

35. Signalons aussi que la Côte d'Ivoire a aussi réussi à mobiliser **des financements additionnels du Fonds de Préparation du FCPF** d'un montant de 5 millions de dollars américains suite à une évaluation indépendante à mi-parcours réalisée en mai 2016. Ces financements doivent permettre :

⁶ Pour le détail des contributions des autres PTF au mécanisme REDD+ en CI, confer *annexe III*

(i) de finaliser la phase de préparation et (ii) d'opérationnaliser les outils de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire.

36. Le tableau présenté en *annexe II* intègre aussi les autres secteurs et initiatives qui ont été touchés directement par la REDD+. Quoique incomplet, il permet cependant de se rendre compte de l'évolution de la prise de conscience enregistrée au cours de ces dernières années par rapport à la dégradation des ressources naturelles dans le pays et du changement progressif des mentalités. Comme on peut le voir, des secteurs comme l'environnement, les forêts et l'agriculture ont entrepris de profondes réformes et ont décidé de s'asseoir à la même table pour essayer d'harmoniser leurs politiques et leurs plans d'action.

37. Dès le départ, **une répartition des rôles entre les principaux PTF** a été établie en se basant sur la structure proposée dans le R-PP (5 composantes +6 suivi-évaluation). L'appui du programme ONU-REDD était prévu au niveau des composantes 1A, 1C, 2A & 2B, 2C, 3, 4A et 4B. Le FCPF devait intervenir au niveau des composantes 1A, 1C, 2A et 2D. L'AFD devait intervenir sur les composantes 1A, 1C, 2B et 3. Enfin, l'UE-REDD devait se concentrer sur les efforts de convergence entre REDD+ et le secteur agricole.

38. **Financement de la phase de préparation.** Le budget global de la phase de préparation à la REDD+, tel que présenté dans le R-PP de 2014, était estimé à **19 631 700 US dollars**. Il convient néanmoins de noter qu'une grosse partie du budget (7.000.000 US Dollars, soit 36 % du budget total) avait été volontairement allouée à la mise en place de projets pilotes, autres que ceux financés par l'AFD/C2D, dans le cadre de la composante 2b. Ce même montant figure sur la page de garde du document du programme national d'appui au processus REDD+ (*confer tableau 1*).

39. **En 2014, les financements suivants étaient acquis ou en voie de l'être:** (i) Le FCPF avait approuvé de mettre à la disposition de la RCI une enveloppe de *3.800.000 US Dollars* pour la mise en œuvre de ce R-PP; (ii) le programme ONU-REDD s'était engagé à appuyer financièrement la phase de préparation de la REDD+ en Côte d'Ivoire pour un montant total de *3.210.000 US Dollars*; (iii) par ailleurs, la Côte d'Ivoire avait atteint, en juin 2012, le point d'achèvement de l'initiative PPTTE et bénéficiait par le biais du Club de Paris d'une annulation quasi-totale de sa dette bilatérale à l'égard de la France. Le premier mis en œuvre sur trois ans (décembre 2012-décembre 2015) a consacré 3.048.980 EUR environ au suivi spatial des terres et au mécanisme REDD+; (iv) l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) s'est aussi engagée à appuyer la mise en œuvre de la composante 4a à hauteur de *328.000 US Dollars*; (v) l'Union européenne à travers l'EFI avait également montré un grand intérêt dans le processus REDD+ de la RCI en participant à la campagne initiale de sensibilisation, et au développement d'un outil d'évaluation des Coûts/Bénéfices pour engager les principales filières agricoles motrices de déforestation dans un dialogue constructif (découplage entre production agricole et déforestation). Son appui au processus s'est fait principalement au niveau technique ; son soutien financier et technique au processus, en 2014 se situait autour de *150.000 US Dollars*.

Tableau 1 : montant estimé du processus de préparation à la REDD en Côte d'Ivoire⁷

Budget du processus de préparation à la REDD+ [R-PP 2014] (*)	
Budget estimé : US\$ 19,631,700 dont :	
1. Budget financé:	US\$ 10,373,000
Gouvernement :	US\$ 245,000
ONU-REDD :	US\$ 3,210,000 (**)
FCPF/Banque mondiale :	US\$ 3,800,000
AFD/C2D :	US\$ 2,431,000
IRD :	US\$ 250,000
UE-REDD :	US\$ 437,000
2. Budget non-financé:	US\$ 9,258,700
(*) Le R-PP est le plan national de préparation à la REDD+ (phase 1 du mécanisme REDD+ de la CCNUCC)	
(**) Cela inclut les coûts du programme et les coûts d'appui indirects	

40. Dans le rapport Readiness Package d'août 2018, un **premier bilan de l'appui des différents partenaires techniques et financiers** au processus de préparation à la REDD+ est présenté (*confer tableau 2*). Il est précisé notamment : "*Ces différentes sources de financement du mécanisme REDD+ en Côte d'Ivoire ont permis de mener les études, les consultations, d'engager les réformes institutionnelles et politiques nécessaires à la préparation de la Côte d'Ivoire à la REDD+ ainsi que le développement de projets pilotes pour tester le dispositif et les options stratégiques. La validation récente d'une enveloppe complémentaire du FCPF d'un montant de 5 millions de dollars US permet d'assurer le financement de la fin de la phase de préparation. Si le financement durable du dispositif institutionnel pour la phase de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire n'est pas encore défini, le mécanisme envisagé devra combiner des financements externes (projet FIP, ER-Programme...), mais aussi des financements propres de la Côte d'Ivoire*". Il apparaît donc que la couverture financière de la phase de préparation à la REDD+ est ainsi assurée.

41. **L'engagement de l'ONU-REDD en Côte d'Ivoire date de 2012** à travers une première mission d'appui-conseil politique en mars de cette année, qui a permis d'orienter l'organisation institutionnelle du pays pour le processus REDD+ (cf. le décret du 24 octobre 2012). Ensuite, trois projets de renforcement de capacités et d'appui technique ont suivi: (i) projet d'appui ciblé à **l'engagement des parties prenantes**, mené par le PNUD en 2013 avec un financement de USD 50,000; un deuxième projet d'appui ciblé d'un financement de USD 60 000 est en cours pour la rédaction d'un plan d'engagement des parties prenantes et un appui à la plateforme REDD+/FLEGT de la société civile pour la rédaction de leur charte de fonctionnement; (ii) projet de coopération technique de la FAO (financement via la fenêtre FAO/PCT), pour un montant de USD 195 000, visant **le renforcement des capacités** en matière de REDD+ et de S&MNV, la campagne de sensibilisation/concertation nationale et la mise à disposition d'un assistant technique national auprès du SEP/REDD+; (iii) projet d'appui ciblé, mené par la FAO pour un montant de USD 195 000, sur le renforcement de capacités pour la préparation à la REDD+, notamment pour la **rédaction et finalisation du R-PP**, la participation aux conférences internationales, le développement du SNSF et la coordination des différentes activités REDD+ dans le pays.

⁷ Source: document du programme national d'appui au processus REDD en Côte d'Ivoire (ONU REDD)

Tableau 2 : récapitulatif des budgets de préparation à la REDD⁸

Période	Budget (en million USD)	Sources de financement
2014-2017	USD 3 800 000	FCPF-Banque mondiale
	USD 4 000 000	AFD/C2D
	USD 3 210 000	ONU-REDD
	USD 437 000	EU-REDD Facility - EFI
	USD 250 000	IRD
2017-2019	USD 5 000 000	FCPF - Banque mondiale
	USD 2 000 000	AFD/C2D
2018-2022	USD 15 000 000	FIP - Banque mondiale
2018-2022	USD 9 000 000	FIP - Banque Africaine de Développement

42. **En juin 2013, le Conseil d'orientation de l'ONU-REDD a retenu la Côte d'Ivoire comme pays prioritaire en Afrique pour son nouveau cycle de programmes nationaux** et a officiellement invité le Gouvernement à exprimer son intérêt et ses priorités pour l'appui ONU-REDD. La Côte d'Ivoire a fait une présentation de ce document R-PP et de l'état de son processus national REDD+ lors du Conseil d'orientation de l'ONU-REDD de décembre 2013, afin de répondre à l'invitation reçue en juin 2013. Cette présentation publique visait aussi à confirmer que l'ONU-REDD est en mesure de fournir un budget de 3 000 000 US\$ (coûts indirects ONU-REDD exclus) pour la mise en œuvre du R-PP et pour avancer dans le processus national REDD+. Suite à cette confirmation, la Côte d'Ivoire, avec l'équipe technique de l'ONU-REDD, a préparé et validé un programme national conjoint qui détaille les activités, méthodologies, budget, partage de rôles techniques entre les agences onusiennes, mesures de gestion opérationnelle et calendrier de l'appui ONU-REDD.

43. **En novembre 2014**, la Côte d'Ivoire, représentée par son Ministre de l'Environnement et les représentants des 3 agences onusiennes (FAO, PNUD, PNUE) **ont signé le document de programme national d'appui au processus REDD+ en Côte d'Ivoire 3 ans** (d'octobre 2014 à septembre 2017) pour un montant global estimé à US\$ 3,210,000. La contribution du programme ONU-REDD s'appuie sur la description qui est faite dans le R-PP du pays et est en synergie avec la vision et les plans de travail du pays, ainsi qu'avec les appuis des autres PTF déjà présents, comme notamment le FCPF, avec qui une planification conjointe avait été entamée en 2014.

44. **Le programme ONU-REDD a prévu de se focaliser à fournir un appui technique et financier sur les axes clés suivants de la REDD+**: (i) engagement des parties prenantes dans la REDD+, y compris les acteurs de la SC (appui aux activités de la plateforme FLEGT/REDD+ de la SC et mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes sur la REDD+); (ii) l'analyse approfondie des facteurs de la déforestation aboutissant au consensus national sur les options stratégiques; (iii) l'évaluation des bénéfices multiples de la REDD+; (iv) la construction de la stratégie nationale REDD+, y compris le dialogue politique; (v) l'examen des options financières pour la REDD+ aboutissant à la conception et à l'établissement d'un Fonds National REDD+; (vi) la définition d'un niveau de référence REDD+ préliminaire; (vii) la construction du Système National de Suivi Forestier (SNSF); (viii) la conception du système d'information sur les sauvegardes.

⁸ Source: Readiness Package pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière en Côte d'Ivoire. SEP REDD/MINSEDD, 24 août 2014

45. Ce programme correspond dans les grandes lignes à ce qui avait été prévu dans le R-PP, à savoir: (i) *la maîtrise du processus national REDD+*, notamment à travers la fourniture de l'expertise technique et stratégique (via un/une conseiller technique national ONU-REDD) et l'appui au dialogue intersectoriel [composante 1A] ; (ii) *l'engagement des parties prenantes*, y compris le soutien à la plateforme conjointe FLEGT/REDD+ comme structure de consultation et de délibération multipartenaire, et la mise en œuvre d'un Plan national pour l'engagement des parties prenantes (tout en utilisant les Directives concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+ préparés conjointement par l'ONU-REDD et le FCPF) [composante 1C] ; (iii) *la préparation de la Stratégie nationale REDD+*, y compris l'appui aux analyses sous-jacentes (notamment sur les facteurs de la déforestation, le potentiel de reforestation et d'agroforesterie, et la gouvernance en général) et faciliter les arbitrages autour des options stratégiques [composantes 2A & 2B]; (iv) *la construction du cadre de mise en œuvre de la REDD+*, notamment le registre REDD+, le mécanisme financier pour la REDD+ (ou Fonds national REDD+) et le mécanisme de gestion des plaintes, domaines dans lesquels le Programme ONU-REDD a de l'expertise et des modèles pratiques [composante 2C]; (v) *l'ébauche du Niveau de Référence pour la REDD+* [composante 3] ; (vi) *l'établissement du système de suivi forestier* (liée aux pré-requis S&MNV de la CCNUCC) [composante 4A] ; et (vii) *l'analyse sur les bénéfices multiples de la REDD+*, en alimentant la Stratégie nationale REDD+ et le futur système d'information sur les sauvegardes REDD+ [composante 4B].

46. **Une répartition claire des attributions entre les 3 agences onusiennes** peut être tirée du cadre logique du programme. Nous la présentons dans le [tableau 3](#) ci-dessous. C'est ce programme, clôturé finalement fin avril 2018, qui fait l'objet aujourd'hui d'une évaluation finale.

Tableau 3 : répartition des attributions entre les 3 agences onusiennes (FAO, PNUD, PNUE)

	FAO	PNUD	PNUE
Résultat 1 : La coordination et implication des parties prenantes sont renforcées			
Extrant 1 : Gestion nationale du processus REDD+ et du programme ONU-REDD en Côte d'Ivoire	X		
Extrant 2 : Renforcement de l'équipe nationale de gestion	X		
Extrant 3 : Renforcement de l'engagement multipartenaire autour de la REDD+		X	
Résultat 2 : Une stratégie nationale REDD+ est préparée, adoptée et prête à être mise en œuvre			
Extrant 1 : Analyse sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts	X		
Extrant 2 : Définition et formulation des options stratégiques REDD+		X	
Extrant 3 : Construction de la Stratégie nationale REDD+		X	
Extrant 4 : Outils de mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+		X	
Extrant 5 : Un niveau de référence / niveau d'émission de référence (NR/NER) est élaboré	X		
Extrant 6 : Analyse spatiale des bénéfices multiples de la REDD+			X
Résultat 3 : Un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) alimenté par des FE et des DA préliminaires et relié au Système d'information sur les garanties (SIS) est conçu de manière transparente et les capacités nationales sont opérationnelles			
Extrant 1 : Les parties prenantes sont formées sur les méthodes de collecte et de suivi des DA et FE	X		
Extrant 2 : Les DA et FE existants sont compilés dans des bases de données	X		
Extrant 3 : Des DA et FE préliminaires sont établis selon les besoins identifiés par le SEP/REDD+	X		
Extrant 4 : L'entretien et le fonctionnement du géoportail pour le SNSF sont assurés	X		
Extrant 5 : Un Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) alimenté par des données préliminaires est conçu et intégré au SNSF			X

B. Evaluation

B.1 But de l'évaluation

47. **Les TdRs remis aux consultants stipulent la portée et les objectifs de cette évaluation.** Ils sont repris dans l'annexe IV. La portée de l'évaluation est bien le Programme National ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire. L'évaluation sera basée sur les données disponibles et examinera la réalisation des résultats et la livraison des produits par le PN depuis le début en 2014 jusqu'à sa fermeture en avril 2018. Elle va également évaluer la probabilité de réalisation des résultats et des produits qui n'ont pas pu être acquis à la fin du programme du fait de facteurs externes, mais qui sont en cours. L'évaluation devra aussi apprécier le rôle catalytique joué par le PN, soit dans l'avancement des travaux sur le champ politique, la mobilisation des nouveaux programmes et finances, le développement des nouveaux partenariats et la génération des produits et réalisations qui étaient peut-être non identifiés au moment de la conception.

48. **L'évaluation du PN est entreprise pour apprécier :** (i) la performance en terme de pertinence, efficacité (résultats et produits) et efficience, (ii) la durabilité et la mise à l'échelle des résultats, et (iii) l'impact actuel et potentiel découlant du programme.

49. **L'évaluation vise les objectifs suivants:** (i) produire l'évidence des résultats afin de répondre aux exigences en matière de responsabilisation; (ii) évaluer l'état d'avancement du processus préparatoire à la REDD+ en République de Côte d'Ivoire, les lacunes et les défis qu'il faut relever pour être prêt à la REDD+ et le possible rôle futur du Programme ONU-REDD dans le processus REDD+ dans le pays; (iii) promouvoir l'apprentissage, le retour d'information et le partage des connaissances à travers les résultats et les leçons apprises entre les organisations des Nations Unies participantes et d'autres partenaires. L'évaluation identifiera les leçons de nature opérationnelle et technique pour la formulation des futurs programmes à être mis en œuvre dans le pays, particulièrement les futurs Programmes ONU-REDD et/ou le Programme ONU-REDD dans l'ensemble.

50. Les principaux utilisateurs de l'évaluation seront **le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, les trois organisations des Nations Unies participantes du Programme ONU-REDD et les partenaires ressources du programme.** Les utilisateurs secondaires seront les différents organes statutaires de la Commission Nationale REDD+ et les parties prenantes nationales de la REDD+. L'évaluation sera aussi disponible au public à travers le site internet du Programme ONU-REDD et le site du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable.

B.2 Méthodologie de l'évaluation

51. **Démarche proposée.** Les TdRs ont fournis les 1^{ers} éléments sur la portée et les objectifs de l'évaluation, les critères d'évaluation à prendre en compte, les questions par critère et une ébauche de méthodologie. Pour rappel, les trois objectifs visés par l'évaluation (confer ci-dessus) ont servi de toile de fond tout au long du processus. La méthodologie appliquée pour l'évaluation a été choisie dans le souci de fournir des réponses appropriées aux questions formulées. Les consultants ont fait en sorte que les informations fournies puissent répondre le mieux possible aux objectifs de l'évaluation, qu'elles soient précises, fiables et que l'analyse soit logique, cohérente et la plus complète possible (et non spéculative ou subjective). Les principes de la triangulation (utiliser plusieurs méthodes et sources de données) ont été chaque fois que possible utilisés pour valider les constats.

52. Dans cette optique **l'identification des parties prenantes et une consultation la plus équilibrée possible de celles-ci durant l'évaluation est indispensable**. On sait que le succès des efforts de réduction des gaz à effet de serre liés à la déforestation et à la dégradation des forêts dépendra en grande partie de l'engagement solide des parties prenantes. Par le passé la participation insuffisante de la société civile (ONG) et des partenaires de développement dans le développement du secteur forestier a été maintes fois soulignée. Le programme ONU-REDD a bien compris cet enjeu puisqu'il en a fait une des trois composantes de son intervention. L'évaluation donnera donc un poids particulier à cette question en donnant une attention particulière au soutien donné par le programme à l'organisation et à la participation de la SC, y compris l'appui aux activités de la plateforme FLEGT/REDD+ de la SC et la mise en œuvre du Plan d'engagement des parties prenantes sur la REDD+. Au total 9 parties prenantes ont été identifiées pour le processus REDD+ en CI.

L'évaluation a donc cherché à toucher un échantillonnage le plus représentatif possible de l'ensemble des parties prenantes afin d'avoir un équilibre des points de vue.

53. Sachant que le programme ONU-REDD avait prévu de se focaliser à fournir un appui technique et financier sur les axes clés de la REDD+ énumérés dans le *tableau 4* ci-dessous, une attention particulière a été donnée au critère d'efficacité, afin d'apprécier **le degré de réalisation (%), le degré de satisfaction et les facteurs ayant affectés la réalisation du résultat**.

Tableau 4: axes clés du programme ONU-REDD

<ul style="list-style-type: none"> ✓ L'engagement des parties prenantes dans la REDD+, y compris les acteurs de la SC (appui aux activités de la plateforme FLEGT/REDD+ de la SC et mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes sur la REDD+) ✓ L'analyse approfondie des facteurs de la déforestation aboutissant au consensus national sur les options stratégiques <ul style="list-style-type: none"> ✓ L'évaluation des bénéfices multiples de la REDD+ <ul style="list-style-type: none"> ✓ La construction de la stratégie nationale REDD+, y compris le dialogue politique ✓ L'examen des options financières pour la REDD+ aboutissant à la conception et à l'établissement d'un Fonds National REDD+ <ul style="list-style-type: none"> ✓ La définition d'un niveau de référence REDD+ préliminaire ✓ La construction du Système National de Suivi Forestier (SNSF) ✓ La conception du système d'information sur les sauvegardes

54. Conscients qu'il serait probablement difficile de couvrir tous les aspects abordés par l'évaluation compte tenu des contraintes de temps et de moyens, **les évaluateurs ont procédé à une répartition des tâches entre eux**, même si ils ont été amenés à travailler en étroite collaboration sur l'ensemble de la mission.

55. **Etapas de l'évaluation.** Trois phases constituent le processus classique d'une évaluation, à savoir: phase préparatoire, mission principale sur le terrain (ou dans le pays) et analyse des données suivie de la rédaction du rapport, à savoir: 1. Phase préparatoire; 2. Mission principale sur le terrain; 3. Analyse et rédaction du rapport.

56. Phase préparatoire : (i) compréhension des tâches spécifiques demandées au consultant sur la base des TdRs et du document d'orientation. Prise en compte de la théorie du changement; (ii) établissement d'une liste des documents de référence, y compris les documents spécifiques préparés pour cette évaluation; (iii) identification des différentes catégories d'acteurs; (iv) prise de connaissance des différents documents et 1er regroupement dans le tableau des questions par critère des informations trouvées sur les projets couverts par l'évaluation. Première synthèse des informations recueillies par projet et établissement d'une 1ère liste de constats avec des questions de clarification et des points à vérifier lors de la mission principale de terrain ; (v) vérification des questions d'orientation pertinentes par critère d'évaluation; (vi) préparation du rapport de démarrage.

57. Mission principale sur le terrain. Celle-ci s'est déroulée du 22 au 31 octobre. La partie clé de cette mission de terrain a consisté en des entretiens (individuels et/ou de groupe et/ou focus group) et des observations directes. Des échanges et mises au point réguliers ont été organisés durant la mission au sein de l'équipe pour progressivement regrouper les informations recueillies, identifier les aspects à renforcer ou à compléter, confronter les divergences d'appréciation, etc. Comme déjà mentionné dans les remerciements, l'évaluation s'est déroulée dans un contexte de déménagement pour la représentation de la FAO, de programme chargé du SEP/REDD et de fin de contrat du conseiller technique régional du PNUD. Malgré ces quelques contraintes, l'équipe d'évaluateurs a pu rencontrer des représentants des différentes parties prenantes, sans toutefois arriver à contacter l'ensemble des personnes ressources identifiées.

58. Analyse et rédaction du rapport. Préparation des documents de travail et du rapport principal d'évaluation sur la base des données et des informations recueillies tout au long du processus d'évaluation.

59. **Un tableau des questions par critère** précisant dans la mesure du possible les sources de données et les personnes ressources qui devaient être contactées, a été élaboré pour les besoins de la mission. Ce tableau a été complété sur la base des informations recueillies lors de la mission dans le pays. Des questions ont aussi été envoyées aux personnes que l'équipe n'a pas pu rencontrer ou pour des compléments d'information.

Partie 2: Principaux résultats de l'évaluation

A. Concept et Pertinence du Programme National

A.1 Conception

60. Le 1^{er} constat est que ni le document de programme ONU-REDD CI, ni le rapport final de juin 2018 ne mentionnent une "**théorie de changement**" (tdc). Si on peut supposer que cette théorie est implicite dans le document de départ, on peut toutefois s'étonner qu'elle n'ait pas été reprise comme support d'analyse dans le rapport final. Il est vrai qu'il existe un format bien établi du rapport final de tout programme ONU-REDD et que celui-ci doit être respecté, ce qui constitue une limite en soi.

61. Une théorie de changement est bien présentée en p. 29 de la stratégie REDD+ de la Côte d'Ivoire, mais elle est très sommaire. L'illustration présentée en p. 30 de "gestion intégrée du paysage à partir de la stratégie REDD+" est bien faite, mais elle représente une situation qui a peu de chance de correspondre un jour à la réalité. Une version plus élaborée peut être trouvée dans le document « cadre national d'investissement 2018-2022 » de la stratégie nationale REDD+ de Côte d'Ivoire, avec vision à l'horizon 2040 (confer p. 22).

62. Par contre, le cadre stratégique du programme ONU-REDD 2016-2020⁹ (version révisée du 7 mai 2015) présente bien quant à lui une tdc en partant du principe que celle-ci peut permettre de valider les relations logiques entre **buts, incidences, effets et produits** d'un programme, en mettant en lumière la manière dont ils contribueront à obtenir les changements souhaités ainsi que les hypothèses sur lesquelles reposent ces changements. En gros, la stratégie tdc trouvée dans ce document est construite autour des hypothèses suivantes :

63. *Sachant que l'objectif global de développement du Programme est de "**réduire les émissions forestières et renforcer les stocks de carbone forestiers tout en contribuant au développement durable national**", la théorie du changement s'énonce donc de la manière suivante :*

⁹ Source: cadre stratégique du Programme ONU-REDD 2016-2020, p.15

Si (i) des engagements politiques sont pris en faveur de la REDD+ au sein de la CCNUCC et qu'ils sont conformes aux stratégies nationales de développement durable ; (ii) une volonté politique et des fonds existent pour appuyer la mise en œuvre des politiques et mesures de REDD+, en particulier des investissements et des paiements incitatifs pour lutter contre les facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts, et ; (iii) la volonté se manifeste de participer à de vastes processus de consultation multipartite au niveau national, à la recherche de solutions pérennes de gestion des ressources naturelles ;

Alors les émissions de GES des forêts seront réduites et les stocks de carbone seront renforcés, tandis que seront identifiés et mis en œuvre des modes de développement durables, équitables et sobres en carbone.

Ce sont là les principales hypothèses sur lesquelles repose le changement de trajectoire du Programme proposé.

64. Le programme ONU REDD a prévu d'apporter son appui aux changements portant à la fois sur : i) **la manière dont les pays satisfont les exigences de la CCNUCC, en passant des préparatifs de la REDD+ aux PAR** (paiement axé sur les résultats); et ii) **la mise en œuvre des politiques et mesures nationales de REDD+** tandis que les PAR dégagent des avantages en termes de carbone ou non. Les relations de cause à effet sont explicitées ci-après et illustrées dans le schéma ci-dessous.

65. Pour cette évaluation on se limitera à l'objectif fixé dans le cadre logique du PN, à savoir: **soutenir le pays pour sa préparation au mécanisme REDD+ afin de lui permettre de répondre à ses engagements envers la CCNUCC**. Le programme ONU-REDD apporte sa contribution en fournissant un appui technique et financier pour franchir les étapes clés de préparation à la REDD+. Ces différentes étapes décrites dans le document de projet constituent le canal par lequel le pays devrait passer pour être conforme aux dispositions préalables à la mise en œuvre de la REDD+ (pour la trame de la tdc reconstituée confer l'annexe V)

66. **Evolution des produits et résultats depuis la formulation du programme** : le programme ONU-REDD dans sa formulation a décrit trois résultats (outcome) qui devaient permettre d'atteindre le point d'achèvement de la phase de préparation : (R1) La coordination et l'implication des parties prenantes nationales et internationales sont renforcées, (R2) une stratégie nationale REDD+ est préparée et prête à être mise en œuvre, (R3) un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) alimenté par des FE et des DA préliminaires et relié au système d'information sur les sauvegardes (SIS) est conçu de manière transparente et les capacités nationales sont renforcées. Le tableau intitulé « cadre de résultats » du programme décrit les étapes inhérentes du R-PP qui sont celles requises au niveau international. Nous pouvons considérer ces 3 résultats comme étant les effets attendus du Programme au terme de cette 1^{ère} phase d'appui.

67. **Ampleur avec laquelle les moteurs de changement ont été reconnus et supportés par le programme** : les résultats décrits dans le document de projet suivent la chaîne phasique du processus R-PP. Cependant, les moteurs de changement ont été insuffisamment décrits dans la conception du programme. Le cadre logique ou cadre de résultat se présente sous la forme d'une matrice combinant les éléments partiels requis. On note l'absence des colonnes « hypothèses » et « risques » pour chaque produit décrit. Les livrables ont été présentés sans illustrer les conditions favorables à leur déclenchement. A titre d'exemple, le projet a indiqué la présence à plein temps du Conseiller Technique Principal, mais ne mentionne pas les risques liés aux procédures de recrutement de l'organisation, qui pourraient constituer un facteur pouvant influencer ce résultat de processus. Un autre exemple concerne le produit « Un document de stratégie nationale REDD+ est adopté au niveau national est prêt à être soumis à la CCNUCC » dont une des conditions de réalisation est d'avoir un cadre réglementaire réformé avec de nouveaux textes tels que la loi sur le Développement Durable, la nouvelle politique forestière, la politique agriculture zéro déforestation. L'identification de ces moteurs de changement a manqué dans le cadre de résultats.

68. **Justesse des indicateurs** : la matrice des résultats intègre des indicateurs de résultats. Ceux-ci sont des outils de mesure de l'atteinte ou non des résultats. Par exemple pour le résultat 1, nous avons: (i) fonctionnement des structures et des outils de consultation et de gestion du processus REDD+ en Côte d'Ivoire » et (ii) degré de renforcement des capacités nationales de coordination autour de la REDD+. Les indicateurs formulés sont d'une telle généralité que la matrice de résultat n'indique pas toujours les sources de vérification et la méthode de mesure. C'est le cas de l'indicateur du résultat 3: accessibilité et transparence du SNSF et du SIS et des données nécessaires à leur fonctionnement. Comment devrait-on mesurer l'accessibilité des données ? La transparence du SNSF est liée à quelle norme et comment l'apprécier ? Ces interrogations fragilisent la justesse des indicateurs malgré leur pertinence. Une formulation desdits indicateurs pour une meilleure exploitation aurait pu permettre d'apprécier au mieux les résultats escomptés. On aurait pu mesurer l'accessibilité du SNSF à partir d'un compteur incrémenté sur le site Web/portail et qui dénombrerait le nombre de visites.

A.2 Pertinence

69. **Par rapport aux besoins du pays**. Les points de vue convergent pour reconnaître que le processus REDD+ est venu au bon moment, dans un contexte et un environnement propice. Après la crise politico-militaire qui a frappé le pays de 2002 à 2011, le pays s'est trouvé devant la nécessité de devoir se reconstruire. Les principaux partenaires techniques et financiers avaient déserté la Côte d'Ivoire, les Ministères étaient dépourvus de moyens, la SC était déstructurée et un climat de confiance devait être recréé pour que les gens réapprennent à travailler ensemble et pour que la communauté internationale se mette à réinvestir dans des programmes de développement, après avoir paré au plus pressé avec des programmes d'urgence.

70. Si avant la crise le couvert forestier avait déjà été largement entamé, principalement avec le développement de l'agriculture qui s'est fait au détriment des forêts, pendant celle-ci le processus s'est encore aggravé, surtout dans les régions du Nord dont le gouvernement avait entièrement perdu le contrôle. Les alertes nombreuses et diverses lancées par la communauté internationale sur le changement climatique et leurs conséquences possibles sur les pays en développement, mais aussi les perspectives de bénéficier à nouveau de l'aide internationale, ont probablement achevé de convaincre les sceptiques. **La REDD se présentait comme un mécanisme approprié pour aider à la**

restauration/conservation des forêts et à l'augmentation de la résilience des populations par rapport aux changements climatiques.

71. C'est cela qui a probablement encouragé la Côte d'Ivoire à s'engager en juin 2011 dans le mécanisme international REDD+. Le pays est rapidement devenu membre de deux plateformes internationales d'appui technique et financier à la REDD+ : **le programme ONU-REDD** (partenariat FAO/PNUD/PNU) et **le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale** - (FCPF).

72. **Par rapport aux priorités nationales de développement telles qu'exprimées dans les politiques nationales et plans, ainsi que dans les cadres de développement sectoriel.** Si la pertinence des objectifs et de la stratégie du programme apparaît clairement par rapport aux priorités nationales, comme on le verra ci-dessous, on doit aussi reconnaître que l'engagement du pays dans le processus REDD+ a influencé à son tour l'évolution des politiques et des stratégies d'autres secteurs, comme les forêts et l'agriculture.

73. Parmi les stratégies et politiques qui confirment la pertinence de l'objectif et de la stratégie du programme ONU-REDD, on peut citer le **Plan National pour l'environnement 1996 - 2010**, qui s'était déjà fixé parmi ses objectifs de traiter le problème de l'agriculture et des ressources naturelles (épuisement des forêts, dégradation des sols et appauvrissement de la biodiversité). Le Plan proposait des recommandations et tirait des conclusions après analyse de chacun de ces domaines et de la façon dont ils affectent l'environnement.

74. Par rapport à la **situation forestière du pays**, un bilan diagnostique du secteur forestier était tiré en 1998 pour évaluer et réorienter en conséquence la politique forestière et en 1999 une politique forestière voyait le jour. Le Gouvernement ivoirien adoptait en mars 2001 un Programme-cadre de gestion des forêts dont les objectifs étaient, entre autres, la stabilisation et l'intensification de l'agriculture en vue de mettre fin aux défrichements dans les forêts classées et l'amélioration du revenu et des conditions de vie des populations paysannes. Suite aux événements que le pays a connus, on s'est retrouvé au même endroit, voire dans une situation pire en avril 2011. Tout ou presque était à refaire. Une politique forestière pour la période 2002-2015 était adopté, et un nouveau code forestier reprenait les orientations de la Déclaration de Politique Forestière dans la Loi n°2014- 427 du 14 Juillet 2014, portant code forestier. C'est dans ce contexte de remise en question des stratégies et politiques forestières, que le programme ONU-REDD a démarré en mars 2015.

75. **D'autres évènements survenus après le démarrage du programme n'ont fait que confirmer et renforcer la pertinence de cette intervention.** Nous en citons quelques uns. Suite au diagnostic¹⁰ de 2015 sur les forêts, l'eau et la faune, financé par l'AFD et en partie par la FAO, un forum a été organisé en novembre 2015, à la suite duquel il a été prévu d'élaborer le plan de développement stratégique pour les trois secteurs avec une vision à long terme (30 ans). Une note conceptuelle de même que les tdrs pour son élaboration en 2017 avaient été préparés. Mais suite au diagnostic alarmant sur la situation forestière, **les PTF ont adressé en mars 2017 une note au gouvernement pour demander que des mesures urgentes soient prises**, ce qui a amené celui-ci à donner la priorité à la définition d'une politique forestière, au détriment du plan de développement stratégique, processus qui a été initié en novembre 2017 avec la tenue d'un séminaire gouvernemental.

76. Un autre élément qui a certainement contribué à renforcer la pertinence du processus REDD et la détermination du pays à continuer dans cette direction est **l'engagement pris par la Côte d'Ivoire en décembre 2015 à la COP 21 de Paris à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 28% d'ici à 2030** (une réduction qui pourrait même atteindre 36% en cas d'appui financier extérieur). Pour y parvenir, le pays a assuré vouloir s'engager à mettre un coup d'arrêt à la déforestation et à sa dégradation. La Côte d'Ivoire s'engageait notamment à mieux gérer ses forêts et à concrétiser le concept « agriculture zéro déforestation ». Le 22 avril 2016 le Président de la Côte d'Ivoire engageait officiellement son pays dans la mise en œuvre de l'accord de Paris et le respect des engagements, pris dans le cadre des Contributions Prévues Déterminées au niveau National (CPDN/INDC en anglais). Le Président de la République résumait les ambitions de la Côte d'Ivoire, qui se veut : « un pays exemplaire et d'excellence en matière de développement durable, alliant la vision d'émergence économique avec la mise en œuvre de sa stratégie bas carbone ».

77. **Le Programme National d'Investissement Agricole 2012-2015 (PNIA)** avait déjà soutenu en juillet 2015 l'adoption de la Loi d'Orientation Agricole de la Côte d'Ivoire (LOACI), qui prévoyait la définition d'un cadre réglementaire pour le traitement adéquat des nouveaux défis du secteur agricole tel que le changement climatique, une des préoccupations communes avec la REDD+ et qui rentrent en synergie avec des initiatives comme la politique Zéro Déforestation et surtout avec l'Agriculture Intelligente pour le Climat en cours de conception/application. Ces développements sont de plus en plus coordonnés et pris en considération.

78. Mais avec la présentation du **concept zéro déforestation à la COP 21 de Paris**, c'est le secteur de l'agriculture tout entier qui s'engageait à son tour de manière décisive dans un changement de cap historique après des décennies de développement des cultures du cacao, de l'hévéa et du palmier à huile au détriment principalement de la forêt. Il faudra cependant attendre mars 2017 pour que, sous la pression du groupe environnemental Mighty Earth¹¹, qui affirmait que la culture du cacao a eu des effets dévastateurs sur les forêts des pays, un accord historique soit passée entre les grands chocolatiers (dont Nestlé, Mars et Hershey) contre la déforestation en Côte d'Ivoire et au Ghana. Cet accord signait l'entrée du secteur privé, et non des moindres, dans le processus REDD+.

¹⁰ Cinq études et un bilan du Plan Directeur Forestier 1988 - 2015

¹¹ Source: la déforestation amère du chocolat. Comment les forêts classées deviennent du cacao classé. Etelle Higonet, Marisa Bellantonio et Glenn Hurowitz. Mighty Earth

79. Le **Programme National de Développement (PND) 2016-2020**, qui prévoit la gestion durable des ressources naturelles et les capacités d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique comme des résultats à moyen terme, confirme l'ancrage de la REDD+ dans le processus de développement national. Pour y parvenir, la reconstitution du patrimoine forestier et la stabilisation du couvert forestier à un taux de 20 % de la superficie du territoire national, la conservation de la biodiversité et la gouvernance forestière sont explicitement évoquées.

80. Enfin, **le dialogue avec le Ministère du Plan** a permis la validation et la prise en compte de la REDD+ dans le document de politique et la loi en matière d'aménagement du territoire.

81. **Par rapport au document Cadre du Programme ONU-REDD**. L'ONU-REDD s'est engagé en Côte d'Ivoire depuis 2012 à travers une première mission d'appui-conseil politique en mars qui a permis d'orienter l'organisation institutionnelle du pays pour le processus REDD+ (cf. le décret du 24 octobre 2012). Ensuite, trois projets de renforcement de capacités et d'appui technique ont suivi. En juin 2013, le Conseil d'orientation de l'ONU-REDD a retenu la Côte d'Ivoire comme pays prioritaire en Afrique pour son nouveau cycle de programmes nationaux et a officiellement invité le Gouvernement à exprimer son intérêt et ses priorités pour l'appui ONU-REDD.

82. Cet engagement de l'ONU-REDD s'inscrit parfaitement dans le cadre des appuis aux activités nationales REDD+ tel que défini dans le document "Cadre du programme global 2011-2015", Programme ONU-REDD adopté le 9 août 2011. On peut lire notamment en p. 14: "*En prodiguant son appui à la conception et la mise en œuvre de la REDD+ nationale, le Programme global élabore des approches, méthodologies, outils et orientations communs qui peuvent constituer un socle unique pour accomplir la REDD+*".

83. **Par rapport aux autres programmes relatifs à la REDD+ dans le pays, en particulier la Stratégie Nationale et Plan d'Action REDD+**¹². Dans le cadre de ce processus de préparation, la Côte d'Ivoire a élaboré son plan de préparation au mécanisme REDD+ (R-PP) approuvé en 2014 par le Comité des Participants du FCPF et par le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD. Cette approbation a permis la mise à disposition des financements à hauteur de 5 millions de dollars américains pour mener la phase de préparation (FCPF-3,8 M\$, ONU-REDD : 3,2 M\$). De plus, la Côte d'Ivoire a bénéficié depuis 2013 de l'appui d'autres PTF dont l'Agence Française pour le Développement (AFD) à travers le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D), l'Institut de Recherche et de Développement (IRD) et la facilité REDD+ de l'Union Européenne.

84. Dès le départ, **une répartition des rôles entre les principaux PTF a été établie** en se basant sur la structure proposée dans le R-PP (5 composantes +b suivi-évaluation). L'appui du programme ONU-REDD était prévu au niveau des composantes 1A, 1C, 2A & 2B, 2C, 3, 4A et 4B. Le FCPF devait intervenir au niveau des composantes 1A, 1C, 2A et 2D. L'AFD devait intervenir sur les composantes 1A, 1C, 2B et 3. Enfin, l'UE-REDD devait se concentrer sur les efforts de convergence entre REDD+ et le secteur agricole.

¹² Source: (i) Readiness Package (R-Package) pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière en Côte d'Ivoire, 24 août 2018 (p.9); (ii) Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP) (p. XVI à XVII)

85. Selon Anne-Cécile Capel¹³, l'expérience atteste que **les approches visant à réduire la déforestation, la dégradation des forêts (REDD+) et à renforcer la gouvernance forestière (FLEGT)**, peuvent être bien plus efficaces pour lutter contre la perte de forêts si elles sont mises en œuvre conjointement. Les similitudes largement reconnues entre les objectifs de la REDD+ et les initiatives du FLEGT constituent des opportunités claires d'action commune pour faire face à la déforestation et pour renforcer la gouvernance forestière. Parmi ces similitudes, notons par exemple un objectif commun, celui de l'amélioration de la gestion forestière, des défis communs : la corruption, une faiblesse dans l'application des lois et dans le système judiciaire.

86. La REDD+ et le FLEGT partagent un certain nombre d'approches et d'objectifs et visent les mêmes acteurs - les parties prenantes d'entités gouvernementales du secteur forestier, les communautés locales et les peuples autochtones, ainsi que le secteur privé. FLEGT pour la REDD+ peut répondre à certains moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, et établir des processus efficaces multi-parties prenantes.

87. **Comment étaient les politiques existantes, les programmes, les mécanismes et expériences prises en compte de sorte que la préparation à la REDD+ pourrait être bâtie autant que possible sur l'amélioration des ces derniers, plutôt que d'en créer des nouvelles et parallèlement?** Comme déjà mentionné ci-dessus, le pays possède un plan national de développement (PND 2016-2020) et également un programme d'investissement public (PIP 2018-2020).

88. Par ailleurs, la Côte d'Ivoire a réalisé **une étude nationale prospective à l'horizon 2040**. L'ENP-CI 2040 vise à : (i) favoriser une large concertation sur les problèmes structurels majeurs du pays en vue de rechercher un consensus autour du futur désiré de la Nation ; (ii) élaborer un cadre d'intervention de tous les acteurs du développement, y compris les partenaires extérieurs ; (iii) promouvoir une capacité nationale de réflexion prospective et de veille stratégique ; (iv) mettre en place un mécanisme institutionnel de veille stratégique. Cette étude que le Bureau National de la Prospective et de la Veille Stratégique (BNPVS) et la Commission Nationale de la Prospective et de la Veille Stratégique (CNPVS) proposent à la communauté nationale pour construire un nouvel avenir, dans un monde en mutation accélérée qui changera sans nous et peut-être contre nous, si nous nous laissons déposséder de notre avenir.

89. C'est dans ce contexte qu'il faut essayer de voir comment situer la place du processus REDD. Il faudra pouvoir vérifier que toutes les ressources allouées au processus dans sa phase d'investissement puissent être retracées et apprécier la pertinence des appuis proposés. Il conviendra aussi de mettre en place un système dynamique pour mieux suivre les volumes financiers.

90. Une revue à mi-parcours du PND est prévue. Il conviendra de voir s'il est possible d'intégrer la REDD dans le PND et faire en sorte que les projets inscrits dans le PND intègrent donc les éléments de la REDD.

91. On devrait aussi avoir une batterie d'indicateurs de contrôle afin d'être certains que les projets des secteurs concernés intègrent les éléments de la REDD+ dans leur approche. A ce sujet il est utile de relever que des cadres du MPD ont été formés à l'utilisation du modèle T21, outil qui devrait

¹³ Source: Etude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé. Anne-Cécile Capel, janvier 2017 (p.26)

permettre d'affiner les politiques sectorielles. Le modèle T21 est un modèle, conçu pour appuyer la planification du développement national. Il est basé sur la méthode de la Dynamique des Systèmes (DS) et intègre dans un cadre unique, les secteurs économiques (production, équilibre des marchés, etc.), sociaux (santé, éducation, etc.) et environnementaux du développement. La vision pourrait être de s'orienter vers une budgétisation nationale sensible à la REDD+.

B. Résultats et contributions aux objectifs stipulés

B.1 Efficacité

92. Avant toute chose il est utile de se poser la question de savoir: "Quel est le statut de la préparation du pays à la REDD+?" Pour rappel, le mécanisme REDD+ comprend trois phases : une phase de préparation, une phase d'investissement et celle de paiements basés sur les résultats.

Figure 1: Les trois phases du processus REDD+¹⁴

TROIS PHASES DE MISE EN OEUVRE



93. La CI est actuellement en train d'achever la première phase de préparation à la REDD+, qui comprend l'élaboration d'une stratégie (définition des politiques et mesures REDD+), le renforcement des capacités et la mise en place des premières versions des éléments de la REDD+. Pendant cette phase, la CI a élaboré, avec l'ensemble des parties prenantes, **les instruments qui serviront à la mise en œuvre de la deuxième phase**. Il s'agit notamment du niveau de référence des forêts, du système national de surveillance des forêts, du système d'information sur les sauvegardes et de la stratégie nationale REDD+. Une façon de présenter l'état d'avancement du processus est illustrée par *la figure 2* ci-dessous¹⁵.

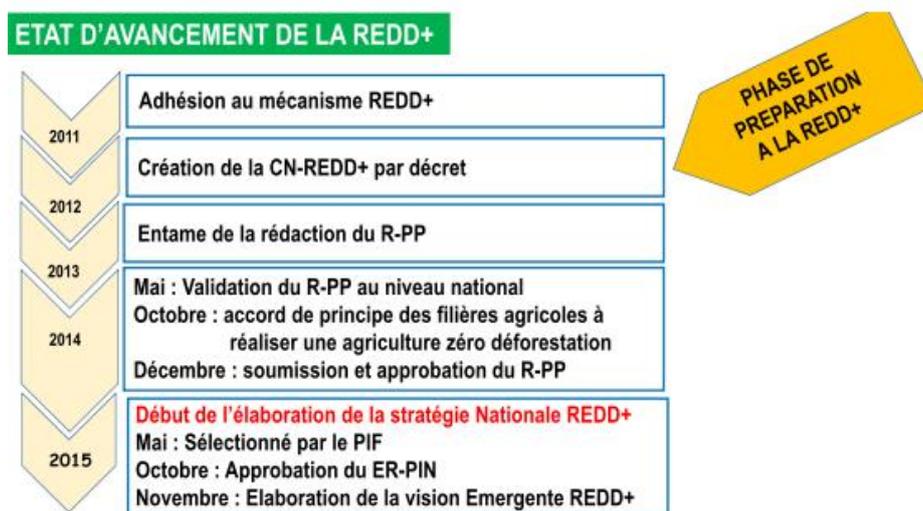
94. **Une auto-évaluation participative menée entre juin et juillet 2018**¹⁶ a permis de mettre en évidence des avancées significatives depuis le début de l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le processus avec une accélération depuis la revue à mi-parcours de l'avancement réalisée en mai 2016. Le niveau d'avancement est considéré par l'ensemble des parties prenantes comme étant suffisamment satisfaisant pour envisager à moyen terme l'initiation de la phase d'investissement.

¹⁴ Source: Mécanisme REDD+ CI, présenté par SEP/REDD (non daté)

¹⁵ Source: Marcel YAO, ancien coordonnateur national REDD+

¹⁶ Source: Readiness Package (R-Package) pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière en Côte d'Ivoire, 24 août 2018

Figure 2: état d'avancement du processus REDD+ en Côte d'Ivoire



95. Un tableau en p. 12 du rapport R-Package **présente les principaux résultats atteints depuis 2011 dans le cadre du processus de préparation à la REDD+**. L'exercice est basé sur une analyse systématique des **34 critères du cadre d'évaluation du document préparatoire**. 21 critères sur 34 sont atteints, 10 sont bien avancés et 3 nécessitent encore des progrès substantiels. Sur la base des entretiens que l'équipe d'évaluation a pu avoir avec le SEP/REDD+, on peut estimer que la phase de préparation à la REDD+ est achevée à 85%.

96. **Les priorités du moment pour le SEP/REDD+** sont maintenant la validation du CNI et plus tard l'amendement du décret d'octobre 2012. **Les extraits qui restent encore à produire** sont notamment: (1) le mécanisme de partage des bénéfices, (2) le registre ou base de données qui comptabilise l'ensemble des informations de la REDD, (3) terminer la mise en place du SIS, avec notamment la finalisation et la validation du cadre de gestion environnemental et social.

97. Par ailleurs, **les comités régionaux ne sont pas encore mis en place**. Il est prévu une mise en place progressive, notamment dans le cadre du PIF. Au stade actuel, 4 régions ont été identifiées pour la phase de démarrage du processus. Il s'agit des régions du Guemon, du Cavally, de San-Pedro et de la Nawa.

98. La 2ème question à se poser est de savoir: "**Quelle a été la contribution du Programme ONU-REDD à la phase de préparation?**". Pour rappel, le programme était structuré en trois composantes opérationnelles, tel que prévu dans le document projet canevas ONU-REDD, ainsi que dans le R-PP du pays, et visait trois résultats : **Composante 1** – la coordination et l'implication des parties prenantes sont renforcées ; **Composante 2** – une stratégie nationale REDD+ est préparée, adoptée et prête à être mise en œuvre; **Composante 3** - un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) alimenté par des Facteurs d'Emission (FE) et des Données d'Activités (DA) préliminaires et relié au Système d'information sur les Sauvegardes (SIS) est conçu de manière transparente et les capacités nationales sont opérationnelles (confer structure du cadre logique du PN en *annexe VI*).

99. Si on se réfère aux informations trouvées dans le rapport final du programme ONU-REDD, on peut lire que **"le Programme a produit dans son ensemble les résultats et extrants escomptés identifiés dans le Document du Programme national, et même au-delà, par l'aboutissement des axes clés développés avec l'appui technique et financier du programme, à savoir : (i) *La participation effective et l'engagement des parties prenantes dans la REDD+ dont ceux des acteurs de la société civile.* En raison de la faible structuration interne initiale de la société civile en Côte d'Ivoire, le programme, en synergie avec le programme FLEGT de l'UE et l'appui d'autres partenaires techniques, a permis d'améliorer le niveau de participation et de représentation des organisations de la SC. Le programme a contribué également à l'amélioration de la structuration et la représentation des OSC dans les processus et mécanismes FLEGT et REDD+ par la mise en place d'une plateforme dénommée OI-REN ; (ii) *L'analyse approfondie des moteurs de déforestation,* a été réalisée et a permis par la suite l'identification des options stratégiques ; (iii) *L'évaluation des bénéfices multiples de la REDD+* a été réalisée. Cette évaluation a permis d'enrichir la stratégie nationale REDD+. L'évaluation de bénéfices multiples s'est fondée sur l'évaluation de la contribution des services écosystémiques forestiers à l'économie nationale ; (iv) *La construction de la Stratégie Nationale REDD+,* intégrant le renforcement de capacités, les consultations et le dialogue politique. La Stratégie nationale REDD+ a été approuvée en conseil des ministres le 03 Novembre 2017 ; (v) *L'examen des options financières pour la REDD+,* lequel a contribué au développement du Cadre National d'Investissement REDD+ ; (vi) *Le niveau d'émission de référence des forêts pour la REDD+* a été soumis à la CCNUCC en Janvier 2017 et la version ajustée a été finalisée en Octobre 2017 ; (vii) *La construction du Système National de Suivi des Forêts(SNSF)* à travers l'établissement des données d'activité, des facteurs d'émission et l'inventaire des gaz à effet de serre ; (viii) *La conception du Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS).***

100. **Une enquête rapide menée au niveau des 3 agences onusiennes** par rapport aux axes clés sur lesquels le programme ONU-REDD avait prévu de se focaliser est présentée en annexe VII. Elle montre un bilan globalement positif de l'atteinte des résultats escomptés du programme, qui recoupe par ailleurs les informations obtenues directement auprès du SEP/REDD+. On y trouve aussi une idée sur les principaux facteurs qui ont influencé leur réalisation.

101. Notre interprétation **des différents produits livrés avec la contribution du PN ONU-REDD** rejoint dans les grandes lignes celle présentée dans le rapport final du PN et l'appréciation donnée par les représentants des agences onusiennes évoquée ci-dessus. Nous la présentons dans un tableau en annexe VIII.

102. Il est malheureusement difficile de faire une comparaison entre les critères identifiés dans le R-PP et utilisés par le SEP/REDD+ pour son évaluation dans le Readiness Package d'août 2018 et la contribution des 3 agences onusiennes, car le cadre logique utilisé par celles-ci en termes de résultats et d'extrants à produire est construit en partie différemment. Un tableau est toutefois présenté en annexe IX. On peut y trouver les composantes et sous-composantes que les 3 agences onusiennes devaient appuyer sur la base du R-PP. Cet appui concerne 31 critères sur 34 (le FCPF étant pour sa part concerné par 18 critères, l'AFD par 13 et l'UE par 7). Pour les composantes couvertes par le programme ONU-REDD, 19 critères ont enregistré des progrès substantiels, 10 des progrès satisfaisants et pour 2 d'entre eux des améliorations sont encore nécessaires, sans qu'il soit possible de savoir si tous les critères concernés étaient couverts par le PN.

103. Ce qu'il faut relever toutefois, c'est que **la stratégie nationale a été finalisée par le SEP/REDD+**, car l'assistance technique fournie dans le cadre du programme ONU-REDD n'a pas été en mesure de terminer ce travail (on reviendra plus en détail sur cet aspect dans le chapitre consacré à l'appui technique et la supervision). C'est ce qui explique aussi que la tdc présentée dans la stratégie est très sommaire. Elle devrait être améliorée dans le "cadre national d'investissement 2018-2022 de la stratégie nationale REDD+ de CI avec vision à l'horizon 2040", qui devrait être soumis pour validation en novembre 2018. En vue d'une mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ (SN-REDD+), un cadre national d'investissement est en effet en cours d'élaboration. Le cadre national d'investissement est une déclinaison opérationnelle de la SN-REDD+. Il pose une base programmatique des investissements nécessaires à la mise en œuvre de la SN-REDD+ et présente les financements requis pour mener les actions REDD+ à l'échelle du territoire. Une version améliorée du document a été présentée en novembre 2018 au comité national REDD+. Sa validation par ce comité est en cours.

104. Des différents contacts pris lors de la mission il est ressorti en outre ce qui suit: (i) **mobilisation de la SC**: en termes d'extrants, le PNUD a pu mobiliser la SC. Au début cela fut difficile, celle-ci était divisée et il n'y avait pas de convergence d'idées, notamment sur le leadership de la plate-forme à mettre en place. Mais les différentes médiations menées dans le cadre du programme ont permis d'aplanir les différends. Avec la mise en place de la plate-forme OI-REN une étape importante a été franchie; (ii) **cellule Surveillance, Mesure, Notification, Vérification (S&MNV)**: cette cellule a été mise en place au sein du SEP/REDD+ en 2016, suite notamment à certaines difficultés rencontrées dans la collaboration avec le BNETD. Plusieurs outils ont été produits par la cellule et elle a aussi accompagné les consultants dans la définition de méthodologies (accompagnement fourni pour l'étude sur les moteurs de la déforestation, qui a débouché ensuite sur la cartographie de la dynamique forestière de 1998 à 2015; appui à l'inventaire de biomasse forestier (supervision et validation); établissement d'un niveau national de référence. D'autres activités sont en cours actuellement au niveau de la cellule, comme: étude High Carbon stock (HCS), test de la méthode dans le contexte ivoirien, méthode de surveillance communautaire et système d'alerte précoce. La cellule a confirmé ses capacités au niveau national et elle se voit attribuer des activités de suivi des forêts, même si une insuffisance de communication entre les acteurs a été constatée pour ce qui concerne le système d'alerte précoce; (iii) **Système d'information sur les sauvegardes (SIS)**: les activités sur le Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) ont connu des retards au regard de l'évolution des autres activités qui sont des préalables et nécessaires pour le développement du SIS. L'appui du Programme ONU-REDD (PNUE) a cependant permis la réalisation de la cartographie des bénéfices multiples de la REDD+ en CI (2017), réalisé avec le Centre Suisse de recherches scientifiques en CI. Le SIS consiste principalement en un système de communication d'informations sur la manière dont les garanties énoncées au paragraphe 2 de l'appendice I de la COP 16 (Cancun, 2010) sont prises en compte et respectées lors de l'exécution des activités REDD+, tout en respectant la souveraineté du pays.

105. **Trois acteurs principaux contribuent à la gestion du SIS, à savoir:** les fournisseurs de données, le gestionnaire du système basé au SEP/REDD+ et les structures d'appui et de contrôle de qualité. Aujourd'hui le document du système d'information sur les sauvegardes existe; il a été soumis à la Commission nationale REDD+ et il devrait être opérationnel d'ici à la fin de l'année. Il faudra aussi mettre en place un système informatique; une collaboration avec la cellule SMNV est envisagée (utilisation du même serveur). Toujours avec l'appui de l'ONU, l'élaboration du premier Résumé d'Informations sur les garanties de la REDD+ en Côte d'Ivoire est aussi en cours et elle a fait l'objet d'une réunion du Groupe de travail mis en place à cet effet. Les travaux ont eu lieu le 19 Septembre 2018 au siège du Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ (SEP/REDD+), à Abidjan. Cette réunion avait pour objectifs d'amener la Côte d'Ivoire à examiner et commenter la structure et le contenu possible du document du résumé d'information sur la prise en compte des garanties, de décider de la manière de combler les lacunes et d'identifier les rôles ou collaborations pour développer des sections du document et d'ajuster le plan de travail pour la réalisation du livrable avant la fin de l'année. « Ce résumé est le moyen par lequel les pays engagés dans le mécanisme REDD+ doivent communiquer à la Convention-Cadre des *Nations Unies* sur les Changements Climatiques (CCNUCC), la manière dont ils prennent en compte et respectent les 7 garanties arrêtées depuis 2010 à la COP 16 à Cancún au Mexique».

106. **En conclusion:** on peut dire que la contribution du programme national ONU-REDD aura permis d'instaurer les bases nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme REDD+, contribuant ainsi à **l'élaboration des 4 piliers du cadre de Varsovie pour la REDD+**, à savoir (i) la définition du niveau d'émissions de référence des forêts, (ii) l'élaboration de la stratégie nationale, (iii) la mise en place d'un système national de surveillance des forêts, et (iv) la mise en place d'un système d'information sur les sauvegardes (incomplet à ce jour).

107. Parmi les **principaux facteurs qui ont pu influencer la réalisation des résultats escomptés**¹⁷ (spécifiques/objectifs immédiats), le cadre de collaboration entre les différentes structures et la communication ont été fréquemment évoqués. Un des défis de la REDD+, et non des moindres, est qu'on essaye de faire participer toutes les parties prenantes au processus. Pas moins de neuf types de parties prenantes ont été identifiés dans le cadre du mécanisme REDD+. Le défi était donc grand de faire en sorte que chaque partie puisse trouver sa place dans le processus (avec une représentation efficace) et d'éviter ou de limiter les conflits entre elles. Plusieurs structures de concertation et d'information communes ont permis à chaque partenaire de trouver progressivement la complémentarité de leurs efforts, de discuter des suites à donner aux travaux de chacun, et de définir finalement l'attribution de chaque institution pour un processus commun.

108. Malgré cela, **la résurgence inévitable des tensions et des conflits d'intérêt entre certains Ministères** a été évoquée à plusieurs reprises. Si ces tensions ont pu être mises en partie sous veilleuse, elles risquent à tout moment de ressurgir. Le leadership du processus a constitué un des premiers facteurs de divergence entre certains Ministères. Au début ce fut probablement un choix politique de confier la REDD+ au Ministère de l'Environnement, le MINEF s'étant vu attribuer le FLEGT. Le point d'inflexion de la coordination entre les différents secteurs a été l'élaboration de la stratégie REDD+, car le Ministère de l'Environnement a dû impliquer tout le monde.

¹⁷ Confer aussi plus loin "facteurs et processus affectant l'atteinte des résultats du projet"

109. Ensuite il a fallu **répartir équitablement les responsabilités pour la réalisation des différentes études**. Pour la cartographie le SEP/REDD+ a travaillé avec le BNETD, des études pour la préparation de la stratégie REDD+ ont été confiées à la SODEFOR. En matière de cartographie toujours, des tensions entre le SEP/REDD+ et le MPD ont eu des conséquences négatives sur le travail de la cellule S&MNV. Le MPD s'est doté d'un outil, qui a la capacité de faire l'inventaire des ressources et de la modélisation économique. Le MPD possède une Direction Générale d'aménagement du territoire et de développement régional. Au travers de celle-ci, le MPD a une vue d'ensemble et possède un système d'alerte pour les secteurs agricoles, des industries, d'urbanisation, des mines, de la santé, etc.. Ce système doit être vu en complémentarité avec la cellule S&MNV du REDD, qui est focalisée sur les forêts.

110. Pour l'initiative cacao forêt, le MINEF a été l'interlocuteur principal, surtout par rapport aux forêts classées, mais le Ministère de l'Environnement a gardé la partie services environnementaux de cette initiative. Par ailleurs, tout ce qui sera fait pour cette initiative, devra être en accord avec la REDD.

111. **La faible implication constatée au début du processus du comité national et du comité technique interministériel** constituait un risque pour la suite de l'ancrage institutionnelle. Les personnes ressources des différentes parties prenantes n'ayant pas été identifiées pour participer aux activités REDD+, cela a eu un impact négatif dans les échanges d'informations et d'expériences pour le processus REDD+. Le SEP/REDD+ a donc rédigé une note pour qu'un point focal soit désigné dans chaque ministère et au sein de chaque partie prenante afin de noter des avancées considérables dans les activités de la REDD+ et uniformiser les groupes de travail. . Pour remédier aux faiblesses constatées, le décret de création de la commission nationale devrait être soumis à révision.

112. Le Programme, grâce à l'intermédiation du PNUD et du SEP/REDD+, a contribué à surmonter **les problèmes de communication et de représentativité de la SC**. Pour permettre à celle-ci de s'exprimer et de mieux intervenir dans le processus, le programme a contribué à la mise en place d'une plate-forme regroupant un certain nombre de représentants d'ONG et des organisations communautaires. Mais comme on le verra ci-dessous, des efforts devront encore être fournis pour surmonter cette faiblesse déjà mentionnée par le passé de la participation insuffisante de la société civile, des ONG et des partenaires de développement dans le développement du secteur forestier.

113. **La contribution des diverses parties prenantes et leurs réalisations** a fait l'objet d'une attention particulière. Selon les sources d'information, les avis peuvent être parfois divergents. Ainsi, chacun reconnaît que l'implication des parties prenantes, et surtout de la société civile, est un des facteurs de réussite de la mise en œuvre du processus REDD+. Cette implication ne pouvait se faire sans l'organisation et la structuration des organisations de la société civile, mais aussi le renforcement de leur capacité. Le rapport final du programme ONU-REDD précise (p.30) que dans le cadre de la mise en œuvre du processus, les parties prenantes dont la société civile ont été impliquées dans toutes les instances de décision, permettant ainsi de prendre pleinement en considération leurs besoins et attentes.

114. **L'appréciation des représentants de la SC est toutefois plus nuancée**. Mais pour mieux comprendre ce qui s'est passé, il faut aussi faire un retour en arrière. Au sortir de la crise politico-militaire, la SC était affaiblie. De nombreuses ONG avaient dû fermer par manque d'appui financier et seules quelques unes avaient pu survivre. Ensuite, en 2011, le soutien extérieur a principalement été

donné aux ONG pour l'aide d'urgence, car la priorité était la reconstruction du pays. Dans les domaines forestiers et agricoles, très peu de choses ont été faites. De nouvelles structures ont vu le jour progressivement, dont certaines au détriment des anciennes, ce qui a amené un conflit entre elles.

115. Par rapport au processus REDD+, la mise en route a été un peu laborieuse car la SC avait l'impression que le processus était conduit uniquement par l'Administration. La SC s'est sentie un peu isolé et dépassée par les événements face à toutes les études techniques qui ont été menées, même si elle a pu bénéficier pour la préparation du R-PP d'un *target support* ou soutien ciblé de la part du PNUD. Suite à une mission d'appui du FERN (organisation non gouvernementale créée en 1995 pour suivre l'implication de l'Union européenne dans les forêts et coordonner les activités des ONG à l'échelon européen), il a été proposé de créer une seule plateforme afin que la SC puisse s'exprimer d'une seule voix.

116. C'est ce qui a été fait en août 2014 avec **la mise en place de la plate-forme OI-REN**. La SC a l'impression qu'elle a mieux trouvé sa place dans le processus FLEGT, et qu'elle a été mieux écoutée et utilisée. Ainsi son rôle a été prépondérant pour identifier les priorités (foncier, partage des bénéfices, information/transparence et gestion durable des ressources naturelles) et pour l'établissement d'un tableau de bord pour le FLEGT. Dans le PIF, la SC bénéficie d'un appui financier de 125 millions de F CFA pour faire le suivi indépendant. Aujourd'hui les choses semblent aussi évoluer dans le cadre de la REDD, ce qui semble logique puisque la phase de préparation à la REDD va faire progressivement place à la phase d'investissement avec le lancement de nombreux projets pilotes. Le rôle de la SC ira donc en se renforçant. Un bon exemple de cette implication accrue est donné par le projet test de suivi communautaire des forêts classées dans la région d'Adzopé (là où il y a déjà le projet AFD C2D). Le but est d'impliquer les ONG et de les aider à encadrer les communautés pour analyser les processus de changement de comportement vis-à-vis des forêts.

B.2 Efficience

117. Le programme ONU-REDD en Côte d'Ivoire s'est axé autour de 3 résultats programmatiques en lien avec le processus de préparation à la REDD+. Les informations financières transmises et réorganisées dans le tableau ci-dessous indiquent que le budget initial des activités a été consommé à hauteur de 99.84%. Cependant des dépassements budgétaires sont constatés sur certaines lignes des résultats comme le montre le tableau 5 ci-dessous.

118. L'utilisation budgétaire est basée sur la planification réelle des activités lors de la mise en œuvre du programme. Une évaluation des besoins est effectuée en début d'année sur l'utilisation la plus proche du budget, prenant ainsi en considération les dépassements et activités annulées s'il y en a (en cas de redondance par exemple de financement d'autres partenaires). Cette évaluation est mentionnée dans le PTBA qui est présenté au début de chaque année lors de la réunion du CoPil. Un document est présenté annuellement avec les détails aux membres du CoPil. Les écarts qui vont être réalisés et tout changement sont mentionnés dès le début de l'année. Les dépassements ne sont faits que lorsqu'ils sont autorisés par le CoPil, lors des réunions mandataires annuelles. Des explications nous ont été fournies concernant les dépassements budgétaires sur certains postes (*confer tableau 6*). Les différences sont plutôt dues à des imputations qui ne correspondent pas toujours à la bonne ligne budgétaire.

Tableau 5: Niveau des dépenses par résultat

Analyse Coûts/efficacité			
Résultats Attendus	Budget	Dépenses	%
Résultat 1: La coordination et l'implication des parties prenantes sont renforcées	840'000.00	1'085'104.00	129.18%
<i>Gestion Nationale du Programme ONU-REDD en Côte d'Ivoire. Cela comprend le fonctionnement des structures et des outils de consultation et de gestion du processus REDD+ en Côte d'Ivoire, les réunions du COPIL, les ateliers, etc.</i>	85'000.00	107'396.00	126.35%
<i>Renforcement de l'engagement multipartenaire autour de la REDD+. Cela comprend le fonctionnement de la plateforme FLEGT/REDD+, le dialogue politique interministériel</i>	275'000.00	417'998.00	152.00%
<i>Renforcement de l'Équipe Nationale de gestion. Cela comprend le salaire du CTP et de l'assistant(e) administrative, et le fonctionnement de l'équipe nationale de gestion</i>	480'000.00	559'710.00	116.61%
Résultat 2: Une stratégie nationale REDD+ est préparée, adoptée et prête à être mise en œuvre	1'500'000.00	1'172'414.00	78.16%
<i>Analyse spatiale des bénéficiaires multiples de la REDD+</i>	180'000.00	180'000.00	100.00%
<i>Analyser les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts</i>	200'000.00	171'651.00	85.83%
<i>Construction de la stratégie nationale REDD+</i>	430'000.00		0.00%
<i>Définition et formulation des options stratégiques REDD+</i>	280'000.00	747'000.00	266.79%
<i>Élaborer le niveau de référence d'émission</i>	230'000.00	73'763.00	32.07%
<i>Outils de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+</i>	180'000.00		0.00%
Résultat 3: Un SNSF alimenté par des FE et des DA préliminaires	660'000.00	740'876.00	112.25%
<i>Des DA et FE préliminaires sont établis selon les besoins identifiés par le SEP REDD+</i>	235'000.00	231'959.00	98.71%
<i>L'entretien et le fonctionnement du géoportail pour la SNSF sont assurés</i>	60'000.00		0.00%
<i>Les DA et FE sont compilés dans les bases de données. Cela comprend la récolte des données auprès des différentes structures, production de cartes, etc.</i>	105'000.00	246'650.00	234.90%
<i>Les parties prenantes sont formées sur les méthodes de collecte et de suivi des DA et FE. Cela comprend les formations dans le cadre du développement du SNSF, les consultants internationaux et nationaux recrutés dans le cadre des formations.</i>	100'000.00	102'267.00	102.27%
<i>Un système d'information sur les sauvegardes alimentées par des données préliminaires est conçu et intégré au SNSF</i>	160'000.00	160'000.00	100.00%
Total général	3'000'000.00	2'998'394.00	99.95%
PSC	210'000.00	206'629.00	98.39%
Total général	3'210'000.00	3'205'023.00	99.84%

119. Le programme ONU-REDD a débuté en janvier 2015 et a pris fin en juin 2018. La coordination du projet a été assurée par une équipe de 2 personnes (1 CTP et 1 assistante). L'assistante a travaillé à temps plein de mars 2015 à juin 2018 tandis qu'un premier CTP a couvert la période de août 2015 à août 2017 et un second CTP de décembre 2017 à juillet 2018. Le programme a donc fonctionné sans Team Leader pendant 11 mois (de janvier 2015 à juillet 2015 et de septembre 2017 à décembre 2017). Ce déficit capacitaire a été comblé par le recrutement de consultants nationaux sur la période de septembre à décembre 2017. La coordination nationale a coûté plus chère que prévu (116%) ,

mais il faut aussi relever que la prolongation obtenue de la durée du programme l'a été sans frais complémentaire (durée de 7 mois). On peut dire au final que le surplus n'est pas très élevé

Tableau 6: Explications des écarts

Étiquettes de lignes	Budget	Dépenses	%	Explications
FAO	1'599'650.00	1'594'675.00	99.69%	
1. Analyser les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts	200'000.00	171'651.00	85.83%	Coûts des travaux moins chers que prévus
2. Des DA et FE préliminaires sont établis selon les besoins identifiés par le SEP REDD+	235'000.00	231'959.00	98.71%	Les lignes 2 et 6 sont complémentaires. Considérer les totaux des 2 lignes pour l'analyse des écarts
3. Élaborer le niveau de référence d'émission	230'000.00	73'763.00	32.07%	Les coûts pour l'estimation des EF et AD sont prévus en partie ici. Mais vu que l'on a mis la production des données de base dans la ligne 6 (plus cohérent techniquement), le coût de l'élaboration du NERF est moins élevé
4. Gestion Nationale du Programme ONU-REDD en Côte d'Ivoire	85'000.00	107'396.00	126.35%	Coûts liés à la participation des délégations de la CI à certains événements internationaux ont fait augmenter les coûts (non initialement prévu mais identifié comme indispensable par la suite, par ex. pour la présentation du NERF lors de la COP)
5. L'entretien et le fonctionnement du géoportail pour la SNSF sont assurés	60'000.00		0.00%	Activité financée finalement par AFD donc pas nécessaire de dupliquer
6. Les DA et FE sont compilés dans les bases de données	105'000.00	246'650.00	234.90%	Plusieurs coûts liés à la production des EF et DA ont été mis ici. Coût a été plus important que prévu car il a été décidé de faire la collecte des infos sur la biomasse à travers un inventaire national (on ne pouvait pas attendre l'IFN financé par AFD car on avait besoin des infos rapidement pour NERF et pour GHG-I) - ligne 2 et 6 complémentaires
7. Les parties prenantes sont formées sur les méthodes de collecte et de suivi des DA et FE	100'000.00	102'267.00	102.27%	
8. Renforcement de l'Équipe Nationale de gestion	480'000.00	559'710.00	116.61%	Tous les coûts liés aux personnels sont comptabilisés ici (CTA, Rose, etc.)
PSC	104'650.00	101'279.00	96.78%	
ONU-E	363'800.00	363'800.00	100.00%	
9. Analyse spatiale des bénéfices multiples de la REDD+	180'000.00	180'000.00	100.00%	
10. Un système d'information sur les sauvegardes alimentées par des données préliminaires est conçu et intégré au SNSF	160'000.00	160'000.00	100.00%	
PSC	23'800.00	23'800.00	100.00%	
PNUD	1'246'550.00	1'246'548.00	100.00%	
11. Construction de la stratégie nationale REDD+	430'000.00		0.00%	
12. Définition et formulation des options stratégiques REDD+	280'000.00	747'000.00	266.79%	Coût de la construction des options stratégiques de la stratégie et du plan d'investissement mis ici - lignes 11, 12 et 13
13. Outils de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+	180'000.00		0.00%	Le plan d'investissement aurait dû figurer ici
14. Renforcement de l'engagement multipartenaire autour de la REDD+	275'000.00	417'998.00	152.00%	Activités liées au renforcement de la société civile plus importantes que prévues lors de l'élaboration du programme
PSC	81'550.00	81'550.00	100.00%	
Total général	3'210'000.00	3'205'023.00	99.84%	

120. Coûts administratifs (y compris coûts de supervision et coordination entre les agences des Nations Unies participantes) comparés aux coûts opérationnels? Un rapide calcul des coûts administratifs incluant les "overhead" des 3 agences (PSC, 7% chacune par rapport au budget qui leur a été attribué) et les coûts de renforcement de l'équipe nationale de gestion (ligne 8) nous montre que ceux-ci constituent 24% du budget global. Si on intègre aussi les coûts de gestion nationale du Programme ONU-REDD (ligne 4) on arrive à 27%.

121. D'une manière générale on constate une certaine flexibilité dans la gestion des fonds ayant entraîné certains ajustements qui ont permis d'éviter des retards ou des blocages. La gestion financière a utilisé l'effet de "levier" en affectant les ressources de certaines activités (soit pris en compte par d'autres PTF, soit par changement de stratégie d'intervention) à d'autres activités devant déclencher les résultats escomptés (cas des bases de données DA et FE). A titre d'exemple, en mai 2017, lors du CoPil, il a été effectué une réallocation des ressources. En effet, il y a eu des dépenses omises qui avaient été prises en compte dans le PTBA de 2017 et donc réajustées. Un ajustement des activités en fonction des besoins identifiés a été opéré afin de prendre en charge la participation à la COP-22. Le CoPil semble avoir bien joué son rôle de contrôle et de régulateur. Par contre certaines procédures administratives, notamment pour le recrutement du personnel expatrié et des consultants, ont constitué un frein à la bonne marche des activités, sans toutefois influencer la transparence/impartialité et la bonne gestion des fonds.

122. Nous n'avons trouvé qu'un seul rapport d'audit couvrant les dépenses du PNUD pour la période de janvier à décembre 2017. Il ne semble pas à notre connaissance que d'autres rapports d'audit existent ou aient été commandités par les deux autres agences.

B.3 Questions transversales

123. **Evaluation de l'intégration du genre dans le Programme National.** Les agences onusiennes encouragent que des efforts significatifs soient faits pour que les activités REDD+ soient intégrées, équitables et respectueuses du genre tant dans les politiques que dans la pratique. L'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont des catalyseurs démontrés permettant de parvenir à un développement durable, ce qui rend ces questions cruciales pour la pleine réussite de REDD+. Les 3 agences onusiennes soutiennent donc les pays pour qu'ils (i) intègrent pleinement l'égalité des genres dans les activités d'atténuation REDD+; (ii) mettent en place des dispositions relatives à l'égalité des genres; (iii) promeuvent l'intégration de la dimension genre dans toutes les activités REDD+, pour contribuer à l'ODD n° 5 sur l'égalité des genres¹⁸.

124. Le PN, à travers le résultat 1 décrit l'approche globale de gestion des parties prenantes, sans toutefois réserver une mention spécifique aux femmes, jeunes et groupes vulnérables. Les activités ont été planifiées pour appuyer les travaux de la plateforme FLEGT/REDD+ de la SC avec pour approche méthodologique de mener des enquêtes sociales et de terrain sur la REDD+ et de réaliser une évaluation à mi-parcours sur l'engagement des parties prenantes et de la participation.

125. Dans le rapport final, il est stipulé pour l'extrait 3 de renforcement de l'engagement multipartenaire autour de la REDD+ que: *"au total 13 rencontres ont été organisées dans le cadre de l'engagement multipartenaire autour de la REDD+. La participation des femmes a montré un faible taux de participation (21%). Une proportion similaire de femme a été constatée au sein du comité national REDD+ (22%), au sein de la SEP-REDD (30%) et du bureau exécutif de l'Observatoire Ivoirien pour la Gestion des Ressources Naturelles (OI-REN) (30%)"*¹⁹. Nous sommes conscients toutefois que ces chiffres sont des indicateurs de progrès réalisés dans ce domaine.

¹⁸ A cet effet, deux guides pratiques de la FAO fournissent des références: [Comment intégrer les questions de genre dans le domaine de la foresterie](#), et le document normatif principal du Programme ONU-REDD sur la question: [Methodological Brief on Gender](#)

¹⁹ Programme national ONU-REDD, rapport final, juin 2018 (p. 13)

126. Une autre mention au genre est faite p. 35 du rapport final en relation avec la stratégie et le plan d'action national. *"Les parties prenantes impliquées dans le processus REDD+ sont : les communautés locales, la société civile, le media, le secteur privé, les centres de recherche, les PTF, l'administration publique, les autorités traditionnelles et les élus locaux. Ces différentes parties prenantes sont impliquées dans le processus de dialogue et d'élaboration de la stratégie nationale à travers les séances d'information et de consultation sur des thématiques spécifiques. La société civile est composée entre autres d'organisations de jeunes, de femmes qui participent activement aux réflexions"*²⁰.

127. Si des consultations et des groupes de discussions avec les femmes et les représentants des groupes vulnérables ont été réalisées pour aboutir à la mise en place du plan d'engagement des parties prenantes de 2014, celui-ci ne fait pas mention de manière spécifique aux femmes. Nous n'avons pas trouvé trace de cet aspect dans le document de Programme. Il est vrai que la stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire d'août 2017 mentionne à différentes reprises les "jeunes et les femmes", mais le thème aurait gagné en visibilité s'il avait fait l'objet d'un développement spécifique.

128. Il semble au vue de tout cela que la question genre, dans le sens de la parité entre hommes et femmes, n'a pas encore tout à fait trouvé sa place dans le PN, et plus généralement dans le processus national REDD+. Les discussions au cours de la mission ont confirmé la nécessité de renforcer cette question pour la suite du processus.

129. **Ampleur et la qualité des travaux du programme dans le développement des capacités des bénéficiaires.** Il n'y a pas de plan de développement des capacités, mais un travail conséquent a cependant été fait dans ce sens par le PN ONU-REDD, comme en témoigne la liste ci-dessous: (i) la société civile, l'administration et les structures techniques impliqués dans la REDD+ ont eu leurs capacités renforcées en **gestion de connaissances dans le contexte de la REDD+**; (ii) les membres du comité de Pilotage du Programme National ONU-REDD ont eu leurs capacités renforcées sur **les changements climatiques et la REDD+**; (iii) les membres de l'OI-REN et le personnel du SEP-REDD+ ont bénéficié d'une formation sur **les procédures** des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et celles de l'Etat de Côte d'Ivoire **en matière de gestion des projets** et cela a contribué à l'amélioration de l'efficacité des interventions du programme national ONU-REDD; (iv) un renforcement des capacités régional (15 délégués de la Côte d'Ivoire, Madagascar, République Démocratique du Congo (RDC) et Tunisie) en matière de **politiques et mesures pour la réussite de la REDD+**, a été organisé en Côte d'Ivoire; (v) un renforcement des capacités du SEP-REDD+ sur **les stratégies d'engagement des parties prenantes, les techniques de conduite des discussions**, en synergies entre les plateformes des commodités vertes et le mécanisme REDD+ a été réalisé; (vi) les capacités de l'équipe nationale T21 (14 personnes) assurant **la gestion de l'outil de planification** élaboré en 2016 ont été renforcées; (vii) un atelier de formation préliminaire pour le renforcement des capacités des cadres nationaux en **NRF/NERF et d'identification de quelques axes de travail sur le NRF/NERF** a été réalisé; (viii) les capacités des cadres techniques sur **la modélisation économique des services écosystémiques** des Ministères de l'Environnement, des Eaux et Forêts et de l'Economie et Finances ont été développées dans le cadre d'une formation; (ix) les capacités d'une vingtaine de représentants d'instituts de recherche et scientifiques et de la Cellule S&MNV du SEP-REDD+ sur **la cartographie des bénéfices multiples de la REDD+** ont été renforcées lors des formations dédiées;

²⁰ Programme national ONU-REDD, rapport final, juin 2018 (p. 35)

(x) la cellule S&MNV a été renforcée avec le recrutement de 3 spécialistes en SIG et télédétection et de 2 fonctionnaires. Son espace de travail a été totalement aménagé et les équipements et de fournitures de bureau nécessaires à son fonctionnement ont été mis à disposition; (xi) un appui technique des experts de la FAO a permis de former le personnel de la cellule S&MNV à **l'utilisation et au traitement des images radar**; (xii) les capacités de la cellule S&MNV du SEP-REDD+ sont renforcées pour la mise en œuvre des trois piliers du SNSF, à travers les formations suivantes :

- ✓ **techniques d'inventaire de la biomasse forestière et du carbone, équations allométriques, facteurs de conversion**, etc. (en 2015) à l'attention d'une vingtaine de cadres nationaux des structures en charge de la modélisation de la biomasse forestière et de l'analyse des données d'inventaires forestiers ;
- ✓ **inventaire des gaz à effet de serre pour l'agriculture, les forêts et autres utilisations des terres** (agriculture et LULUCF, en 2015) ;
- ✓ **analyse des images de satellite dans le cadre du LULUCF** (2016) ;
- ✓ **collecte de données de FE et le plan de sondage de l'IFN** (2016) ;
- ✓ **utilisation du logiciel R pour le traitement des données d'inventaire forestier** ; traitement des données de l'inventaire forestier ;
- ✓ **traitement d'images RADAR et de séries temporelles denses** pour mettre au point un système d'alerte pour la surveillance des forêts.

130. D'une manière générale on peut dire qu'en termes de renforcement des capacités le programme a atteint ses objectifs à deux niveaux, à savoir: acquisition des outils (par exemple les logiciels et le serveur utilisés par la cellule S&MNV) et le renforcement des capacités humaines à différents niveaux.

131. Usage fait par le Programme National des produits normatifs du Programme ONU-REDD, les lignes directrices et sauvegardes. Les directives pour l'implication des parties prenantes au processus ont été appliquées et sont même devenues des lignes directrices pour la mise en œuvre des consultations et des concertations dans le cadre de développement des outils de la REDD+. Toutefois, il a été remarqué que la participation de la société civile (y compris des femmes) n'est pas obligatoirement satisfaisante du fait de leur taux de participation dans certaines réunions. Un effort très particulier a été développé afin de pouvoir organiser et structurer officiellement la plateforme de la société civile, afin que celle-ci soit bien représentée dans les activités du programme et plus largement dans le processus REDD+²¹.

132. Dans le document de stratégie nationale d'août 2017, on peut lire: *"la Côte d'Ivoire a ratifié plusieurs instruments juridiques internationaux qui protègent les droits de communautés relativement à l'exploitation des ressources naturelles sur leurs terres et territoires, et reconnaissent le consentement libre informé et préalable (CLIP) comme un droit dont disposent les communautés locales de donner ou refuser leur consentement à tout projet susceptible d'affecter leurs terres, leurs ressources naturelles, leur mode de vie et leurs moyens de subsistance. Malheureusement dans plusieurs projets notamment dans le cadre de l'attribution des périmètres d'exploitation forestière,*

²¹ Source: Rapport final du programme ONU-REDD (p.47)

ces droits sont parfois violés, généralement par méconnaissance de leurs droits et des dispositions juridiques en la matière. Dans le cadre de la stratégie nationale REDD+, le CLIP sera développé comme mesure de sauvegardes et intégré au Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS), notamment pour les projets de reboisement à grande échelle et pour les concessions forestières. Cela permettra d'assurer la participation et la consultation pleine et effective de toutes les parties prenantes et éviter autant que possible les conflits autour de l'utilisation des terres et des forêts". Suite au retard dans la mise en place du SIS, cet aspect n'a pas été abordé dans le cadre de cette évaluation.

133. **Contribution actuelle et potentielle du Programme National aux travaux normatifs des trois organisations des Nations Unies participantes.** Le Système des Nations Unies (SNU) accompagne le gouvernement de Côte d'Ivoire à mettre en œuvre son Plan National de Développement (PND 2016-2020), à travers son Cadre Programmatique Unique (2017-2020). Le gouvernement et le SNU mettent un point d'honneur sur la mise en œuvre de programmes conjoints au niveau des agences du SNU. Le Programme National ONU-REDD, qui est une initiative collaborative entre la FAO, le PNUD et l'UN Environnement, s'inscrit bien dans ce cadre et est approuvé par le gouvernement²².

B.4 Durabilité

134. **Facteurs majeurs influençant la réalisation ou non de la durabilité du programme.** Le programme national est venu en appui à un processus de préparation dans le cadre d'un mécanisme dans lequel le pays s'est engagé de manière volontaire. Il s'est inscrit dans un cadre bien défini et déjà testé dans d'autres pays et il a bénéficié en plus d'un contexte national favorable, comme déjà expliqué avant. D'autres aspects méritent toutefois d'être mentionnés.

135. La stratégie REDD+ de la Côte d'Ivoire a des ambitions légitimes, mais on est en droit de se demander si elles sont réalistes au vu de ce qui s'est passé au cours de ces 20 dernières années. Des actions d'envergure et des programmes nationaux de foresterie ont été entrepris par le passé à plusieurs reprises pour freiner le processus de déforestation et de dégradation forestière. Les constats sur les diverses causes de ces phénomènes ont également été faits, mais force est de constater que le succès de ces programmes est resté très mitigé. Ce qui nous amène à dire que même si la performance du programme d'appui ONU-REDD au processus REDD+ en CI en matière d'atteinte de résultats est jugée comme satisfaisante, cela ne donne probablement pas encore d'indications fiables sur la **durabilité du processus et l'efficacité d'actions futures qui pourraient être menées pour freiner la déforestation et la dégradation forestière.**

136. On peut cependant relever des facteurs encourageants qui permettent de rester optimiste sur la suite. Le processus REDD+ a en effet réussi à mettre autour d'une même table tous les acteurs concernés par la gestion durable des ressources naturelles. On peut même dire que le programme ONU-REDD a eu un effet catalytique, ayant entraîné dans son sillage des **changements et modifications de comportements, de stratégies, voire même de politique**, qui ont débouché sur l'engagement de réformes institutionnelles et juridiques dans plusieurs secteurs et qui sont autant de signes encourageants pour le futur. Si par le passé chaque Ministère fonctionnait en vase clos et cherchait surtout à délimiter sa sphère d'influence et à sécuriser ses sources de financement, aujourd'hui le dialogue interministériel, qui s'exprime notamment au travers du CTI de la Commission Nationale REDD+, est rétabli. Certes il reste fragile, mais il a permis une mise à jour et une

²² Source: Rapport final du programme ONU-REDD (p.32)

harmonisation de certaines politiques et stratégies sectorielles. Le pays s'est doté d'une politique forestière couvrant la période de 2002 à 2015 et les orientations de la Déclaration de Politique Forestière ont été reprises dans la Loi n°2014- 427 du 14 juillet 2014, portant code forestier. D'autres exemples de cadre structurant de développement de la Côte d'Ivoire peuvent être cités, à savoir: (i) Plan National de Développement (PND 2016-2020); (ii) Programme National d'Investissement Agricole (PNIA2012-2015); (iii) Stratégie Nationale de Lutte contre les Changements Climatiques (2015-2020).

137. **La mobilisation autour de la forêt est devenue quasi générale**, même si des tensions et des divergences de vue persistent. La communication autour de la forêt s'est intensifiée. Contrairement à d'autres pays, la Côte d'Ivoire s'est retrouvée dans une situation où elle est vraiment dans le besoin de conserver le peu de forêt qui lui reste si elle ne veut pas toutes les perdre. Les bases du processus semblent aujourd'hui être suffisamment solides. Il est bien ancré et ne risque pas de s'écrouler du jour au lendemain. Le dialogue intersectoriel est établi et c'est un changement important. Mais dans la phase d'investissement, il faudra avancer rapidement pour éviter que la motivation ne retombe. Il s'agit de trouver les moyens appropriés pour lutter efficacement contre les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts et pour répondre aux besoins exprimés par les populations locales et les investisseurs.

138. **Cas particulier de l'agriculture.** L'agriculture, qui s'est longtemps développé en Côte d'Ivoire, au détriment de la forêt, a adopté un changement important de stratégie. En 2015, le Conseil Café Cacao, avec le Secrétariat Exécutif permanent REDD+ (SEP/REDD+), a développé une vision dénommée « Cacao, ami de la forêt » qui a été intégrée dans la note d'orientation politique sur l'agriculture zéro déforestation, pour la COP 21 à Paris. Dans cette dynamique, le Gouvernement ivoirien a élaboré et adopté en 2017, un plan d'action Cacao et Forêt, qui a été présenté à la 23ème Conférence des Parties sur le climat en novembre 2017, à Bonn, en Allemagne. Le plan de mise en œuvre du cadre d'action commune de lutte contre la déforestation a été adopté le 1 juillet 2018, à Abidjan, au cours de la réunion du comité de pilotage de l'Initiative Cacao et forêts de Côte d'Ivoire, en présence du ministre des Eaux et Forêts. Enfin, le 11 septembre 2018, le groupe agroalimentaire Mondelez International a organisé mardi à Abidjan, un atelier de validation du « Plan d'actions Cocoa Life » dans le cadre de l'initiative Cacao et Forêts.

139. Il faut toutefois reconnaître que ce **changement d'attitude des grandes compagnies chocolatières mondiales** (comme Nestlé, Cadbury et Mars) a été aussi influencé et conditionné par la publication en septembre 2017 d'un rapport de l'ONG Mighty Earth accusant les grandes firmes du secteur de "production illégale". Le rapport était intitulé: *Comment les forêts classées deviennent du "cacao classé"*. Comme les variétés de cacao vulgarisées aujourd'hui ont leur meilleur rendement avec un minimum d'ombrage, contrairement aux variétés anciennes qui poussaient à l'ombre des grands arbres laissés sur les parcelles, on est en droit de se demander comment les paysans vont réagir. Réintroduire un couvert végétal, par plantation ou en laissant une partie de la régénération naturelle se réinstaller, ne serait qu'un retour aux pratiques agro forestières que les anciens appliquaient avant l'introduction des variétés de cacao héliophiles. Mais le paysan ne fera que ce choix que s'il est certain de maintenir le rendement de sa production de cacao. Au delà des bénéfices carbone qui pourraient découler de la REDD+, il restera donc à convaincre les paysans que le retour à des pratiques agricoles plus respectueuses de la gestion durable des ressources naturelles leur

apportera plus d'avantages que d'inconvénients et contribuera à l'amélioration de leurs conditions de vie.

140. Durabilité institutionnelle, technique, économique, sociale, politique et environnementale. Le programme national a généré la création et consolidation des structures nationales qui devraient garantir la prise en main et la pérennité des résultats, notamment : (i) le Comité National REDD+ ; (ii) le Comité Interministériel REDD+ ; (iii) le Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ (SEP/REDD+) ; (iv) La plateforme de la société civile OI-REN ; (v) Les Groupes de Travail techniques. La FCPF/Banque mondiale et le Programme d'Investissement Forestier (PIF) financé par la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement, vont mettre en œuvre des activités concrètes qui visent à compléter certaines activités du Programme National et à tester les outils mis au point durant la phase de préparation.

141. La question de la durabilité financière est posée, notamment par rapport à la capacité de la REDD+ à résister à un choc lié au retrait des partenaires techniques et financiers. Aujourd'hui le processus dépend à 90% de l'appui extérieur. L'Etat devra donc prendre ses responsabilités pour trouver une formule qui permette de continuer en cas de retrait de l'aide extérieure. Une option serait la mise en place d'un Etablissement Public National (EPN), dont la définition est la suivante: personne morale de droit public créée par l'Etat, disposant de l'autonomie financière, dont l'objet exclusif et spécialisé est de remplir une mission de service public, en suivant des règles adaptées à sa mission, et comportant des contraintes et des prérogatives de droit public. La Côte d'Ivoire devrait avoir accès à des financements importants pour les phases d'investissement et de paiements pour résultats de la REDD+. Ce sera à l'Etat de voir quel type de fonds pourrait être utilisé pour le climat afin de canaliser les ressources financières.

142. Le mécanisme de Paiement pour services environnementaux (PSE) est actuellement testé dans le cadre du projet pilote de Nawa avec la société chocolatière Mondelez devrait permettre de tester un mécanisme incitatif et financier qui vise à assurer la provision d'un service environnemental comme la séquestration de carbone (Captage et stockage du carbone de l'atmosphère dans des puits de carbone comme les océans, les forêts et les sols par le biais de processus physiques et biologiques tels que la photosynthèse) et la protection de la biodiversité en échange d'une incitation financière en nature ou en espèce. Actuellement le fonds pour les PSE est alimenté par les bailleurs, mais l'Etat devrait voir comment en assurer la pérennité.

143. Le financement de la cellule S&MNV. La cellule est pensée pour être aussi pérenne que le SEP/REDD+. Elle interviendra dans le suivi des activités de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et de l'estimation des réductions d'émission des gaz à effet de serre pour les différentes activités qui seront développées dans le cadre de cette stratégie. Il est prévu que la cellule intervienne dans le programme de réduction des gaz à effet de serre qui est soumis au fond carbone de la BM; elle intervient aussi dans le PIF. Il est également prévu un plan qui intègre les différentes activités de suivi et d'évaluation et de monitoring de l'impact des activités dans les différents programmes de la REDD+ qui seront mis en œuvre, comme pour le projet que la Côte d'Ivoire prévoit de soumettre au Fonds Vert pour le Climat. En ce sens, on peut dire que la cellule a une visibilité d'activités et une garantie financière sur une période minimum de 5 ans.

144. **Le financement du SIS**²³. Les lignes budgétaires à considérer pour l'opérationnalisation du SIS sont connues. Il est souhaitable qu'à moyen terme, le fonctionnement du SIS soit financé sur des fonds pérennes. Le fait que le SIS soit hébergé et géré par le SEP/REDD+ facilite d'office la prise en charge de certains coûts récurrents comme les salaires des gestionnaires du SIS. En outre, cela offre des possibilités de mutualisation et de partages de coûts avec d'autres composantes du SEP/REDD+, notamment avec le SNSF. Le SEP/REDD+ devrait s'atteler à mettre en place un budget pour couvrir les frais de fonctionnement du SIS. Une partie de ce budget pourrait être couverte dans un premier temps par les fonds mis à disposition par les partenaires techniques et financiers pour mettre en œuvre les actions pilotes REDD+. L'autre partie pourrait être couverte par le Programme d'Investissement Public, suite à un plaidoyer à préparer. Ce plaidoyer sera basé sur le fait que l'Etat de Côte d'Ivoire a tout à gagner s'il réunit les conditions pour recevoir des paiements aux résultats des actions REDD+.

145. **Une autre question ouverte fondamentale reste celle du leadership ou de la tutelle du processus.** Le choix du MINEDD pour piloter la phase de préparation à la REDD+ faisait du sens et celui-ci a très bien joué son rôle. Tout le monde reconnaît qu'il y a eu un bon équilibre et que le processus a pu s'appuyer sur 3 piliers solides, à savoir: le MINEDD, qui a porté le processus de manière efficace, le SEP/REDD+ en charge de la mise en œuvre de la REDD+, et la primature, qui assure la Présidence du Comité National REDD+, par le biais du 1^{er} Ministre ou de son représentant. Mais pour la mise en œuvre de la stratégie REDD+ (CNI), un leadership fort vis-à-vis de tous les secteurs impliqués sera nécessaire. Il conviendra de poursuivre l'effort de rapprochement initié au cours de la phase 1 du processus entre les différents Ministères afin de garder la cohésion actuelle, en faisant notamment ressortir les bénéfices que chaque secteur pourra tirer de cette démarche et en faisant en sorte que chaque secteur puisse s'exprimer librement. La SC sera quant à elle amenée à jouer un rôle encore plus en vue dans le futur afin de contribuer sur la base de son expérience à toutes les réflexions sur les enjeux de la déforestation. Elle devra aider à faire remonter les informations depuis ses réseaux sur le terrain afin de proposer des solutions réalistes.

146. On peut donc se demander si pour les deux phases suivantes, il ne conviendrait pas de **repenser le montage institutionnel**. Notons qu'en 2016 déjà, il avait été proposé que la REDD+ soit détachée du MINEDD pour être rattachée au Plan, mais cela n'avait finalement pas été fait. Une option parmi d'autres serait de placer le pilotage du processus à un niveau plus stratégique, comme la Primature ou le Ministère du Plan et du Développement, ou en tout cas trouver une formule qui donnerait plus de poids au SEP/REDD+, toujours sous tutelle du MINEDD, pour pouvoir assurer un leadership reconnu par tous. Ce qui est important en effet c'est de renforcer le statut de ce service, qui est actuellement un simple service de l'Administration, de sorte qu'il puisse négocier des interventions sur les projets et bénéficier de ressources pour son fonctionnement. Cela est d'autant plus pertinent car les ressources financières s'amenuisent avec l'achèvement des projets.

147. Dans ce sens, la facilitation du processus REDD pourrait rester sous le contrôle du Ministère de l'Environnement, pour autant que le statut du SEP/REDD+ soit renforcé. Un décret pourrait être pris pour donner un statut d'EPN à caractère particulier au SEP/REDD+. Cela lui donnerait aussi plus d'autonomie pour financer son personnel, alors que maintenant le SEP/REDD+ est très dépendant

²³ Source: feuille de route de mai 2018 .

des PTF. La Primature pourrait jouer le rôle de tutelle générale pour la CI, alors que le Ministère de l'Environnement interviendrait sur le plan international, notamment vis-à-vis de la CNUCC.

148. Il conviendra également d'éviter **un risque de dispersion ou de dilution du processus**, qui pourrait résulter en une perte de contrôle progressive par le Ministère de tutelle. Aujourd'hui, on sait que le PIF est sous le contrôle du MINEF, le concept "agriculture zéro déforestation", pour lequel un comité technique national a été mis en place, voit une implication très forte du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, la surveillance spatiale des terres sous l'égide du MPD. Mais cette dispersion offre aussi des avantages, car elle oblige les différents secteurs à collaborer ensemble et à partager leurs données et informations.

149. Attention à la multiplicité des outils ou **comment faire en sorte de rationaliser au mieux les outils pour une optimisation des financements**. La Côte d'Ivoire s'est dotée depuis décembre 2017 d'un système Géoportail, conçu par son opérateur technique CNTIG. Ce Géoportail est une solution web sécurisée qui permet d'apprécier les efforts déployés dans le temps et l'espace, selon les types de forêts, grâce à un outil innovant de suivi spatio-temporel du couvert forestier. Aussi, il permettra de mettre à la disposition des chercheurs, des organismes publics, privés ainsi que des ONG, des images satellitaires à haute résolution. Ces images constituaient en 2017 la principale source d'information sur l'évolution du couvert forestier national. La cellule SMNV du SEP/REDD+ cogère cet outil avec le CNTIG.

150. Tout récemment, le Ministère du Plan a pu acquérir **un outil image d'évaluation économique et environnemental** qui ambitionne d'utiliser les données satellitaires pour l'amélioration et l'élaboration des politiques publiques en matière d'aménagement du territoire national. Cette application cartographique permettra de prévenir les alertes précoces. Son utilité réside dans le fait qu'il soit une source de prévention des risques d'alertes de déforestation, de passage des animaux et bien d'autres aspects. Il permettra aux techniciens d'effectuer les vérifications lors de la perception des signes. Il semblerait que la SODEFOR soit aussi partie prenante dans l'utilisation de cet outil. Mais, il y a un risque potentiel de double emploi et de conflit avec le système Géoportail déjà utilisé par la cellule S&MNV, même si ces deux outils ne présentent a priori pas les mêmes fonctions.

151. **Adéquation de la stratégie de retrait du programme. Il n'y a pas de stratégie de retrait à proprement parlé pour le programme ONU-REDD** vu que son intervention ne dépassait pas le cadre de l'appui à la préparation à la REDD+. Une fois que les outils et mécanismes sont en place, le pays peut initier l'étape 2 d'investissement du processus. Par contre, le programme ONU-REDD a prévu d'appuyer le pays dans sa démarche de recherche de fonds, en facilitant notamment l'accès aux fonds climats existants.

152. Par ailleurs, le Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ souhaiterait que **l'appui des 3 agences puisse se poursuivre afin de terminer complètement la phase de préparation et de faire la transition avec la phase d'investissement**. Il existe toutefois une ligne budgétaire pour Assistance Technique, qui n'est pas dans le cadre du PN ONU-REDD, mais qui est disponible jusqu'en 2020, qui vise à appuyer le pays à poursuivre la phase de préparation et à entrer progressivement vers la phase d'investissement. Il convient en effet de tester la mise en œuvre des outils qui ont été élaborés durant la phase de préparation et de développer des projets spécifiques, notamment en collaboration avec l'ANADER pour les principales filières agricoles comme le cacao et le coton.

153. La pérennisation des acquis du Programme National par les bénéficiaires à la fin de l'initiative.

Si la volonté politique affirmée du gouvernement à accompagner le processus de préparation de la REDD+ et à participer à l'atteinte des résultats escomptés durant cette 1ère Phase ne faiblit pas, cela constituera déjà une garantie solide pour la poursuite de l'engagement du pays dans la suite du processus. **Toutefois l'engagement et la motivation des autres parties prenantes devront aussi être confirmés.**

154. Dans le rapport final du programme ONU-REDD on peut lire : "*la pérennité du programme dépend de la mesure dans laquelle les homologues sectoriels, les représentants de la société civile, le secteur privé pertinent pour la dynamique de la REDD+ dans le pays et toute autre partie prenante pertinente sont impliqués dans les activités du Programme et de l'appropriation des points stratégiques*". On y explique que **la SC a pu intervenir dans les processus de prise de décision** (validation des options stratégiques de la stratégie nationale REDD+, identification de leurs rôles, etc.) et **qu'elle a bénéficié de l'appui technique et financier** du programme national pour renforcer sa structuration interne mais aussi pour renforcer ses capacités. **Le Secteur privé quant à lui a joué un rôle prépondérant pour la définition des options stratégiques**, surtout l'option agriculture Zéro-Déforestation pour laquelle des objectifs sont fixés pour les filières agricoles, mais aussi dans le cadre de l'initiative cacao-forêts. **Les communautés locales quant à elles ont été consultées** dès la conception du processus et elles ont bénéficié des actions d'information et de sensibilisation sur les thématiques clés de la REDD+ ainsi que d'un appui en termes de renforcement de leur organisation interne. Elles ont pu également participer aux concertations dans les régions notamment pour la consolidation des options stratégiques de la REDD+.

155. Certes tout ceci a pu être vérifié, ce qui montre l'effort réel qui a été entrepris, notamment dans le cadre du volet financé par le PNUD, pour la mobilisation des parties prenantes. Il a même été mentionné l'implication de la Chambre Nationale des Rois et Chefs Traditionnels. Une réunion s'était tenue le 10.09.2018 à Yamoussoukro afin de renforcer leur implication dans la mise en œuvre des activités REDD+ à travers la sensibilisation, l'information, l'éducation, la mobilisation et le suivi du processus. Au cours de cette réunion il a également été rappelé que la Côte d'Ivoire mettait en œuvre des initiatives et projets dont le Programme d'investissement Forestier (PIF) accompagné du Mécanisme Spécial de Don en faveur des Communautés Locales (DGM), dans 8 régions du pays (Gbêkê, Iffou, Moronou, N'Zi, Sanssandra, Cavally, Guémon et la Nawa), le projet REDD+ dans la région de la Mé, le projet de Paiement pour Services Environnementaux (PSE) dans la région de la Nawa.

156. Mais l'enjeu majeur pour la suite du processus sera **d'assurer la participation effective des communautés locales à la gestion durable des ressources naturelles** en vue de l'amélioration de leur condition de vie. La SC, avec l'aide du PNUD notamment, a pu élaborer un plan d'action stratégique de l'OI-REN 2016 - 2018, qui prévoyait notamment de (i) renforcer le développement institutionnel et accroître l'autonomie financière de l'OI-REN, (ii) renforcer la capacité de plaidoyer et d'influence des processus politiques et réglementaires en faveur des droits des communautés, des groupes marginalisés (femme, jeunes, etc.) et de l'environnement et la qualité de ses processus (gouvernance) et produits et (iii) de développer la culture de la communication interne et externe au sein de la plateforme. Après trois années de mise en œuvre, la SC a fait un bilan pour actualiser ledit plan afin de mieux jouer son rôle dans la mise en œuvre des processus FLEGT et REDD+. La SC reconnaît que l'enjeu majeur pour les OSC est **d'assurer la participation effective des communautés locales à la gestion durable des ressources naturelles en vue de l'amélioration de leur condition de**

vie. Il conviendra donc de mettre en place des mécanismes qui permettront à la SC de mieux jouer son rôle dans la phase d'investissement qui va commencer, un peu à l'image de celui qu'elle a pu jouer dans le processus FLEGT, pour lequel elle a pu identifier les priorités (foncier, partage des bénéfices, information/transparence et gestion durable des ressources naturelles) pour l'établissement d'un tableau de bord qui lui sert de référence tout au long du processus. Elle a aussi eu une influence directe dans l'élaboration de la nouvelle politique forestière et dans le PIF elle bénéficie d'un appui financier de 125 millions de F CFA pour faire le suivi indépendant.

157. Quelles sont les perspectives de suivi et d'élargissement de la REDD+ en République de Côte d'Ivoire et offrir les suggestions pour l'engagement potentiel du Programme ONU-REDD ? Le processus REDD est conçu de sorte que les étapes puissent s'enchaîner tout en veillant à la continuité des appuis financiers qui sont donnés au pays. Si le financement ONU-REDD à travers le PN s'est arrêté²⁴, le pays bénéficie aujourd'hui d'un fonds additionnel FCPF de 5 millions de US\$ jusqu'en 2019 et du financement AFD/C2D de 2 millions de US\$ également jusqu'en 2019. En outre le PIF de la BM assure un financement jusqu'en 2022 et il en sera bientôt de même de la composante financée par la BAD.

158. Plusieurs autres initiatives et programmes ont vu le jour au cours de la mise en œuvre du programme. Ces initiatives se basent toutes sur les résultats du programme et accompagnent les réflexions menées dans l'objectif d'opérationnaliser la REDD+. Le PNUD, en collaboration avec la FAO et le PNUE, et les acteurs nationaux, ont élaboré une proposition pour le **Fonds Vert Climat pour la mise en œuvre de la politique « Agriculture zéro déforestation »**.

159. **L'Initiative Cocoa & Forest**, initié par les plus grandes entreprises mondiales consommatrices du cacao, a été aussi lancé en 2007, lors de la COP23, et vise le développement d'une culture du cacao plus respectueuse des forêts, et leur reconstitution. Cette initiative ne se fera pas sans remplir les critères et conditions de la REDD+.

160. Le gouvernement de la Norvège pourrait également financer les régions membres **du Governors Climate and Forest Taskforce (GCF-TF), dont la Province de Cavally et celle du Bélier en Côte d'Ivoire**, pour le développement de leurs stratégies régionales REDD+ et des projets à faibles émissions de GES, d'un point de vue juridique.

161. Ces opportunités ont été considérées principalement lors de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et du cadre national d'investissement sur la REDD+. Ces opportunités vont servir surtout à initier la phase d'investissement et à mettre en valeur les acquis de la Côte d'Ivoire en termes de ressources humaines capacités, de consensus, de normes, de structures, qui vont rassurer ces investisseurs et des nouveaux à venir.

B.5 Probabilité d'impact

162. S'il est peut être encore trop tôt pour parler d'impact, on doit toutefois reconnaître qu'en termes d'hypothèses formulées, **des changements significatifs ont pu être observés**. Pour pouvoir mieux s'en rendre compte, un bref regard en arrière n'est pas inutile.

²⁴ Hormis l'AT déjà signalée au point 152 et l'existence d'un fonds de la FAO (quoique réduit) pour mettre en œuvre des activités déterminées

163. **Durant de nombreuses années le secteur forestier a été délaissé par les autorités et le pouvoir politique.** Le Plan directeur forestier (PDF) 1988-2015, qui visait à maintenir le potentiel exploitable de la forêt naturelle, à restaurer le couvert végétal, en priorité en zones pré forestières et de savane, à reboiser et à aménager le territoire en forêts classées et à augmenter les rendements d'exploitation des produits forestiers, n'a pas pu être mise en œuvre convenablement, du fait de la crise politique qu'a connu le pays de 1999 à 2011. Les choses ont commencé à changer après cette période d'instabilité par une prise de conscience nationale de l'intérêt des forêts pour le pays et des risques liés à la déforestation et à la perte inexorable du couvert forestier. L'initiative REDD+ a probablement été l'élément déclencheur et ensuite catalytique d'un changement d'attitude et de mentalité par rapport à la forêt.

164. Outre les extrants attendus du processus REDD+, d'autres progrès enregistrés dans le domaine de l'agriculture avec l'élaboration du concept "zéro déforestation", dans le domaine de la gestion des implantations illicites à l'intérieur des forêts classées et de l'implication des communautés locales dans le suivi communautaire des forêts, dans le domaine du dialogue et de la concertation interministérielle, sont à mettre au crédit de l'initiative REDD+, et donc aussi du programme ONU REDD.

165. Aujourd'hui la mobilisation autour de l'idée de freiner, voire même d'inverser, le processus de déforestation et de dégradation forestière semble être forte. Elle s'est construite autour d'un **leadership solide assumé par le Ministère en charge de l'Environnement**, l'institution gouvernementale qui pilote le processus REDD+ en République de Côte d'Ivoire et assure la tutelle du Programme national (soutenu par ONU-REDD) et du Secrétariat exécutif permanent, organe chargé de la mise en œuvre des activités REDD+ au sein de la Commission Nationale REDD+. La Commission Nationale, qui est une structure intersectorielle d'analyse, de conseil et d'orientation pour la mise en œuvre du processus de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, comprend également un Comité Technique Interministériel REDD+, chargé de la coordination sectorielle, qui semble également bien fonctionner. Cette collaboration interministérielle témoigne aussi d'un **changement des attitudes et des comportements**, si on veut bien se rappeler que par le passé la concertation et la collaboration entre les différents Ministères était inexistante.

166. D'autres signes encourageants sont également perceptibles, avec **l'implication des acteurs majeurs des filières du cacao, de l'hévéa ou de l'huile de palme**. Il faut dire que le discours pour faire changer l'attitude de ces acteurs a aussi évolué. Aujourd'hui on utilise plus un argumentaire économique et de sécurité alimentaire adapté à la chaîne de valeur qui les concerne, plutôt que via un discours environnemental parfois stigmatisant²⁵. Cette évolution des perceptions et des mentalités est à mettre en partie au compte des outils élaborés et mis en œuvre dans le cadre de la REDD+, comme l'étude sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation forestière en Côte d'Ivoire, la cartographie des bénéfices multiples de la REDD+, le niveau de référence des forêts pour la Côte d'Ivoire, l'inventaire de la biomasse forestière pour l'estimation des facteurs d'émission, etc.

²⁵ Source: facilité REDD de l'UE. Comment concilier développement agricole et forestier en Côte d'Ivoire et à quel coût?

167. **Ces différentes études ont pu être réalisées avec la mise en place de la cellule S&MNV.** La conception d'un dispositif global de MNV à l'échelle du pays, soutenue par l'ONU-REDD, a prévu de prendre en compte quatre niveaux de mise en œuvre : (i) niveau national avec une cellule opérationnelle logée au SEP-REDD+ pour la surveillance des forêts et de l'utilisation des terres, par télédétection/GIS ; (ii) niveau régional ; (iii) niveau sous régional et (iv) niveau communautaire. Le FCPF de la BM est aussi intervenu dans le soutien à la mise au point du dispositif MNV. Le financement FCPF devait porté notamment sur : i) la mise à jour d'une cartographie nationale de référence sur l'utilisation et de la couverture des sols ; ii) l'établissement d'une cartographie historique des évolutions de la couverture des sols ; iii) la conception et la mise en œuvre de l'Inventaire Forestier National ; iv) l'amélioration des outils et des méthodologies d'estimation des gisements de carbone ; et v) le développement des F REL / F RL. Tout comme le programme ONU-REDD, la BM continue d'appuyer le processus REDD+ en Côte d'Ivoire. Il faut saluer l'effort de tous ces partenaires. Il semble que des réarrangements soient intervenus dans la distribution des responsabilités entre PTF: l'IFN a plutôt été soutenu par l'AFD alors que le NERF n'a été couvert que par la FAO.

168. **Tout ceci témoigne de l'existence d'une volonté et d'un engagement politique réel,** qui ont permis de faire des progrès substantiels dans la phase de préparation à la REDD+. Ceux-ci ont aussi été rendus possibles par l'implication des parties prenantes, notamment de la SC et du secteur privé.

169. Pour passer à l'échelon supérieur, il conviendra maintenant de pouvoir appliquer les politiques et mesures préconisées qui devront permettre d'exécuter des actions REDD+ axées sur les résultats et qui devront rencontrer l'adhésion des populations. On le comprend **le plus grand défi reste à venir afin que les incidences du programme et l'objectif de développement à 10 - 15 ans puissent être atteints.**

C. Facteurs affectant la performance

C.1 Gestion du programme et coordination

170. Le cadre institutionnel de mise en œuvre de la REDD+ n'était pas encore fonctionnel en 2017.

Il y avait donc une nécessité de le rendre opérationnel. C'est ainsi, que sur la base du décret de création de la Commission Nationale REDD+, les arrêtés de nomination des membres des organes que sont le comité national, le comité technique interministériel et le secrétariat exécutif permanent REDD+ ont été pris. L'installation officielle des organes a intervenu en juillet 2017²⁶.

171. Suite à une revue approfondie de la gestion financière du projet REDD+ financé par le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier FCPF avec la Banque mondiale comme agence d'exécution, le mécanisme REDD+ a connu quelques bouleversements vers la fin du premier trimestre 2017. En effet, les conclusions de cette revue ont **entraîné la nomination d'un nouveau Coordonnateur et la réduction du nombre du personnel avec la suppression de certains postes**. Cette réorganisation n'a pas été sans conséquence sur la mise en œuvre des activités surtout celles liées à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+.

172. Suite aux obstacles rencontrés lors de la mise en œuvre du programme national ONU-REDD (principalement la réorganisation du SEP/REDD), une réunion extraordinaire du Comité de Pilotage a été convoquée en Mai 2017, aboutissant à **une demande de prolongation sans frais additionnel de la durée de mise en œuvre du programme**. La prolongation de 7 mois du programme a fait suite à des retards engendrés par la mise en œuvre des activités, du fait de la réorganisation interne du SEP/REDD+.

173. Ce qu'il convient de souligner au départ, c'est **l'existence d'un partage des tâches et des responsabilités par rapport au programme ONU-REDD qui semble avoir été bien respecté**. Ainsi, le PNUD s'est surtout concentré sur la mobilisation des parties prenantes et l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. De part la nature du programme, les 3 agences ont été amenées à collaborer entre elles. Ainsi pour élaborer la stratégie, le PNUD a eu besoin des résultats de plusieurs études réalisées par les 2 autres agences. Cette collaboration étroite a permis de monter l'architecture de la stratégie.

174. **La coordination entre les trois agences a été assurée**, à travers le recrutement par la FAO, d'un Conseiller Technique Principal (CTP), qui joué un rôle clé dans la coordination entre les différents intervenants. Le CTP, en liaison avec le SEP/REDD+, a assuré la coordination et le suivi des interventions entre les trois agences. Chaque Agence avait un point focal chargé du programme ONU-REDD qui travaillait de manière rapprochée avec le CTP. Ce dernier, en collaboration avec le SEP/REDD+, a contribué à la préparation des rapports du Programme ONU-REDD, présentés au Comité de Pilotage. Des rencontres tripartites périodiques étaient organisées par le CTP. Des réunions hebdomadaires étaient organisées avec le SEP/REDD+, auxquelles une personne de la BM était convoquée. On y passait en revue les activités des principaux PTF (ONU, BM, AFD, UE, giz).

175. Lors des **visites conjointes des 3 agences onusiennes** (une fois par an), la BM et la BAD, impliquées dans le PIF, étaient invitées. Des discussions fréquentes par skype étaient organisées avec les responsables des 3 agences. On nous a aussi signalé l'existence d'un groupe de travail forêt environnement auquel le CTP a participé.

²⁶ Source: rapport du Copil, janvier 2018

176. **Le comité national REDD+** devait se réunir 2 fois par an. Ce rythme a été respecté en 2018.

177. Avec le changement de coordonnateur, et à l'instigation du CTP, **les réunions des PTF sont devenues plus régulières**. Le SEP/REDD+ a procédé à une consolidation des PTBA des différents PTF, dans un souci de transparence évident.

178. Le CTP du programme ONU-REDD a toujours été invité aux **autres initiatives dans le pays** en relation avec les forêts et le CC.

179. **La communication entre les 3 agences** peut être qualifiée de correcte, peut-être pas constamment été optimale pour la mise en œuvre des activités, à très bonne lors des moments forts constitués par l'organisation des missions conjointes des conseillers techniques régionaux.

C.2 Administration des ressources humaines et financières

180. Les organismes des Nations Unies appliquent **leurs propres règles et procédures et ont des comptabilités différentes**. De façon plus spécifique, les acteurs nationaux ont **apprécié la flexibilité de la gestion financière**. Les opérations étaient effectuées par demande de paiement direct. Ce qui permettait à la SEP/REDD de réaliser la procédure d'achat ou de contractualisation et de permettre aux opérations des 3 agences onusiennes de procéder au paiement des prestataires. Les activités programmatiques ont été planifiées par chaque agent du SEP/REDD en charge d'une composante. Le PTBA consolide l'ensemble des actions et les budgétise selon les lignes du projet. Cette consolidation se fait d'abord entre les agences et ensuite lors d'un atelier avec l'ensemble des acteurs (institutionnels, PTF, ONG). Cette disposition a aussi renforcé les capacités de la SEP dans la gouvernance.

181. Par contre, les avis sont plus mitigés concernant **les procédures de recrutement de l'assistance technique** (CTP ou consultants internationaux). C'est l'agence qui recrute directement les consultants sur la base des demandes formulées par le PN. Dans le cas de la cellule S&MNV, celle-ci n'avait qu'un rôle d'observateur dans le processus de recrutement. Cette façon de procéder a engendré quelques difficultés qui auraient pu être évitées si la cellule avait pu jouer un rôle plus actif dans le choix des consultants. Mais nous comprenons que ce sont les procédures de la FAO et qu'il n'est pas possible de les changer si facilement.

182. Enfin, un des défis majeurs pour le SEP/REDD est d'assurer une bonne coordination et une transparence dans la gestion des fonds provenant de plusieurs partenaires financiers pour la REDD+. Cela s'est concrétisé en 2018 par l'élaboration **d'un plan d'activités annuel consolidé du SEP/REDD+**, qui permet de suivre les contributions respectives de chaque PTF par rapport au programme global d'activités de la REDD en CI.

183. Un des points forts mentionnés lors de la mission de terrain a été **la disponibilité et la capacité de répondre rapidement aux besoins exprimés de l'Assistance technique** fournie par la FAO pour des appuis dans le cadre des activités de télédétection et de SIG. Grâce aux appuis et aux formations reçues, l'équipe de la cellule S&MNV est aujourd'hui à un niveau élevé. Des échanges et des visites organisées dans d'autres pays (RDC, Ghana, Kenya, Costa Rica, etc.) ont donné la possibilité de comparer les expériences et d'acquérir une compétence internationale.

C.3 Appui technique et supervision

184. Le programme a connu un retard à son démarrage dans le recrutement du CTP. C'est un cadre ivoirien de la FAO qui a assuré l'intérim jusqu'au recrutement du CTP début 2015. Malheureusement celui-ci est parti en août 2017 (les postes offerts par les agences onusiennes n'offrent probablement pas suffisamment de perspectives pour l'avenir). Le nouveau CTP a pris ses fonctions fin décembre 2017 et il est resté en poste jusque mi-juin 2018. L'intérim durant cette période transitoire a pu être assuré par le même cadre de la FAO déjà sollicité en 2014-2015.

185. Il faut aussi rappeler qu'initialement il était prévu que le programme ONU-REDD se termine en septembre 2017, mais suite aux retards pris avec le changement de coordonnateur après l'audit de la BM, une extension sans coût supplémentaire avait été obtenue jusqu'en avril 2018.

186. L'absence du CTP a donc pu être compensée à deux reprises par la même personne. Cela a d'autant mieux joué que celle-ci est restée impliquée dans le programme ONU-REDD tout au long du processus. Elle a donc constitué en quelque sorte le fil rouge ou la mémoire institutionnelle du programme.

187. Les évaluateurs ont procédé à une collecte de données sur le degré de satisfaction d'un échantillonnage d'acteurs (PNUD, OI-REN, SEP/REDD, BNETD, SODEFOR, UNEP) en lien avec les 10 missions de l'équipe du PN. Il s'est agi d'attribuer une note (échelle de 1 à 10) pour qualifier le degré de satisfaction en lien avec les missions de l'équipe programme. Pour rappel, l'équipe était composée de 2 agents (CTP et Assistante Administrative et financière). Les résultats de cette enquête sont présentés dans le [tableau 7](#). Ils montrent un degré de satisfaction élevé de la coordination du PN ONU-REDD.

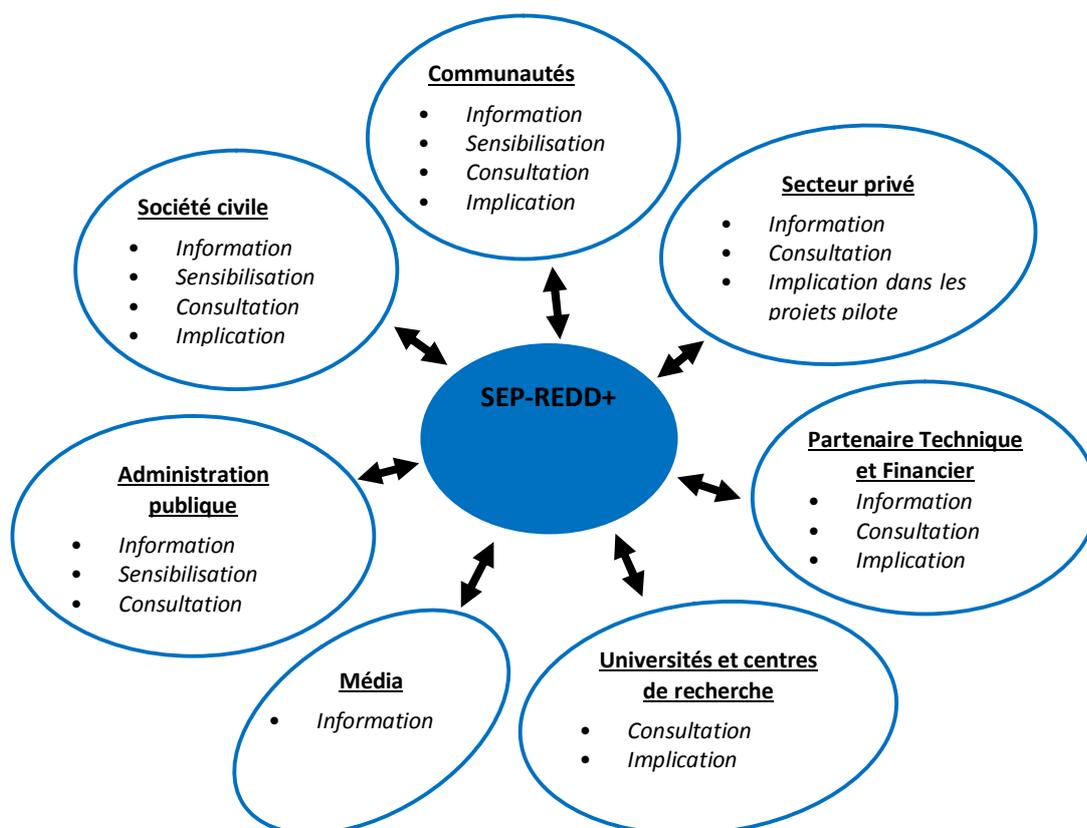
Tableau 7: Degré de satisfaction des acteurs en lien avec les 10 missions de l'équipe du PN

Missions (selon cahier de charge de la coordination du projet)	Note
1. Fournir un appui technique et organisationnel au SEP/REDD+ pour la gestion du Programme National ONU-REDD et la planification stratégique des activités	8,00
2. S'assurer avec le SEP/REDD de l'alignement des activités et des équipes engagées avec le financement du Programme National ONU-REDD, avec le processus national REDD+ et le plan de travail annuel	8,00
3. Faire le suivi technique et administratif et financier du Programme National ONU-REDD	8,33
4. Superviser l'intervention des 3 agences dans le cadre du Programme National ONU-REDD et assurer la liaison avec le Ministère en charge de l'environnement et le SEP/REDD+	7,67
5. Appuyer le SEP/REDD+ dans la préparation et la mise en œuvre des termes de référence, des protocoles d'accord, et dans l'élaboration des rapports d'activité techniques et financiers (semestriels, annuels et rapport	8,33
6. Appuyer et informer le Gouvernement de Côte d'Ivoire sur les opportunités de mobilisation de financements additionnels	8,33
7. Informer le Gouvernement, le SEP/REDD+ et les parties prenantes des impacts des activités réalisées dans le cadre du processus REDD+ et ses implications pour le Pays	8,00
8. Appuyer le SEP/REDD+ pour la rédaction et la révision des documents techniques et stratégiques produits dans le cadre du Programme National ONU-REDD	8,00
9. Appuyer la dissémination des acquis techniques autour de la REDD+ au niveau du pays et à l'international ;	8,33
10. Assister la Côte d'Ivoire selon les besoins lors des réunions internationales sur la REDD+	8,67
Total	81,67/100

C.4 Participation des parties prenantes et appropriation

188. Le pays s'est doté en octobre 2014 d'un **plan d'engagement des parties prenantes**, qui a le mérite d'avoir été développé après une consultation élargie de celles-ci. Ce plan s'est même doté d'un outil de suivi-évaluation pour suivre son degré de mise en œuvre. Le diagramme ci-dessous montre comment les différentes parties prenantes identifiées avaient prévu de s'engager dans le processus. Ce plan a guidé toutes les actions d'information, de sensibilisation, de consultation réalisées dans le cadre de la REDD+ depuis son élaboration. Il est important de remarquer que cet outil a pour objectif de guider les actions en faveur des différentes parties prenantes en vue de l'atteinte de l'objectif d'engagement qui est le but final

Figure 3: Parties prenantes à la REDD+



189. **Engagement et soutien du Gouvernement au PN.** Dans la préface de la stratégie, Madame le Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable, Porte-parole adjoint du Gouvernement, précise que "*le document de stratégie REDD+ de la CI est aligné sur le **Plan National de Développement** et en cohérence avec les engagements internationaux de la Côte d'Ivoire. Il se décline en actions prioritaires à mener de manière intégrée afin d'apporter des réponses aux principales causes de la déforestation et de la dégradation des forêts*". Elle rappelle aussi que "*le défi à relever est de renforcer les synergies d'action entre les différentes parties prenantes dans la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ pour une Côte d'Ivoire plus verte. Le Ministère en charge de l'Environnement poursuivra son rôle de catalyseur pour atteindre les objectifs du développement durable dans tous les secteurs et atténuer les effets des changements climatiques.*"

L'engagement politique s'est manifesté à tous les niveaux depuis la décision prise par la Côte d'Ivoire de rejoindre le mécanisme international REDD+ et la chronologie des événements présentée en annexe II montre bien toutes les étapes franchies depuis ce choix.

190. Une des forces de la démarche est que les différentes réflexions menées sur le processus ont débouché au niveau **des différents secteurs impliqués** (Environnement, Forêts, Agriculture, etc.) **sur des questions fondamentales** et le constat qu'il fallait actualiser et aligner les différentes stratégies et politiques sectorielles. Certes, les points de vue entre les différents secteurs sont encore souvent divergents, mais dans l'ensemble la classe politique et les techniciens s'accordent sur la nécessité de faire bouger les lignes et de changer les choses. Au niveau du CTI de la commission nationale REDD+ on appelle à la synergie d'actions entre les différents Ministères, mais cela ne marche pas effectivement toujours dans la pratique. Il reste encore des réticences et des conflits d'intérêt.. La synergie d'action est donc une volonté, mais reste à renforcer.

191. Des décisions sont encore à prendre pour réduire la dépendance financière aux appuis extérieurs. Elles sont urgentes et elles seront probablement le prochain test décisif qui permettra de confirmer cet engagement et cette volonté politique d'aller jusqu'au bout du processus.

192. Le secteur de la recherche semble être au stade actuel sous-représenté dans les débats. Il conviendra de renforcer sa participation et sa contribution pour l'avenir.

193. On doit aussi noter que les membres de la Commission Nationale, du SEP-REDD+ et de la Société Civile ont pris une part active à la 23^{ème} Conférence des Parties (COP) sur le Climat permettant de renforcer le plaidoyer pour la mobilisation de partenariats et de ressources en faveur de l'agriculture zéro déforestation.

194. **Dans quelles mesures tous les secteurs moteurs de la déforestation ou de la dégradation sont-ils impliqués dans les processus politiques (et non seulement le ministère ou direction focal) ?** Pour impliquer tous les secteurs, l'Etat de Côte d'Ivoire a créé, par décret, la Commission Nationale REDD+, qui regroupe les secteurs clés de la déforestation et de la dégradation des forêts. Cette plateforme constitue le cadre de dialogue entre tous ces acteurs. En plus de cet engagement, quelques exemples significatifs peuvent être relevés. Il s'agit notamment du lancement en mars 2017 de l'initiative cacao forêt, avec l'implication des grandes compagnies privées de cacao, couvrant la Côte d'Ivoire et le Ghana suite à une interpellation des PTF quant à la nécessité de dégager une vision pour ce qui concerne la gestion forestière en Côte d'Ivoire. Par la suite, des groupes de travail ont été mis en place sur les thématiques de l'agroforesterie, la préservation et la réhabilitation des forêts, la traçabilité, les financements et l'inclusion sociale. Un Plan d'Action de 2 ans pour les zones prioritaires a été élaboré. Un 1er comité de pilotage présidé par le MINEF a eu lieu en juin 2018 et un 2ème est prévu en novembre. Un objectif de mise en place du fonds qui va soutenir cette initiative a été fixé pour décembre 2018. En parallèle, la REDD+, en collaboration avec le MINEF et le Ministère de l'Agriculture avait déjà lancé le concept d'une agriculture "zéro déforestation", qui avait été présent pour la 1ère fois à la COP 21 de Paris en décembre 2015.

195. La SODEFOR, confrontée à la dégradation accélérée, voire même la disparition des forêts classées occupées illégalement par les paysans, a aussi été impliquée depuis le début dans le processus de la REDD+. Elle occupe une position stratégique car elle possède l'ensemble des informations relatives aux forêts classées. La SODEFOR a désigné un point focal REDD pour la représenter dans tous les événements et réunions en lien avec le processus RED. Parmi les moments forts qui ont vu l'implication de la SODEFOR, il y a eu la préparation de la stratégie nationale REDD+, la mise en place d'un système national de surveillance des forêts, et l'établissement du niveau de référence des émissions de carbone des forêts. C'est la SODEFOR qui a fait notamment l'inventaire de biomasse d'octobre 2016 à février 2017 sur mandat ONU REDD de la FAO. Le DG de la SODEFOR est membre du CTI. La SODEFOR est partie prenante du PIF financé sous les ressources de la BM. Elle a participé à la préparation du projet et elle exécute la partie de celui-ci consacrée aux Forêts classées (4 milliards de F CFA pour 11 FC). La SODEFOR est impliquée dans l'initiative caco-forêts avec le MINEF et sera aussi impliquée dans le volet du PIF financé par la BAD.

196. Le prochain défi restera le renforcement de l'implication des communautés locales, qui prendra toute son importance dans les deux prochaines étapes du processus, et qui nécessitera un soutien efficace de la part de la SC.

197. Combien solide était l'implication des parties prenantes au niveau local dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation ? Y a-t-il suffisamment de certitude que la sensibilisation et les discussions au niveau local peuvent être poursuivies dans le moyen terme avec des actions concrètes et des bénéfiques au niveau local ? L'implication des parties prenantes au niveau local n'en est encore qu'à ces débuts et l'effort d'information et de communication pour expliquer à tous les niveaux en quoi consiste la REDD devra être intensifié dans le futur. Peu de gens dans les régions et sur le terrain savent aujourd'hui en quoi consiste la REDD+, mais les évaluateurs n'ont pu approfondir cette information.

198. On peut noter, en plus des autres parties prenantes, l'implication lors de l'élaboration du R-PP d'un acteur institutionnel clé, la Chambre Nationale des rois et Chef Traditionnels de Côte d'Ivoire, dont les actions de sensibilisation et de communication faciliteront certainement l'engagement des communautés locales. Au niveau régional, les autorités administratives, les élus locaux et les médias de proximité ont aussi été associés à l'élaboration du R-PP.

199. Comme déjà mentionné plus haut, la SC a eu quelques difficultés à trouver sa place au début du processus REDD, car elle avait l'impression que celui-ci était entièrement sous le contrôle de l'administration. Depuis 2015, la SC a bénéficié de l'appui technique et matériel du programme ONU-REDD et de la Banque mondiale à travers le Secrétariat Exécutif REDD+ (SEP-REDD+), respectivement pour sa structuration interne et le renforcement de ses capacités matérielles et techniques. Le principal but visé à travers cet appui était de permettre à la plateforme commune FLEGT/REDD+ mise en place d'être outillée pour alimenter les réflexions dans la mise en œuvre des deux processus.

200. Si la SC semble avoir mieux trouvé sa place dans le cadre du montage mis en place pour le processus FLEGT que de celui de la REDD+ (elle a l'impression qu'elle a été mieux écoutée et qu'elle a pu mieux influencer les décisions dans le domaine de la gouvernance forestière), il faudra faire en sorte pour la suite de lui trouver la place qu'elle mérite en s'inspirant peut-être de ce qui a bien fonctionné avec le processus FLEGT. Dans le cadre du PIF volet Banque mondiale, la SC effectuera l'Observation Indépendante. Et elle sera plus active sur le terrain au cours de la phase d'investissement REDD+ avec la mise en œuvre des projets et initiatives. La REDD+ soutient le cadre de gouvernance du processus FLEGT afin de l'aligner aux orientations stratégiques de la SN-REDD+.

201. **Y a-t-il une compréhension appropriée de la différence entre ONU-REDD et REDD+ au niveau national et infranational ? Y avait-il un équilibre adéquat entre l'image de marque d'ONU-REDD et l'appropriation nationale des politiques et processus REDD+ ?** Comment faire comprendre que la REDD ne fait pas table rase du passé et présenter le processus de façon simple et didactique. Aujourd'hui il existe un déficit important d'information et de communication à l'attention des acteurs régionaux et locaux et un effort devra être fait vers eux. Une solution serait l'utilisation de vidéos courtes. Il semble que la FAO se penche actuellement sur cette idée.

C.5 Suivi, rapportage et évaluation

202. De manière générale on constate que le PN a fait l'objet **d'un encadrement et d'un suivi régulier de la part des 3 agences onusiennes**, notamment par l'organisation à l'initiative de la FAO, chef de file du programme, de missions conjointes dans le pays des 3 conseillers régionaux. Les échanges enregistrés dans le cadre de ces missions, et aussi lors des comités de pilotage, étaient enrichissants et ont véritablement soutenus le programme dans ces choix et ces orientations stratégiques.

203. Depuis 2013, le Ministère en charge de l'Environnement a détaché un de ses fonctionnaires auprès de la FAO. Il a suivi le 1^{er} Programme de Coopération Technique (PCT) et a ensuite contribué à la préparation du PN ONU-REDD et au recrutement du CTP. Vu les délais enregistrés avant la prise de fonction du CTP, cette même personne a assuré le suivi des activités du PN. Cette personne demeure le point focal du Ministère auprès de la FAO. On peut dire que par **sa présence régulière il a été un élément de stabilité et de continuité dans le PN**, qui aura permis à celui-ci d'atteindre ses objectifs, malgré les vacances enregistrées au niveau du CTP.

204. Le PN ONU-REDD a fait l'objet **de rapports annuels et d'un rapport final** couvrant l'intégralité de la phase. Ces rapports suivent un canevas précis qui facilite leur lecture et le suivi de la mise en œuvre des activités.

205. **Les comités de pilotage** ont eux aussi fait l'objet de comptes-rendus réguliers. On peut toutefois regretter que les recommandations émises lors des différents comités n'aient pas fait l'objet d'un meilleur suivi documenté et de commentaires pour permettre d'apprécier leur degré de mise en œuvre.

206. Vu que les activités du PN se déroulaient de façon satisfaisante, **la revue à mi-parcours n'a pas été jugée nécessaire**. Par contre, à l'initiative de la BM, **une auto-évaluation participative de tout ce qui a été mis en œuvre au niveau du pays en matière de REDD+ a été réalisée entre juin et juillet 2018**. Cet exercice a permis de mettre en évidence des avancées significatives depuis le début de l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le processus avec une accélération depuis la revue à mi-parcours de l'avancement réalisée en mai 2016.

207. Ce rapport illustre le mieux ce que pourrait être un mécanisme de suivi orchestré par le Ministère de tutelle (dans ce cas le MINSEDD, par le biais du SEP/REDD+, organe chargé de la mise en œuvre du processus national. Ce document est très utile car il présente une analyse détaillée par composante (et sous-composante) du degré de mise en œuvre de la phase de préparation à la REDD+. Il utilise les 34 critères du cadre d'évaluation préparatoire comme référence et présente un tableau récapitulatif des budgets de préparation à la REDD+ par source de financement. Nous pensons qu'il aurait encore gagné en clarté et en intérêt si les contributions de chaque PTF avaient été mentionnées pour chaque composante.

208. Comme déjà mentionné plus haut, la Côte d'Ivoire s'est dotée en 2014 **d'un plan d'engagement des parties prenantes**. Le rapport final mentionne que le plan d'engagement des parties prenantes a été consolidé en citant trois références qui expliquent comment cela a été fait. Le document de programme initial prévoyait pourtant qu'une évaluation à mi-parcours de l'engagement des parties prenantes et de la qualité de la participation et de la consultation sur le FLEGT et la REDD+ soit faite sous l'appui de l'ONU-REDD, afin d'améliorer les approches de participation, de consultation et d'engagement de la SC. Il est prévu que cette évaluation se fasse en 2019 avec l'ensemble des parties prenantes.

Partie 3. Conclusions, recommandations, leçons apprises

A. Conclusions

1. **Le PN a été initié dans un contexte favorable**, déjà marqué depuis juin 2011 par l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+), la création de la Commission Nationale REDD+, cadre intersectoriel de mise en œuvre de la REDD+ et la mise en place en 2012 du Programme National Changement Climatique (PNCC) afin de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques.

2. Il répond à **une prise de conscience nationale de la situation alarmante de la forêt ivoirienne** après des décennies de perte des superficies et de dégradation des forêts²⁷. D'une manière générale, entre 1990 et 2000, on a observé une perte de couvert forestier estimée à 2 923 023 ha, et de 1 992 827 ha entre 2000 et 2015. Par ailleurs, l'étude montre que de 1990 à 2000, la déforestation s'est essentiellement opérée dans le milieu rural, tandis qu'elle s'est accélérée dans le domaine permanent de l'état entre 2000 et 2015. Une autre étude réalisée en novembre 2016²⁸, sur l'analyse quantitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire confirme le poids très important de l'expansion de l'agriculture dans le processus de déforestation de ces 25 dernières années. La mobilisation autour de la forêt est devenue quasi générale, même si des tensions et des divergences de vue persistent. La communication autour de la forêt a aussi beaucoup augmenté.

3. **La contribution du PN ONU-REDD, combinée avec celles d'autres PTF**, comme la BM (FCPF), l'AFD ou encore l'UE a permis à la CI de faire des progrès significatifs dans la phase de préparation à la REDD+. Sur la période de 2014 à 2019, la CI a bénéficié au total de USD 18 697 000 de la part de divers PTF pour le processus de préparation à la REDD+. Deux nouveaux engagements financiers pour la période de 2018 à 2022 dans le cadre du PIF - BM et BAD pour un montant de USD 24 000 000 viennent compléter cet effort.

4. La contribution du programme national ONU-REDD aura permis **d'instaurer les bases nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme REDD+**, contribuant ainsi à l'élaboration des 4 piliers du cadre de Varsovie pour la REDD+, à savoir (i) la définition du niveau d'émissions de référence des forêts, (ii) l'élaboration de la stratégie nationale, (iii) la mise en place d'un système national de surveillance des

²⁷ Identification, analyse et cartographie des causes de la déforestation et de la dégradation des forêts en CI. Rapport technique (volet cartographie). Secrétariat exécutif permanent REDD+. Octobre 2016

²⁸ Analyse quantitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire. Rapport final, 10 novembre 2016. bnetd, Etc Terra, RONGEAD. Programme ONU-REDD

forêts, et (iv) la mise en place d'un système d'information sur les sauvegardes (incomplet à ce jour). Sur la base des entretiens que l'équipe d'évaluation a pu avoir avec le SEP/REDD+, on peut estimer que la phase de préparation à la REDD est achevée à 85%.

5. Outre le contexte favorable, le succès du processus doit être mis en grande partie sur le compte **d'un leadership fort assuré à différents niveaux**, soutenu par une volonté politique claire manifestée jusqu'au niveau de la Présidence. Malgré la résurgence de tensions et conflits d'intérêt entre certains Ministères, le leadership du processus a constitué un des points forts du processus. Tout le monde reconnaît qu'il y a eu un bon équilibre et que le processus a pu s'appuyer sur 3 piliers solides, à savoir: le MINEED, qui a porté le processus de manière efficace, le SEP/REDD+ en charge de la mise en œuvre de la REDD+, et la primature, qui assure la Présidence du Comité National REDD+, par le biais du 1^{er} Ministre ou de son représentant.

6. Notre interprétation **des différents produits livrés avec la contribution du PN ONU-REDD** rejoint dans les grandes lignes celle présentée dans le rapport final du PN et l'appréciation donnée par les représentants des agences onusiennes lors des entretiens que nous avons eu avec eux durant la mission pays. L'appui du PN ONU-REDD a concerné 31 critères sur 34 identifiés dans le cadre d'évaluation du document préparatoire (le FCPF étant pour sa part concerné par 18 critères, l'AFD par 13 et l'UE par 7). Pour le programme ONU-REDD 19 critères ont enregistré des progrès substantiels, 10 des progrès satisfaisants et pour 2 d'entre eux des améliorations sont encore nécessaires.

7. Mais l'euphorie actuelle ne doit pas masquer **l'ampleur des défis qu'il reste à relever**. Des changements de mentalités et de politiques, notamment pour des secteurs comme l'agriculture, dont le développement s'est effectué pendant des décennies au détriment de la forêt, sont nécessaires. Même si des tendances positives sont perceptibles, le combat est loin d'être gagné.

8. **Le facteur social et donc l'adhésion des populations paysannes** (notamment celles implantées dans les forêts classées et les petits producteurs de cacao) est indispensable à la réussite de la suite du processus. Le rôle de la SC, des autorités locales et traditionnelles pour obtenir cette adhésion sera crucial et déterminant.

9. **Le bilan d'ensemble tiré de cette évaluation sur la contribution du PN ONU-REDD est globalement positif**. Certes le CNI doit encore être validé, les comités régionaux ne sont pas encore mis en place et certains extrants restent encore à produire pour arriver au bout du processus de préparation à la REDD+. Il s'agit notamment du mécanisme de partage des bénéfices, du registre ou base de données qui comptabilise l'ensemble des informations de la REDD, de terminer la mise en place du SIS et de finaliser le système d'alerte précoce de la cellule S&MNV²⁹. Mais rien ne permet de penser aujourd'hui que le pays ne sera pas en mesure d'achever ce qu'il a si bien commencé. L'exécution du PN ONU-REDD de la CI est évaluée comme globalement **satisfaisante**. Le *tableau 8* résume l'appréciation générale des différents critères analysés.

²⁹ Il faut noter que ceci est un bonus sur les aspects de suivi, mais n'est pas un élément essentiel/obligatoire à la REDD+

Tableau 8: Appréciation générale³⁰

Critère	Note	Résumé évaluation
Conception et pertinence du PN	S	
Conception	MS	Absence de tdc, notamment d'hypothèses et de risques
Pertinence	HS	Le programme est pertinent
Résultats et contribution aux objectifs déclarés	S	
Efficacité	HS	Contribution efficace à l'élaboration des 4 piliers de la phase de préparation
Efficiences	S	
Questions transversales		
Genre	MS	Des progrès enregistrés et des références trouvées concernant cette thématique, mais une nécessité de mieux la cibler dans le futur
Développement des capacités	S	
Produits Normatifs	MI	
Durabilité et élargissement	MP	Des questions importantes restent en suspens
Probabilité d'impact	S	REDD+ comme élément déclencheur et ensuite catalytique d'un changement d'attitude et de mentalité par rapport à la forêt
Facteurs affectant la performance		
Gestion du Programme et Coordination	S	
Administration des Ressources Humaines et Financières	S	
Appui Technique et Supervision	HS	
Participation du Gouvernement et Appropriation	S	
Suivi, Rapportage et Evaluation		
Performance Globale du Programme	S	

B. Recommandations

10. L'appréciation sur le degré de mise en œuvre du PN ONU-REDD étant globalement positive, les évaluateurs ont très peu de recommandations à formuler. Les idées ci-dessous doivent plus être considérées comme des pistes de réflexion ou des suggestions à creuser, mais elles n'impliquent pas de changement fondamental d'orientation ou de choix stratégiques.

11. Certes pour que le processus arrive à son terme, c'est-à-dire qu'il atteigne son objectif de réduction des émissions des forêts et de renforcement des stocks de carbone, des obstacles

³⁰ Tous les critères sont classés sur une échelle à six points comme suit : Hautement Satisfaisant (HS) ; Satisfaisant (S) ; Modérément Satisfaisant (MS) ; Modérément Insatisfaisant (MI) ; Insatisfaisant (I) ; Hautement Insatisfaisant (HI). La durabilité est classée de Hautement Probable (HP) jusqu'à Hautement Improbable (HI). Une notation globale (sur une échelle à 6 points) est offerte pour la Conception et la Pertinence, les Résultats et les Contributions aux objectifs déclarés, et la Performance Globale du Programme.

importants seront encore à surmonter. Certaines options de la stratégie nationale REDD+ nous apparaissent ambitieuses. L'objectif de 3,2 millions d'ha de terres restaurées dans le domaine rural d'ici 2030 est louable, mais sachant que durant ces 5 dernières années, seulement quelques centaines d'ha ont été reboisés, on mesure l'ampleur du défi qu'il reste à relever.

12. On pourrait dire que par rapport à l'ensemble de la démarche REDD+, la CI a fait la partie la plus facile, c'est-à-dire celle du diagnostic, des études de base et de la mise en place des outils de contrôle. Cela consiste en grande partie en du travail de bureau. Certes cela a nécessité une cohésion et une convergence de vues entre les différents secteurs, mais cela n'a pas encore impliqué jusqu'à présent de poser véritablement d'actes concrets. L'heure de vérité a toutefois sonnée et les mois et années à venir seront déterminantes pour juger de la faisabilité d'un tel processus à l'échelle du pays.

Aux agences onusiennes

13. Si le PN ONU-REDD+ semble avoir atteint son objectif de soutenir la CI pour sa préparation à la REDD+, il faut reconnaître que cet appui s'est réalisé dans un contexte favorable, au sortir de la crise politico-militaire que le pays avait connu. On sait que dans d'autres pays les succès sont parfois plus mitigés et les obstacles nombreux. Un des facteurs qui aurait pu avoir des effets négatifs sur le succès du PN concerne la lourdeur de certaines procédures appliquées par les agences onusiennes. Tout en sachant qu'il est difficile pour une agence de déroger aux règles internes de l'institution, nous invitons les agences à prendre cette question en considération, en s'inspirant au besoin des pratiques d'autres PTF qui semblent montrer plus d'efficacité dans ce domaine.

14. Les trois agences onusiennes sont invitées à poursuivre et à renforcer les mécanismes de leur collaboration interne pour mener à bien leur engagement dans le processus REDD+, ainsi que leur collaboration /complémentarité avec les autres partenaires techniques et financiers.

Au gouvernement

16. Le succès de la suite du processus dépendra en grande partie du montage institutionnel et du leadership qui devra être assuré durant les deux phases à venir de la REDD+ (mise en œuvre et paiement pour résultats). Le gouvernement est invité à réfléchir au montage institutionnel qui devrait être adopté pour la poursuite du processus. Plusieurs idées ont été émises dans ce rapport. Il conviendra de comparer les avantages et les inconvénients des différentes options afin de choisir celle qui conviendra le mieux au contexte actuel.

17. L'Etat devrait aussi prendre des engagements fermes pour assurer la durabilité financière du processus en explorant toutes les options possibles pour le financement des phases d'investissement et de paiement pour résultats du processus REDD+.

18. Des choix importants devraient être faits pour une rationalisation des outils mis en place dans le cadre de la REDD+ et une optimisation des financements, ceci dans le souci d'éviter des chevauchements et une dispersion des efforts.

19. Le succès de la suite du processus dépendra aussi de la place que la SC aura pu trouver parmi les autres parties prenantes. Avec des activités qui vont de plus en plus se réaliser sur le terrain et toucher les communautés locales, la place de la SC va devenir centrale. Il est dans l'intérêt général que celle-ci puisse être renforcée afin qu'elle puisse jouer pleinement son rôle. Les ambitions de la REDD+ en termes d'agriculture zéro déforestation et de reboisement sont telles, que sans l'adhésion totale des populations aucun changement tangible ne pourra être atteint.

C. Leçons apprises

20. Le succès d'un programme financé par 3 agences différentes (FAO, PNUD et PNUE) dépend dans une large mesure de la bonne communication interne entre celles-ci et d'une coordination efficace. Le rôle clé de l'assistance technique, notamment du CTP, a été mis en évidence. C'est lui qui doit assurer non seulement la coordination entre les 3 agences onusiennes, mais aussi entre les agences et le gouvernement (dans ce cas-ci le SEP/REDD). Les retards enregistrés dans le processus de recrutement du CTP et le départ de celui-ci avant la fin du processus auraient pu avoir des conséquences négatives sur la réussite du Programme. Heureusement les périodes de vacance de poste ont été couvertes par la présence d'une personne détachée par le Ministère de l'Environnement auprès de la FAO. Elle a pu garantir la continuité du PN et son fonctionnement, ce qui a eu comme conséquence de limiter les effets négatifs de l'absence du CTP.

21. Si dans l'ensemble la collaboration entre les 3 agences a bien joué, il convient de relever qu'elle a particulièrement bien fonctionné durant les missions conjointes des 3 agences, peut-être pas toujours optimale pour la mise en œuvre des activités. Cela peut probablement s'expliquer par l'absence de CTP durant certaines périodes.

22. L'élaboration d'une tdc adaptée au contexte pays tout, en restant cohérente avec celle présentée dans le cadre stratégique du Programme ONU-REDD 2016-2020, doit être couplée avec la construction du cadre logique du PN. L'idéal serait que celui-ci soit identique, ou du moins proche, de celui adopté pour la conduite de l'ensemble du processus REDD+ par le pays. Une telle façon de procéder faciliterait non seulement la tâche de coordination et de suivi de la structure nationale en charge du processus (dans le cas de la CI le SEP/REDD), mais aussi celle des différents PTF impliqués dans le financement et la mise en œuvre. Le bilan tiré par le MINSEDD, au travers du SEP/REDD dans le Readiness Package d'août 2018, est un bon exemple de la manière dont un processus national peut être évalué en s'appuyant sur les critères communs définis dans le cadre d'évaluation du document préparatoire.

23. La volonté politique et le soutien et l'engagement déterminé de toutes les parties prenantes sont des conditions sine qua non à la bonne marche du processus. Ceci s'est particulièrement bien vérifié en CI. La collecte des données et des informations précises (on pourrait même dire objectivement vérifiables) destinés à convaincre les parties prenantes de l'opportunité et de la pertinence d'une démarche REDD+ sont des préalables indispensables avant toute décision de s'engager plus en avant. Cela ne sert à rien de d'investir dans un processus si des divergences profondes existent entre les principaux acteurs qui seront impliqués dans la mise en œuvre. L'exemple de la CI montre que même si une certaine prise de conscience commune de la gravité de la situation en termes de disparition des forêts et de dégradation du couvert végétal existe, l'équilibre demeure précaire. Un soutien politique au plus haut niveau et un leadership fort seront nécessaires pour continuer à avancer dans le mécanisme REDD+ afin de pouvoir bénéficier des retombées positives dans le futur.

24. Notre rapport peut donner l'impression que nous n'avons pas abordé les aspects liés à la communication. Il est vrai que hormis quelques allusions aux points 197 et 201, cet aspect n'a pas été particulièrement traité. La mission n'a pas eu connaissance d'une stratégie de communication et la revue documentaire ne nous a pas montré de plan de communication sur le PN ONU-REDD. Toutefois, les actions de communication, relayées par les médias locaux, ont été menées à différents niveaux et elles ont permis de faire mieux connaître au niveau national l'implication de la Côte

d'Ivoire dans le processus REDD+. Comme déjà mentionné l'effort devra porter dans le futur sur une meilleure communication destinée aux acteurs locaux et régionaux.

25. Des activités liées à la communication ont permis d'assurer l'édition de supports et outils de communication sur la REDD+ ainsi que la publication des résultats obtenus. Ces derniers ont contribué à assurer la visibilité du programme et valoriser les résultats et expériences acquises. Le site web du secrétariat a transcrit les activités du programme et a mis à disposition les documents clés produits avec l'appui du programme (<http://reddplus.ci/bibliotheques/documents/>). Il propose aussi le lien avec les sites des différents PTF impliqués dans le processus.

Annexes

Annexe I. Bref historique du secteur forestier et de l'environnement au cours de ces 30 dernières années

1988-2015	Plan Directeur Forestier (PDF) Plan d'urgence, appelé Plan sectoriel forestier, avec une 1ère Phase de mise en œuvre de 1991 à 1996 (PSF1)
1992 à 1996	Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE)
1996 à 2010	Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE) L'objectif de ce plan d'action pour l'environnement (PAE) est d'évaluer les problèmes environnementaux de la Côte d'Ivoire et de mesurer leur impact sur les conditions socioéconomiques. Le PAE traite des domaines problématiques suivants : 1) l'agriculture et les ressources naturelles (épuisement des forêts , dégradation des sols et appauvrissement de la biodiversité) ; 2) le développement urbain (pollution et déchets) ; 3) la dégradation de l'environnement urbain ; 4) la croissance démographique, la pauvreté, la santé et l'assainissement ; 5) l'accès à l'information environnementale ; 6) l'éducation, la formation, la recherche et la sensibilisation ; 7) le renforcement du système institutionnel et judiciaire et 8) l'ajustement structurel et le développement sectoriel. Le Plan propose des recommandations et tire des conclusions après analyse de chacun de ces domaines et de la façon dont ils affectent l'environnement.
1998	Bilan diagnostique du secteur forestier effectué en 1998 pour évaluer et réorienter en conséquence sa politique forestière
1999	Politique Forestière
mars 2001	Le Gouvernement ivoirien a adopté un Programme-cadre de gestion des forêts dont les objectifs sont, entre autres, la stabilisation et l'intensification de l'agriculture en vue de mettre fin aux défrichements dans les forêts classées et l'amélioration du revenu et des conditions de vie des populations paysannes
2008	Un Plan stratégique de la politique forestière devait être préparé pour couvrir la période 2008-2015
2010-2015	Nouvelle politique forestière
2014	Nouveau Code Forestier. Les orientations de la Déclaration de Politique Forestière ont été reprises dans la Loi n°2014- 427 du 14 Juillet 2014, portant code forestier. Les textes d'application ont mis du temps à être élaborés et entretemps un processus d'identification d'une nouvelle politique forestière a été entamé. Il sera suivi par une revue de la loi forestière existante.
16 au 19.11 2015	Organisation par le MINEF du forum sur les Etats généraux de la Forêt. Les résultats des 5 études réalisées par AFD et FAO, ainsi que le bilan du Plan Directeur Forestier (PDS) 1988-2015 sont présentés. Ils posent un diagnostic sans complaisance des trois ressources du secteur et proposent des solutions essentielles pour les redynamiser. L'évaluation du PDS montre la faillite du dispositif national de suivi-évaluation du

	<p>secteur forestier, la mise à genou de la recherche forestière, un faible effectif des agents forestiers souvent dépourvus de moyens à la hauteur de leur mission. Cette évaluation montre aussi que 11 forêts classées sur 77 choisies sont dégradées à plus de 50%, dont 7 le sont à 100%. Cela confirme le bilan qui avait été établi par le BNETD en 1998..</p> <p>Le forum débouche sur la recommandation d'élaborer un nouveau Plan de Développement stratégique des secteurs de la forêt, de la faune et des ressources en eau PDS sur la période 2016-2045. Une note conceptuelle d'orientation et des tdrs sont préparés. L'élaboration d'un Plan de Développement Stratégique (PDS) couvrant les 3 secteurs eau, forêt et faune était prévue pour 2017.</p>
2016-2020	Plan National de Développement (PND). Ministère du Plan
novembre 2016	Atelier national sur l'élaboration des textes d'application de la loi portant code forestier du 14 juillet 2014. Cet atelier national faisait suite à un processus très inclusif ayant réuni l'ensemble des parties prenantes (Administration, Opérateurs privés, Société Civile, Partenaires Techniques et Financiers) sur une période de 13 mois, ayant permis d'organiser plusieurs séances de consultation. Le processus a finalement abouti sur l'élaboration de 13 projets de décrets d'application
2017	Lancement de l'audit de la politique des reboisements en Côte d'Ivoire de 1928 à nos jours, afin de tirer les enseignements pour les reboisements futurs et mettre en place une base de données cartographiques des reboisements dans le domaine forestier rural (fin prévue de l'étude en novembre 2018)
mars 2017	Interpellation des partenaires techniques et financiers qui invitent la Côte d'Ivoire à « repenser la politique et la stratégie forestière » et réclament que « des lignes directrices claires soient données par le gouvernement sur sa vision de l'avenir des forêts ivoiriennes ». On peut penser que l'action du programme ONU-REDD et les différentes études produites avec l'appui de celui-ci ont été l'élément déclencheur de cette réaction
novembre 2017	Suite à la note adressée au gouvernement par plusieurs PTF en mars 2017 sur la situation alarmante du secteur forestier, le gouvernement ivoirien a réalisé qu'il fallait donner la priorité à l'élaboration d'une nouvelle politique forestière. Cette interpellation a donc retardée l'élaboration du nouveau Plan de Développement Stratégique (PDS) de la forêt, de la faune et des ressources en eau.
mai 2018	<p>En mai 2018, un Conseil Présidentiel est consacré à la question de la politique forestière et la Présidence prend les choses en main. Une nouvelle politique nationale forestière est entérinée en Conseil Présidentiel et la promesse d'injecter 4 milliards de CFA au secteur forestier est faite.</p> <p>Le 23 mai la nouvelle politique forestière est adoptée en conseil des Ministres. Une revue de la loi forestière est prévue</p>
2018	<p>Revue de la loi forestière en cours et réactions des parties prenantes attendu d'ici novembre. Le MINEF espère que la nouvelle loi puisse être adoptée avant la fin de l'année.</p> <p>Entretiens, les réflexions sur un plan de développement stratégique (PDS) couvrant les secteurs eau, forêt et faune 2017-2045 ont repris. Celles couvrant le secteur forêts sont les plus avancées. On espère qu'il sera prête en 2019</p>

Annexe II. Chronologie de l'engagement de la Côte d'Ivoire dans le mécanisme international de la REDD+

Date	Directement en lien avec la REDD+	Secteurs associés
juin 2011	Engagement de la Côte d'Ivoire dans le mécanisme international de Réduction des Émissions de gaz à effet de serre issus de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+). Le pays devient membre de deux plateformes internationales d'appui technique et financier à la REDD+ : le programme ONU-REDD (qui est un partenariat FAO/PNUD/PNUUE) et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier de la Banque mondiale - (FCPF).	
2012	Mise en place du Programme National Changement Climatique (PNCC) afin de coordonner, proposer et promouvoir des mesures et stratégies en matière de lutte contre les changements climatiques. Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN / INDC).	
2012	Opérationnalisation des structures de gestion et de participation multipartenaire relatives au processus REDD+, sur la planification des activités et sur la mobilisation des ressources financières basée sur des partenariats techniques et financiers internationaux. Des missions ONU-REDD, FCPF, AFD et UE-REDD ont eu lieu pendant cette période pour aider la Côte d'Ivoire dans son analyse préliminaire des besoins et pour la planification de son processus national REDD.	
24.10. 12	Décret pris en Conseil des Ministres portant création, organisation et fonctionnement de la Commission nationale pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (CN-REDD+). Il crée en son article 4, la CN-REDD+, composée d'un Comité National REDD+ chargé du pilotage d'ensemble, d'un Comité Technique Interministériel REDD+ chargé de la coordination sectorielle et d'un Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ chargé de la mise en œuvre.	
01.12.12		Premier contrat de désendettement et de développement (C2D) franco ivoirien pour la période 2012 - 2015 (AFD)
2013	Mise en place Secrétariat SEP REDD avec les différentes cellules.	
février 2013		Réponse favorable de l'UE à la demande d'ouverture des négociations de l'APV/FLEGT de la CI à l'UE
décembre 2013	Etude coûts-bénéfices de la REDD+ en CI et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières. Salva Terra.	

Date	Directement en lien avec la REDD+	Secteurs associés
décembre 2013	Signature de l'accord de partenariat avec le FCPF.	
2014		Nouveau Code Forestier. Les orientations de la Déclaration de Politique Forestière 2010-2015 ont été reprises dans la Loi n°2014- 427 du 14 Juillet 2014, portant code forestier.
février 2014		Lancement du projet d' «Appui à la participation des organisations du secteur privé au processus de négociation de l'APV FLEGT en Côte d'Ivoire
mai 2014	Validation du Plan de préparation au mécanisme REDD+ (R-PP).	
07.07.14	Approbation du RPP par le Comité des Participants du FCPF et par le Conseil d'Orientation de l'ONU-REDD.	
octobre 2014	Rapport d'étude: plan d'engagement des parties prenantes	
02.12.14	Signature du document de programme ONU REDD entre la Côte d'Ivoire et les 3 agences onusiennes	
03.12.14		Deuxième contrat de désendettement et de développement (C2D) franco ivoirien pour la période 2014 - 2020 (AFD), avec une composante appui institutionnel au MINEF et une composante inventaire forestier national.
mars 2015	Démarrage effectif des activités du programme ONU-REDD	
15 et 16.07.15	Atelier à Abidjan sur Evaluation de la contribution des services éco systémiques forestiers à l'économie nationale Et Cartographie des bénéfices multiples pour la planification spatiale de la REDD +.	
16 au 19.11.2015		Organisation par le MINEF du forum sur les Etats généraux de la Forêt. Les résultats des 5 études réalisées par AFD et FAO, ainsi que le bilan du Plan Directeur Forestier (PDS) 1988-2015 sont présentés. Le forum débouche sur la recommandation d'élaborer un nouveau Plan de Développement stratégique des secteurs de la forêt, de la faune et des ressources en eau PDS sur la période 2016-2045

Date	Directement en lien avec la REDD+	Secteurs associés
décembre 2015		COP 21 de Paris
décembre 2015		Présentation du concept zéro déforestation à la COP 21 de Paris. Concept zéro déforestation: là où la REDD influence la politique agricole.
2016	Renforcement de la cellule S&MNV et changement des missions de la cellule.	
22.04.16	Le Président de la République, S.E.M Alassane Ouattara, a signé officiellement l'ACCORD de Paris au siège de l'Organisation des Nations Unies (ONU) à New-York.	
septembre 2016	Comment la déforestation affecte la macro-économie nationale. Programme ONU REDD.	
octobre 2016	Réalisation d'une étude sur identification, analyse et cartographie des causes de la déforestation et de la dégradation forestière en CI. (contribution BNETD et cellule S&MNV. Programme ONU REDD.	
novembre 2016	Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en Côte d'Ivoire. Rapport final (en rapport avec l'étude ci-dessus). Programme ONU REDD.	
7et8.11.16		COP 22 de Marrakech
	Une première version de la stratégie nationale REDD+ élaborée avec l'ensemble des parties prenantes a été présentée à la COP 22.	
décembre 2016		Lancement du projet AFD C2D touchant les forêts Classées de Mabi-Yaya autour desquelles est concentré l'essentiel des moyens humains et financiers du projet et celle de la Région de la Mé.
16.03.17		Entente entre les grands chocolatiers contre la déforestation en Côte d'Ivoire et au Ghana. Les plus grands chocolatiers du monde – dont Nestlé, Mars et Hershey – sont parvenus à un accord sur une initiative historique visant à faire reculer la déforestation dans les principaux pays producteurs de cacao au monde – le Ghana et la Côte d'Ivoire. Le groupe environnemental Mighty Earth affirme que la culture du cacao a eu des effets dévastateurs sur les forêts des pays.

Date	Directement en lien avec la REDD+	Secteurs associés
2017	Données forestières de base pour la REDD + en CI. Inventaire de la biomasse forestière pour l'estimation des facteurs d'émission. Données collectées par la SODEFOR et méthodologie et traitement des données par la cellule S&MNV. Programme ONU REDD, 2017.	
	Données forestières de base pour la REDD + en CI. Cartographie de la dynamique forestière de 1986 à 2015. Publication faisant suite à l'étude sur les moteurs de la déforestation - cellule S&MNV. Programme ONU REDD, 2017.	
	Niveau de référence des émissions des forêts (NERF). Reposant sur une analyse de la déforestation et dégradation historique 2000-2015. Présentation à la convention cadre des Nations Unies sur les CC. Implication de la cellule S&MNV et consultant national. 2017. Soumis à la CCNUCC en janvier 2017. La prise en compte des commentaires de la CCNUCC sur le premier rapport du niveau d'émissions de référence des forêts en Côte d'Ivoire et l'intégration des résultats de l'inventaire de la biomasse ont permis la production d'un rapport amélioré qui a été resoumis en mai 2017. Programme ONU REDD.	
mars 2017		Interpellation des partenaires techniques et financiers qui invitent la Côte d'Ivoire à « repenser la politique et la stratégie forestière » et réclament que « des lignes directrices claires soient données par le gouvernement sur sa vision de l'avenir des forêts ivoiriennes ». On peut penser que l'action du programme ONU-REDD et les différentes études produites avec l'appui de celui-ci ont été l'élément déclencheur de cette réaction.
mai 2017	La prise en compte des commentaires de la CCNUCC sur le premier rapport du niveau d'émissions de référence des forêts en Côte d'Ivoire et l'intégration des résultats de l'inventaire de la biomasse ont permis la production d'un rapport amélioré qui a été resoumis à la CNUCC. Programme ONU REDD	
octobre 2017	Données forestières de base (confer ci-dessus) présentées par le SEP-REDD+ aux partenaires et remis au Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable. Programme ONU REDD	
11.17		Suite à la note adressée au gouvernement par plusieurs PTF en mars 2017 sur la situation alarmante du secteur

Date	Directement en lien avec la REDD+	Secteurs associés
		forestier, le gouvernement ivoirien a réalisé qu'il fallait donner la priorité à l'élaboration d'une nouvelle politique forestière.
2017	Analyse du cadre juridique de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire. Programme ONU REDD, 2017.	
2017	Etude de cartographie des financements publics entamée en 2016 a été finalisée en 2017 , permettant d'enrichir la stratégie nationale REDD.	
03.11.17	Adoption par le Gouvernement en Conseil des Ministres de la Stratégie Nationale REDD+ (août 2017).	
août 2017	Mise en place officielle de la plate-forme OI-REN	
Du 6 au 17 novembre 2017	COP 23 de Bonn	
06.11.17	Présentation de la stratégie REDD+ de CI à la COP 23 par Madame Anne Désirée OULOTO, Ministre de la Salubrité, de l'Environnement et du Développement Durable.	
novembre 2017		En 2017, en marge de la COP 23 à BONN, à l'initiative de l'Unité Internationale pour le Développement Durable du Prince Charles, la Word Cocoa Foundation, the Sustainable Trade Initiative (IDH), des entreprises de la filière du Cacao et du chocolat ainsi que la Côte d'Ivoire se sont accordées pour élaborer un Cadre d'Action Commune.
27.11.17	Organisation d'un atelier en vue de valider présenter aux acteurs nationaux et aux partenaires le draft de cadre national d'investissement (CNI) de la SN-REDD+.	
décembre 2017	Finalisation de l'étude sur l'analyse cartographiée des bénéfices multiples de la REDD+ en Côte d'Ivoire. Consultants de ONU, avec contribution de la cellule S&MNV. Programme ONU REDD.	
19.01.18		Lancement des activités du cadre d'action commune de l'initiative Cacao-Forêt à Abidjan
mai 2018		En mai 2018, un Conseil Présidentiel est consacré à la question de la politique forestière et la Présidence prends les choses en main. Une nouvelle politique nationale forestière est entérinée en Conseil Présidentiel et la

Date	Directement en lien avec la REDD+	Secteurs associés
		promesse d'injecter 4 milliards de CFA au secteur forestier est faite.
mai 2018	Feuille de route pour le développement d'un SIS, l'opérationnalisation duquel sera achevé lors de la mise en œuvre de la REDD+ si des financements adéquats sont mobilisés.	
23.05.18		La nouvelle politique forestière est adoptée en conseil des Ministres. Une revue de la loi forestière est prévue.
19.07.18	<i>Le Comité National et le Comité Technique Interministériel de la REDD+ ont validé à Abidjan le R-Package, Rapport d'évaluation de la phase de préparation au mécanisme de Réduction des Emissions de gaz à effet de serre issues de la Déforestation et de la Dégradation des forêts (REDD+).</i>	
août 2018	Réunion des membres du comité national et du comité technique interministériel de la REDD+ au sein de la Primature pour une réunion préparatoire afin de présenter le cadre national d'investissement.	
juillet 2018	Validation du concept SIS	
septembre 2018		Production durable de cacao en Côte d'Ivoire: besoins et solutions de financement pour les petits producteurs. Programme ONU REDD , REDD+ Côte d'Ivoire, ONU Environnement, EU REDD Facility, EFI

1. Contribution du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF)

Le FCPF un programme multi bailleur opérationnel depuis 2008, hébergé par la BM, œuvrant pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation forestière, pour la conservation des stocks de carbone forestier, pour la gestion durable des forêts et pour le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+). Il comporte deux éléments majeurs, à savoir: (i) **la préparation à la REDD+**, qui comprend l'élaboration des stratégies nationales REDD+; il octroie les subventions et offre une assistance technique aux pays se préparant à REDD+, il propose des activités comme l'analyse des facteurs de déforestation et de dégradation, la rédaction d'une stratégie REDD+ nationale, des conseils sur la stratégie, l'établissement d'un scénario de référence, ainsi que le développement de rapports de contrôle et d'un système de vérification; (ii) **le Fonds Carbone**, qui peut effectuer des paiements de réductions d'émissions vérifiées obtenues de programmes de REDD+ dans les pays ayant bien avancé dans leur préparation à la REDD+. En 2018, 47 pays ont participé à la phase de préparation dans le cadre du FCPF et 19 ont soumis ou sont en train de préparer la mise en œuvre d'un programme Fonds Carbone basé sur les résultats. <https://www.forestcarbonpartnership.org/>

Suite à la soumission d'une première ébauche de R-PP au FCPF en fin juillet 2013, la CI restait bénéficiaire potentiel de l'appui du FCPF à la préparation à la REDD+, tout en étant conscient du caractère compétitif de cette opportunité. En décembre 2013, le pays a présenté son R-PP **au Comité des Participants du FCPF** afin de recevoir une lecture de ses membres et avancer dans la sécurisation de cofinancement. Dans le R-PP, l'appui du FCPF devait se focaliser, en principe, sur les volets suivants:

- l'essentiel du fonctionnement de la CN-REDD+, y compris le SEP/REDD+ et les séances des comités nationaux et interministériels REDD+ [composante 1A]
- l'engagement des parties prenantes (en coopération avec l'ONU-REDD, en utilisant les mêmes lignes directrices méthodologiques conjointes sur l'engagement des parties prenantes pour la REDD+) [composante 1C] ;
- des études analytiques pour fournir les bases de la Stratégie nationale REDD+ [composante 2A] ; et
- l'évaluation environnementale sociale et stratégique pour la REDD+ et le cadre de gestion sociale et environnementale [composante 2D].

Une évaluation du processus de préparation a été menée en mai 2016. La Côte d'Ivoire vient de mobiliser des financements additionnels du Fonds de Préparation du FCPF d'un montant de 5 millions de dollars américains suite à une évaluation indépendante à mi-parcours réalisée en mai 2016. Ces financements doivent permettre : (i) de finaliser la phase préparation et (ii) d'opérationnaliser les outils de mise en œuvre de la REDD+ en Côte d'Ivoire.

2. Contribution de l'AFD

La Côte d'Ivoire avait atteint, en juin 2012, le point d'achèvement de l'initiative PPTe et bénéficiait par le biais du Club de Paris d'une annulation quasi-totale de sa dette bilatérale à l'égard de la France. Le premier contrat C2D s'élevait à 630 M EUR et a été mis en œuvre sur trois ans (décembre 2012-décembre 2015). Il consacrait 16.464.493 EUR à la gestion des aires protégées et à la gestion durable des forêts dont 3.048.980 EUR environ au suivi spatial des terres et au mécanisme REDD+ (dont 1.500.000 EUR sur la REDD+ répartis a priori de la manière suivante : i) appui au fonctionnement du secrétariat technique REDD+ : 338.500EUR ; ii) assistance technique et appui à la rédaction du RPP : 135.000EUR ; iii) projet pilote : 1.026.500 EUR. Un 2^{ème} contrat a été signé en 2014 qui doit s'achever en 2020. Une allocation de USD 2 450 000 a été prévue pour le processus REDD+. Un appui initial a été mis à la disposition du SEP/REDD+ pour l'information et la communication, l'engagement des parties prenantes et les synergies FLEGT-REDD+.

En décembre 2016, un projet pilote REDD+, pour un montant de 2,5 millions d'Euros et d'une durée de 3 ans a été lancé. Il est mis en œuvre en étroite collaboration avec le [Secrétariat Exécutif Permanent REDD+](#) (MINSÉDD) et il vise à décliner localement les options stratégiques REDD+ définies sur le plan national. Il intervient à deux échelles, à savoir: celle des Forêts Classées de Mabi-Yaya autour desquelles est concentré l'essentiel des moyens humains et financiers du projet et celle de la Région de la Mé, du nom de la rivière qui traverse cette région, au nord-est d'Abidjan. Le projet comporte une composante de développement territorial, une composante de développement sectoriel et une composante de mesure d'impact et d'appui au processus REDD+. Cet appui de l'AFD se centre dans les composantes 1A, 1C, 2B et 3. La flexibilité de l'AFD par rapport aux volets d'appui permet à la Côte d'Ivoire de gérer mieux son processus REDD+ en assurant une séquence d'actions plus cohérente et ciblant des lacunes inattendues.

3. Contribution l'UE-REDD

La Facilité UE-REDD s'est engagée en février 2013 pour soutenir le démarrage du processus REDD+ en Côte d'Ivoire permettant d'enrichir la participation et la réflexion nationale en marge de l'élaboration du R-PP. Le soutien de la Facilité UE-REDD+ s'est d'abord concentrée sur le besoin d'information initiale des acteurs sur le processus REDD+ et les interactions possibles avec le processus FLEGT visant à améliorer la gouvernance forestière (les négociations pour un **Accord de Partenariat volontaire FLEGT** (APV) ayant commencé en 2013). L'appui de l'UE-REDD s'est aussi concentré sur les efforts de convergence entre le processus REDD+ et le secteur agricole (notamment le secteur privé, comprenant les associations de producteurs) pour que le développement futur des filières agricoles puisse s'articuler avec la REDD+ et le maintien d'un couvert forestier en Côte d'Ivoire (composantes 2B et 2C et renforcement de capacités en générale, y compris les liaisons entre FLEGT et REDD+).

4. Le Programme d'Investissement Forestier (PIF)

Celui-ci est opérationnel depuis 2010; il fait partie du Fonds Climat de la BM. Le PIF est basé sur un partenariat entre la BM, la Société financière Internationale, les Banques de Développement régional et un sous-fonds du Fonds d'Investissement pour le climat. Financé à hauteur de 540 millions de dollars US, il vise à soutenir les efforts des pays en voie de développement pour le programme REDD+, en fournissant des financements intermédiaires disponibles immédiatement (subventions et prêts) pour les

réformes de préparation et les investissements publics et privés identifiés lors des efforts d'élaboration de la stratégie nationale REDD+ (par exemple dans le cadre de FCPF ou de l'ONU-REDD). Le PIF a sélectionné huit pays pilotes. Les pays européens suivants ont contribué au financement du PIF: le Danemark et le Royaume-Uni. www.climateinvestmentfunds.org/cif/node/5

Le programme consistera à reverdir ces régions avec un accent particulier sur l'implication des communautés locales et du secteur privé pour aboutir à des économies vertes locales. Il s'agira de :

- Agriculture zéro déforestation ;
- Créer des plantations forestières à vocation bois-énergie;
- Mettre en place des PSE;
- Restaurer les forêts classées et les zones dégradées ;
- Promouvoir le reboisement communautaire et villageois, etc.

Don d'une valeur : 28,5 millions de dollars

Il y a un PIF sur financement de la BM et un autre sur financement de la BAD, ce qui fait que le PIF est scindé en deux projets. Le PIF BM est en cours d'exécution. Il est sous tutelle du Ministère de l'Environnement. Le PIF BAD sera sous tutelle du Ministère des Eaux et Forêts. Il est encore en cours d'instruction.

Le projet 1 (Projet de Restauration du Capital Forestier – PRCF) est centré sur la restauration de la couverture forestière sur 20% du pays, en travaillant avec les petits exploitants agricoles pour introduire des techniques d'agroforesterie et améliorer la productivité agricole, et avec les exploitants industriels pour qu'ils fournissent une plus grande partie des besoins du pays en bois d'œuvre et en bois énergie.

Le projet 2 (Projet d'Appui à la Gestion du Parc National de Taï – PAGT) contribuera, en collaboration avec d'autres partenaires, à la protection du vaste espace forestier du Parc, via le soutien technique et logistique à l'OIPR et en travaillant à la restructuration de l'exploitation minière artisanale illégale au sein du Parc. Ce projet met l'accent sur la conservation du parc et de sa biodiversité, ainsi que sur la protection de ses importants stocks de carbone aériens et de son potentiel de séquestration à long terme.

La SODEFOR est impliquée pour les forêts classées en relation avec l'initiative cacao forêts

Le tableau ci-dessous établi en 2016 montre la répartition des partenaires techniques et financiers engagés dans la REDD+ en CI (Source: présentation de 2016 du mécanisme REDD+ en CI par le SEP REDD; [cote_divoire_avancement_redd](#))

PTFs	Domaines d'intervention
le FCPF de la Banque mondiale	Appui institutionnel, Construction de la stratégie REDD+, Consultations, Evaluation Environnementale et sociale stratégique
ONU REDD (FAO, PNUD et PNUE)	Appui institutionnel, construction de la stratégie nationale REDD+, Monitoring Notification et vérification, Co-bénéfices, PSE (Paiement pour services environnementaux)
AFD/C2D-CORENA/ FFEM	Réhabilitation de 5 parcs nationaux et réserves Projet SST et mise en œuvre d'un projet pilote REDD+ Renforcement des capacités des acteurs et structures nationales pour l'acquisition et l'utilisation de données satellitaires pour le suivi des forêts
UE/EFI	Engagement du secteur privé ; construction du système national de surveillance des forêts., mise en œuvre du concept d'agriculture zéro-déforestation,
Banque mondiale/FIP	Développement local dans les régions du centre (ancienne boucle du cacao) et du sud-ouest (actuelle boucle du cacao)
Mondelez	Initiative cacao ami des forêts dans le cadre du programme cocoalife
CEMOI	Projets pilotes pour la mise en œuvre des chaînes d'approvisionnement zéro déforestation à travers la cartographie des bassins d'approvisionnement

Un autre tableau datant d'août 2018 montre la répartition des montants engagés par PTF. (Source: readiness Package, août 2018, p.18)

Tableau 2. Tableau récapitulatif des budgets de préparation à la REDD+

Période	Budget (en million USD)	Sources de financement
2014-2017	USD 3 800 000	FCPF-Banque mondiale
	USD 4 000 000	AFD/C2D
	USD 3 210 000	ONU-REDD
	USD 437 000	EU-REDD Facility - EFI
	USD 250 000	IRD
2017-2019	USD 5 000 000	FCPF - Banque mondiale
	USD 2 000 000	AFD/C2D
2018-2022	USD 15 000 000	FIP - Banque mondiale
2018-2022	USD 9 000 000	FIP - Banque Africaine de Développement

Rappelons enfin qu'il existe **l'initiative du Fonds Bio Carbone pour les paysages forestiers durables (ISFL)**, opérationnelle depuis novembre 2013. C'est un dispositif multilatéral qui encourage et récompense la réduction des émissions de gaz à effet de serre et l'augmentation de leur séquestration grâce à une meilleure gestion des sols, comprenant la REDD+ (Réduction des Émissions liées à la Déforestation et à la Dégradation des Forêts), l'agriculture climato-intelligente et la planification et les politiques plus intelligentes d'affectation des sols. <https://www.biocarbonfund-isfl.org/>

Annexe IV: TdRs de la mission

PROGRAMME ONU-REDD



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



République de Côte d'Ivoire

**TDR - Evaluation Finale du
Programme National ONU-REDD**

Termes de Référence

Programme ONU-REDD

Avril 2018

I. CONTEXTE

A. LE PROGRAMME ONU-REDD

Le Programme ONU-REDD est une initiative de collaboration des Nations Unies sur la Réduction des Emissions issues de la Déforestation et de la Dégradation des Forêts (REDD) dans les pays en voie de développement. Lancé en 2008, le Programme repose sur le rôle fédérateur et l'expertise technique de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), toutes dénommées Organisations des Nations Unies participantes. Le Programme ONU-REDD supporte les processus REDD+ menés au niveau national et encourage l'implication éclairée et significative des parties prenantes, y compris celle des Peuples Autochtones et les autres communautés tributaires des forêts impliqués dans la mise en œuvre de la REDD+ au niveau national et international.

Le Programme ONU-REDD soutient les efforts de préparation au mécanisme REDD+ de deux manières : (i) appui direct à la conception et la mise en œuvre des Programmes ONU-REDD; et (ii) appui complémentaire aux actions nationales REDD+ à travers les approches communes, les analyses, les méthodologies, les outils, les données et les meilleures pratiques développées à travers le Programme Global ONU-REDD.

B. SOUTIEN DU PROGRAMME ONU-REDD À LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

La République de Côte d'Ivoire a depuis 2013, reçu l'appui du Programme ONU-REDD pendant la mise en œuvre du « programme national ONU-REDD d'appui au processus REDD+ en Côte d'Ivoire » de décembre 2014 à avril 2018. L'évaluation finale proposée concerne ce programme national visant à développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+ dans le pays.

C. LE PROGRAMME ONU-REDD DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE (2014-2018)

L'essentiel de l'appui du Programme ONU-REDD à la République de Côte d'Ivoire qui fait l'objet des présents termes de référence, couvre la période 2014-2018 tel que résumé dans la Tableau 1 ci-après:

Tableau 1: Informations sur le Programme National ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire

Titre du Programme:	Programme National ONU-REDD d'appui au processus REDD+ en Côte d'Ivoire		
Objectif du Programme:	Développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue multipartenaire, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir la conception du mécanisme REDD+		
Budget:	3 210 000 \$US		
Date d'Approbation:	décembre 2014	Date Transfer des fonds	février 2015
Date d'Achèvement:	30 novembre 2017	Date Prolongation sans frais	30 avril 2018

1. Objectif, Résultats Attendus et Produits

Ce *Programme d'appui au processus REDD+* s'inscrit dans le processus REDD+ national permettant au pays d'être prêt à appliquer sa stratégie nationale REDD+ à l'horizon 2030, dans le cadre d'un développement vert.

L'appui de l'ONU-REDD avait pour objectif d'aider la Côte d'Ivoire à développer les capacités nationales d'organisation, de dialogue, d'analyse stratégique et d'encadrement technique pour soutenir le mécanisme REDD+.

Le Programme National ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire est une composante clé dans la mise en œuvre de la Proposition de Mesures pour l'Etat de Préparation (R-PP) du pays, et a été établi en étroite collaboration avec le Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier de la Banque Mondiale (FCPF).

Le programme est structuré en trois **composantes opérationnelles**, tel que prévu dans le document projet canevas ONU-REDD, ainsi que dans le R-PP du pays, et visant trois résultats :

- **Composante 1** – la coordination et l'implication des parties prenantes sont renforcées ;
- **Composante 2** – une stratégie nationale REDD+ est préparée, adoptée et prête à être mise en œuvre ;
- **Composante 3** - un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) alimenté par des Facteurs d'Emission (FE) et des Données d'Activités (DA) préliminaires et relié au Système d'information sur les Sauvegardes (SIS) est conçu de manière transparente et les capacités nationales sont opérationnelles.

(voir annexe 1 pour le cadre de résultat du Programme National)

Dispositions de mise en œuvre

Le document du Programme National de la République de Côte d'Ivoire a été signé par le Ministre en charge de l'environnement, le Coordinateur Résident du Système des Nations Unies, le Représentant de la FAO, le Directeur Pays du PNUD et la Directrice de la Division de mise en œuvre des Politiques Environnementales du PNUE.

Le Ministère en charge de l'Environnement est l'institution gouvernementale qui pilote le processus REDD+ en République de Côte d'Ivoire et assure la tutelle du Programme national (soutenu par ONU-REDD). Un Comité de Pilotage (COPIL) assure un rôle d'orientation et de prise de décisions stratégiques autour de la REDD+. Le Programme National est mis en œuvre par le Secrétariat Exécutif Permanent REDD+ (SEP-REDD). Un Conseiller Technique Principal (CTP) a été recruté en janvier 2016 pour donner une direction stratégique et des conseils de qualité. Suite au départ du premier CTP en Juillet 2017, un autre a été recruté depuis décembre 2017. De nombreux experts nationaux et internationaux, ainsi que des consultants ont été recrutés en fonction du plan de travail et des priorités. Le SEP-REDD assure la promotion de l'engagement intersectoriel du Gouvernement dans la REDD+ ainsi que de la participation des représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones concernés. Des missions conjointes régulières des agences ONU-REDD étaient entreprises pour revoir le progrès, préparer les programmes de travail et donner des directions stratégiques. De nombreuses rencontres ont été organisées au cours de la période de mise en

œuvre, permettant ainsi d'ajuster du programme et revoir la cible et les séquences des activités de la REDD+.

2. Coûts et financements

Une vue d'ensemble des finances du programme national est présentée dans le Tableau 3 ci-dessous, avec les détails des allocations des organisations des Nations Unies participantes (FAO, PNUD et PNUE).

Tableau 2: Budget du Programme (USD)

allocation par agence		Total
FAO	Coût du programme	1,495,000
	Coût d'appui indirect	104,650
PNUD	Coût du programme	1,165,000
	Coût d'appui indirect	81,550
PNUE	Coût du programme	340,000
	Coût d'appui indirect	23,800
Total	Coût du programme	3,000,000
	Coût d'appui indirect	210,000

En plus du Programme national ONU-REDD, le processus REDD+ en Côte d'Ivoire a bénéficié du financement du FCPF à travers la Banque Mondiale, avec une contribution de 3.8 millions \$US allouée et une seconde allocation de 5 millions \$US en février 2018 pour parachever le processus préparatoire à la REDD+ jusqu'en 2019.

3. Statut de mise en œuvre du programme

Le Programme national ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire prend fin le 30 avril 2018. Toutefois, certaines activités continueront pour être finalisées en mai voire juin 2018. Pendant cette période d'environ 3^{1/2} ans, les activités planifiées ont été réalisées pour permettre d'atteindre les objectifs visés.

Le programme est à présent terminé, et suivant la meilleure pratique internationale en la matière ainsi que la réglementation de l'ONU-REDD, une évaluation finale indépendante est proposée. Cependant, ONU-REDD reste un partenaire actif de la République de Côte d'Ivoire à travers d'autres projets et l'assistance technique régulière apportée au pays.

4. Aperçu global des réalisations

Le Programme National ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire a été déterminant afin de démarrer rapidement et de faire avancer le processus préparatoire de la REDD+. Au nombre des réalisations majeures figurent la Stratégie nationale REDD+ adoptée par le Gouvernement en Conseil des Ministres en novembre 2017, un système national de surveillance des forêts avec un portail web

et des données robustes sur les facteurs d'émission et les données d'activités historiques, une approche en matière de garanties prenant en compte l'analyse cartographiée des bénéfices multiples, et une revue exhaustive des options disponibles pour le financement de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+ estimée grâce à une analyse coûts-bénéfices des options stratégiques retenues par le pays. Le Programme national ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire a servi de catalyseur pour les travaux préparatoires à la REDD+ ainsi que le dialogue politique et la mobilisation des ressources financières. Le pays est actuellement à la phase transitoire vers la phase d'investissement de la REDD+ et prépare actuellement le développement de plusieurs activités REDD+ dont son ER-PD (FCPF), un projet à soumettre au Fonds Vert Climat, etc.

Le Programme National (PN) doit être vu dans le contexte du processus global de la REDD+ dans le pays. Le PN ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire a été mis en œuvre en coopération étroite avec les autres initiatives de la REDD, en particulier le FCPF de la Banque Mondiale.

Les produits clés à ce jour du Programme National ONU-REDD comprennent :

- une stratégie nationale REDD+ robuste, prête à être mise en œuvre adoptée par le Gouvernement en novembre 2017. Elle comprend une vision nationale holistique et des cibles quantifiées, les options stratégiques quantifiées de la REDD+ et adressant les moteurs directs et sous-jacents de la déforestation, et la conception du cadre de la mise en œuvre y afférent.
- un niveau de référence des émissions pour les forêts (NERF) soumis à la CCNUCC en janvier 2017, reposant sur une analyse de la déforestation et dégradation historique 2000-2015.
- un Système National de Surveillance des Forêts, incluant un inventaire national de biomasse complété sur l'ensemble du territoire, une analyse de l'évolution du couvert forestier de 1986 à 2015, et un inventaire des gaz à effet de serre.
- une analyse cartographiée des bénéfices multiples intégrée dans le choix et la formulation des options stratégiques REDD+.
- une évaluation de la contribution des services écosystémiques forestiers à l'économie nationale.
- des options de financement public, privé, domestique et international développées au travers d'une analyse économique des coûts –bénéfices des options stratégiques.
- un ensemble des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) sociaux et environnementaux pour la REDD+ (bâti en rapport avec un cadre social et environnemental de gestion de la REDD+), qui constitue la base de l'étude sur les éléments de conception d'un Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) – lequel est en guise de finalisation.

Au-delà des produits majeurs suscités, le Programme national (PN) ONU-REDD doit être évalué à la lumière des dynamiques contextuelles qu'il a déclenchées notamment :

- le rôle unique et catalytique dans la facilitation de l'accès et le déploiement de plusieurs autres programmes REDD+ dans le pays, y compris le PIF et le projet à soumettre au Fond Vert Climat.
- une contribution unique dans l'anticipation des facteurs manquants dans la phase préparatoire à la REDD+ en élaborant des réponses de manière intégrée, adaptative et visionnaire, particulièrement en terme de dialogue politique, connexion entre expérience nationale et négociations internationales, expérimentation des approches intégrées et alignement de la stratégie REDD+ aux grandes politiques de développement dans le pays.
- la capacité à faire partir la REDD+ de l'approche centrée sur la forêt vers une perspective intersectorielle, avec la coopération interministérielle et l'engagement franc des autres ministères clés.
- un effort continu de renforcer les capacités et la légitimité de la société civile d'être un interlocuteur central du Gouvernement.
- une expérience unique réussie dans la construction de la collaboration et la confiance entre la société civile et le gouvernement.

Les informations additionnelles sur la mise en œuvre du Programme national ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire peuvent être trouvées dans les différents rapports semestriels et annuels produits depuis 2015, ainsi que dans la myriade d'audits, rapports de progrès et notes techniques de mise en œuvre du projet qui ont été élaborés. Un projet du Rapport Final par ONU-REDD est disponible (et sera finalisé avec les résultats de cette évaluation finale).

II. EVALUATION

A. Portée et Objectifs

La portée de l'évaluation est bien le Programme National ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire. L'évaluation sera basée sur les données disponibles et examinera la réalisation des résultats et la livraison des produits par le PN depuis le début en 2014 jusqu'à sa fermeture en avril 2018. Elle va également évaluer la probabilité de réalisation des résultats et des produits qui n'ont pas pu être acquis à la fin du programme du fait de facteurs externes, mais qui sont en cours. L'évaluation devra aussi apprécier le rôle catalytique joué par le PN, soit dans l'avancement des travaux sur le champ politique, la mobilisation des nouveaux programmes et finances, la favorisation des nouveaux partenariats et la génération des produits et réalisations qui étaient peut-être non identifiés au moment de la conception.

L'évaluation du PN est entreprise pour apprécier: (i) la performance en terme de pertinence, efficacité (résultats et produits) et efficacité, (ii) la durabilité et la mise à l'échelle des résultats, et (iii) l'impact actuel et potentiel découlant du programme.

L'évaluation vise les objectifs suivants:

1. produire l'évidence des résultats afin de répondre aux exigences en matière de responsabilisation

2. évaluer l'état d'avancement du processus préparatoire à la REDD+ en République de Côte d'Ivoire, les lacunes et les défis qu'il faut relever pour être prêt à la REDD+ et le possible rôle futur du Programme ONU-REDD dans le processus REDD+ dans le pays.
3. promouvoir l'apprentissage, le retour d'information et le partage des connaissances à travers les résultats et les leçons apprises entre les organisations des Nations Unies participantes et d'autres partenaires. L'évaluation identifiera les leçons de nature opérationnelle et technique pour la formulation des futurs programmes à être mis en œuvre dans le pays, particulièrement les futurs Programmes ONU-REDD et/ou le Programme ONU-REDD dans l'ensemble.

Les principaux utilisateurs de l'évaluation seront le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, les trois organisations des Nations Unies participantes du Programme ONU-REDD et les partenaires ressources du programme. Les utilisateurs secondaires seront le SEP-REDD et ses différents organes statutaires et les parties prenantes nationales de la REDD+. L'évaluation sera aussi disponible au public à travers le site internet du Programme ONU-REDD et le site du Ministère de la Salubrité, de l'Environnement et Développement Durable.

B. Critères d'évaluation

En vue de focaliser les objectifs de l'évaluation en définissant les normes contre lesquelles le PN sera évalué, les cinq critères d'évaluation suivants seront appliqués.

- **Pertinence**, concerne l'ampleur avec laquelle le Programme National et ces résultats ou produits escomptés, ont consisté avec les politiques locales et nationales, les priorités et les besoins de bénéficiaires prévus. La pertinence considère aussi l'ampleur avec laquelle l'initiative est alignée avec la Stratégie nationale du Programme ONU-REDD 2017-2030³¹ et les plans directeurs des trois organisations des Nations Unies participantes. La pertinence vis-à-vis d'autres programmes REDD+ mis en place dans le pays doit aussi être examinée en termes de synergie, complémentarités et absence de duplication des efforts.
- **Efficacité**, mesure l'ampleur avec laquelle les résultats prévus du Programme National (résultats et produits) ont été atteints ou l'ampleur du progrès vers l'atteinte des résultats et des produits escomptés. Pour expliquer pourquoi certains produits et résultats ont été mieux acquis que d'autres, l'évaluation passera en revue les facteurs qui ont influencé les réalisations.
- **Efficience**, mesure comment les ressources économiques ou intrants (tels que les fonds, l'expertise et le temps), sont convertis pour atteindre les résultats et les produits escomptés.
- **Durabilité**, analyse la probabilité que les résultats acquis perdurent à la fin du programme, avec une attention sur la durabilité des ressources financières, l'environnement socio-politique, les effets catalytiques ou de répliation des projets, les facteurs institutionnels et de gouvernance, et les risques environnementaux.

³¹ La Stratégie du Programme ONU-REDD est disponible à:

http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=1665&Itemid=53

- **Impact**, mesure l'ampleur avec laquelle le programme national a contribué ou contribuera probablement aux états intermédiaires vers l'impact, tels que les changements dans les systèmes de gouvernance et le comportement des parties prenantes, l'impact sur les vies humaines et l'environnement. L'évaluation appréciera la probabilité de l'impact en revoyant de manière critique la stratégie d'intervention des programmes (Théorie de Changement) et la présence des moteurs requis et les hypothèses pour les résultats d'aboutir aux états intermédiaires et l'impact.
- **Facteurs et processus affectant l'atteinte des résultats du projet** – examinera la préparation du projet, l'appropriation par le pays, l'implication des parties prenantes, la planification financière, la performance des agences locales et nationales de mise en œuvre, et l'agence de supervision désignée, le mécanisme de coordination avec les projets/programmes pertinents soutenus par d'autres donateurs, et les raisons pour tout goulot et retards dans la livraison des produits et résultats du projet et l'atteinte de la durabilité.

C. Questions de l'Évaluation

La liste suivante comprend des questions standards et les points qui devront être abordés par l'évaluation du Programme ONU-REDD. Elle est basée sur les critères d'évaluation acceptés au niveau international et mentionnés plus haut (c'est-à-dire pertinence, efficacité, impact et durabilité), ainsi qu'une catégorie additionnelle des questions relatives aux facteurs affectant la performance du programme. L'évaluation appréciera le Programme National ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire de la manière suivante:

1. Concept et Pertinence du PN

Conception: Les Programmes Nationaux sont conçus sur les hypothèses de comment et pourquoi ils sont supposés atteindre les objectifs à travers la stratégie sélectionnée. Cet ensemble d'hypothèses constitue la théorie du programme ou "Théorie de Changement" et peut être explicite (ex. dans une matrix du cadre logique) ou implicite dans un document du programme. Cette section comprendra un diagramme et une courte description de la Théorie de Changement du programme, y compris ces chaînes de résultats, des produits à l'impact, aux moteurs et hypothèses³² et analysera de manière critique :

- l'adéquation des objectifs et des résultats (objectifs immédiats) ;
- l'évolution des produits et résultats depuis la formulation du programme ;
- la relation causale entre les produits, résultats (objectifs immédiats) and impact (objectifs de développement) ;
- l'ampleur avec laquelle les moteurs de changement ont été reconnus et supportés par le programme ;
- la pertinence et la justesse des indicateurs ;

³² **Les moteurs** et les **hypothèses** sont des facteurs externes au programme qui influencent les changements le long des voies causales de la Théorie de Changement. Ils influencent si un changement au niveau d'un certain résultat (ex. un résultat immédiat du programme) peut aboutir à un changement à un niveau plus élevé des résultats (ex. un état intermédiaire vers un impact). **Les moteurs** sont des facteurs externes sur lesquels le programme a un certain niveau de contrôle, ex. à travers un certain produit que le programme génère ou à travers l'influence sur une partie prenante qui compte pour le moteur. **Les hypothèses** sont entièrement hors du contrôle du programme.

- l'exhaustivité des moteurs et les hypothèses identifiées par le programme ;
- réalisme du calendrier de mise en œuvre ;
- l'adéquation de la méthodologie de mise œuvre pour atteindre les résultats escomptés ;
- la clarté et la logique du cadre des résultats du programme ;
- le programme avait-il préparé et suivi une feuille de route claire pour la préparation à la REDD+, avec un séquençage approprié des activités et des produits ?
- la qualité des parties prenantes et l'identification des bénéficiaires ;
- la convenance des critères de sélection des zones pilotes.

Pertinence : La pertinence des objectifs et de la stratégie du programme national par rapport aux :

- besoins du pays ;
- priorités nationales de développement telles qu'exprimées dans les politiques nationales et plans, ainsi que dans les cadres de développement sectoriel ;
- CPU ;
- document Cadre³³ du Programme ONU-REDD ;
- Autres programmes relatifs à la REDD+ dans le pays, en particulier le brouillon de la Stratégie Nationale et Plan d'Action REDD+ (stratégie finale une fois disponible) ;
- Comment étaient les politiques existantes, les programmes, les mécanismes et expériences prises en compte de sorte que la préparation à la REDD+ pourrait être bâtie autant que possible sur l'amélioration des ces derniers, plutôt que d'en créer des nouvelles et parallèlement ?

2. Résultats et contribution aux objectifs stipulés

Livraison des produits: l'ampleur avec laquelle les produits escomptés ont été générés, leurs qualités et délais, et tout écart et retard encourus dans la livraison des produits et leurs causes et conséquences. Idéalement, l'équipe d'évaluation devrait directement apprécier tous les produits, bien que ceci ne soit pas toujours possible au regard du temps et des ressources disponibles. Ainsi, l'analyse détaillée doit être faite sur un échantillon représentatif des produits directement évalués, tandis que la liste complète des produits et)- leur taux de réalisation et qualité, préparée par l'équipe du programme, devra être incluse en annexe.

Efficacité

- Ampleur avec laquelle les résultats escomptés (spécifiques/objectifs immédiats) ont été atteints ;
- Principaux facteurs influençant leur réalisation (avec référence comme nécessaire à plus d'analyse détaillée sous "Facteurs affectant la performance") ;
- Contributions des diverses parties prenantes et leurs réalisations ;
- Quel est le statut de la préparation du pays à la REDD+ avec un regard sur les composantes typiques du processus préparatoire et quelle a été la contribution du programme à chaque composante ?

Efficiences

- Coût et délai/ des produits délivrés comparés aux références nationales et régionales ;

³³ Le Document Cadre du Programme ONU-REDD est disponible à: <http://www.unredd.net/documents/global-programme-191/global-programme-documents-596/5534-support-to-national-redd-action-global-programme-framework-document-2011-2015-final-9-august-2011-signed-5534/file.html>

- Coûts administratifs (y compris coûts de supervision et coordination entre les agences des Nations Unies participantes) comparés aux coûts opérationnels ;
- Toute mesure de réduction du temps et des coûts entreprise par le programme ;
- Tout retard significatif ou dépassement des coûts encouru, les raisons et la convenance de toute mesure corrective prise.

Questions transversales :

- Evaluation de l'intégration du genre dans le Programme National. Ceci couvrira : l'analyse de comment les questions du genre étaient reflétées dans les objectifs du programme national, la conception, l'identification des bénéficiaires et de mise en œuvre ; analyse de comment les relations de genre et égalité sont probablement affectées par l'initiative ; l'ampleur avec laquelle les questions de genre étaient prises en compte dans la gestion du programme ; l'évaluation de la distribution probable des bénéfices et coûts entre les parties prenantes ;
- L'ampleur et la qualité des travaux du programme dans le développement des capacités des bénéficiaires, y compris les perspectives de l'absorption institutionnelle et l'intégration des capacités nouvellement acquises ou la diffusion au-delà des bénéficiaires et du programme. Dans quelle mesure les efforts de renforcement des capacités étaient-ils basés sur une évaluation solide des besoins identifiant à la fois ce que les parties prenantes doivent savoir et savent faire, et quels sont les lacunes ?
- L'usage fait par le Programme National des produits normatifs du Programme ONU-REDD, les lignes directrices et sauvegardes, ex. Les lignes directrices du Programme ONU-REDD sur le Consentement Libre, Préalable et Eclairé (CLPE) et les lignes directrices sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation à la REDD+, et l'ampleur avec laquelle elles ont contribué aux garanties nationales³⁴ ;
- Contribution actuelle et potentielle du Programme National aux travaux normatifs des trois organisations des Nations Unies participantes, ex. contribution vers l'initiative "Unité d'Action" et les leçons apprises intégrées dans les stratégies organisationnelles plus larges.

Durabilité et Elargissement :

- Facteurs majeurs influençant la réalisation ou non de la durabilité du programme ;
- Adéquation de la stratégie de retrait du programme ;
- La pérennisation des acquis du Programme National par les bénéficiaires à la fin de l'initiative. L'évaluation de la durabilité comprendra le cas échant, la durabilité institutionnelle, technique, économique, sociale, politique et environnementale des technologies proposées, les innovations et processus. Quelles sont les perspectives de suivi et d'élargissement de la REDD+ en République de Côte d'Ivoire et offrir les suggestions pour l'engagement potentiel du Programme ONU-REDD (si pertinent)? Est-ce que les interventions pilotes sont répliquables dans les conditions locales sans financement des projets ?

Probabilité d'impact:

- L'ampleur avec laquelle l'initiative a atteint ou est censée atteindre ses objectifs sociaux et environnementaux. Ceci permettra aussi l'identification des impacts actuels et potentiels, positifs ou négatifs, produits directement ou indirectement par l'initiative, prévus ou imprévus ;

³⁴ Aucune des lignes directrices visées n'était disponible pendant la plupart de la période de mise en œuvre du programme

- Présence des moteurs requis et des hypothèses pour les résultats de conduire aux états intermédiaires et aux impacts.

3. Facteurs affectant la performance

Gestion et Coordination du Programme

- Rôle et efficacité de la configuration institutionnelle ;
- Qualité de la gestion des opérations, à la fois au sein du programme et par les Organisations des Nations Unies participantes ;
- Prise de décision stratégique par la gestion du programme ;
- Réalisme des programmes de travail ;
- Efficacité des changements dans la structure de gestion après la revue à mi-parcours ;
- Y-avait-il un leadership central adéquat, soit par une agence gouvernementale ou une des agences partenaires des Nations Unies ;
- Qualité de la coordination du programme : entre les trois organisations des Nations Unies participantes; entre le gouvernement et ces trois agences des Nations Unies participantes; au sein et entre les ministères; et entre la Programme National et autres initiatives bilatérales et multilatérales sur la REDD+.

Administration des Ressources Humaines et Financières

En termes des ressources humaines :

- L'adéquation en termes de nombre et la compétence du personnel gérant et supervisant les activités du programme nationale au sein des agences partenaires y compris le gouvernement ;
- Taux de rotation du personnel et équilibre entre la continuité et le nouveau personnel dans le PN et les agences partenaires y compris le gouvernement ;
- L'aptitude des gestionnaires à planifier, coordonner et déléguer la tâche, communiquer effectivement, motiver et récompenser le personnel ;
- Facteurs influençant le moral et la satisfaction professionnelle du personnel.

En termes d'administration des ressources financières :

- Adéquation dans l'affectation des fonds vers et le taux de dépenses par chaque composante, type d'intervention et partenaires ;
- La qualité, transparence, et efficacité des systèmes et processus utilisés dans la gestion financière ;
- Cohérence et solidité des Révisions Budgétaires assorties des besoins de mise en œuvre et les objectifs du programme ;
- Efficacité dans l'arrangement de l'administration des fonds ;
- Autres processus administratifs facilitant ou entravant l'exécution fluide des activités du PN.

Appui Technique et Supervision

- Ampleur, délai et qualité de l'appui technique des unités impliquées au sein des organisations des Nations Unies participantes à tous les niveaux (siège, bureaux régionaux et nationaux/équipes).
- Délai, qualité et quantité des intrants et de soutien du Gouvernement et d'autres partenaires nationaux.
- Efficacité de la supervision et les arrangements de pilotage et processus de tout le programme, mais aussi au sein des différentes agences partenaires impliquées. La

supervision du projet s'était-elle améliorée après la revue à mi-parcours ? Le comité de pilotage était-il opérationnel ?

Participation des Parties Prenantes Nationales et Appropriation

- Engagement et soutien du Gouvernement au PN, en particulier : ressources humaines et financières mises à la disposition du programme ; absorption des produits et des résultats à travers la politique ou les investissements pour l'agrandissement du programme.
- Dans quelles mesures tous les secteurs moteurs de la déforestation ou de la dégradation sont-ils impliqués dans les processus politiques (et non seulement le ministère ou direction focal) ?
- Combien solide était l'implication des parties prenantes au niveau local dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation ? Y a-t-il suffisamment de certitude que la sensibilisation et les discussions au niveau local peuvent être poursuivies dans le moyen terme avec des actions concrètes and des bénéfiques au niveau local ?
- Y a-t-il une compréhension appropriée de la différence entre ONU-REDD et REDD+ au niveau national et infranational ? Y avait-il un équilibre adéquat entre l'image de marque d'ONU-REDD et l'appropriation nationale des politiques et processus REDD+ ?

Suivi, Rapportage et Evaluation

- La qualité, l'exhaustivité et la régularité des reportages sur les produits, résultats et moteurs d'impacts et les hypothèses vers le Gouvernement, les agences partenaires des Nations Unies, et les donateurs. Quels mécanismes de vérification sont en place pour s'assurer de la fiabilité et la précision du rapportage ?
- L'effectivité du suivi et les systèmes de revue internes, y compris la définition claire des rôles et des responsabilités pour la collecte des données, l'analyse et le partage et des ressources adéquates pour le suivi.
- Comment est-ce que les informations sur le suivi sont utilisées dans la gestion du programme, la supervision et le pilotage ? Quels mécanismes sont en place pour s'assurer que les résultats du suivi sont utilisés pour améliorer la performance du programme ?
- La pertinence des indicateurs de performance pour mesurer le progrès vers la réalisation des produits, résultats et les moteurs d'impact ;
- Qualité de la revue à mi-parcours/évaluation et l'ampleur avec laquelle les recommandations ont été utilisées par le programme.
- Comment les leçons apprises du programme ont été extraites, communiquées, et utilisées jusqu'ici pour informer la conception d'un possible élargissement ?

D. Méthodologie de l'évaluation

L'évaluation finale du Programme National ONU-REDD adhèrera aux Normes et Standards³⁵ du Groupe d'Évaluation des Nations Unies. Elle sera conduite par deux consultants indépendants sous la responsabilité globale et la gestion des Départements Evaluation des trois organisations participantes des Nations Unies à travers leur participation dans le Groupe de Gestion de l'Évaluation, en consultation avec les sièges appropriés, le personnel régional et national des organisations de NU participantes.

Les résultats et jugements de l'évaluation devront être basés sur preuves et des analyses solides, clairement documentées dans le rapport d'évaluation. Les informations seront triangulées (c'est-à-

³⁵ UNEG Norms & Standards: <http://uneval.org/normsandstandards>

dire vérifiées à partir des différentes sources) dans la mesure du possible, et quand la vérification ne sera pas possible, la source unique sera mentionnée³⁶. L'analyse aboutissant aux jugements évaluatifs devra être clairement énoncée. Les limites du cadre méthodologique devront être aussi énoncées dans le rapport d'évaluation.

L'évaluation classera les différents critères d'évaluation tels que détaillés en Annexe 7.

En tentant d'attribuer tout résultat et impact au programme, les évaluateurs devront considérer la différence entre ce qui est arrivé avec et ce qui serait arrivé sans le programme. Ceci implique une considération des conditions de base et des tendances en relation avec les résultats et les impacts prévus du programme. Ceci signifie aussi qu'il devrait avoir une évidence plausible pour attribuer des tels résultats et impacts aux actions du projet. Parfois, les informations adéquates sur les conditions de base et des tendances peuvent manquer. Dans de tels cas, ceci devrait être clairement mis en évidence par les évaluateurs, avec toute hypothèse simplificatrice émise pour permettre à l'évaluateur de faire des jugements éclairés sur la performance du projet.

Etant donné qu'il s'agit d'une évaluation finale, une attention particulière doit être donnée à l'apprentissage par l'expérience. Par conséquent, la question "pourquoi" devrait être présente à l'esprit des consultants tout au long de l'évaluation. Ceci signifie que les évaluateurs devraient aller au-delà du "quelle" était la performance du programme et faire des sérieux efforts pour offrir une compréhension du "pourquoi" la performance du programme est celle qu'elle a été, c'est-à-dire du processus ayant affecté la réalisation des résultats du programme. Ceci devrait offrir une base pour les leçons qui peuvent être tirées du programme. En effet, l'utilité de l'évaluation sera déterminée dans une large mesure par la capacité du consultant à expliquer "pourquoi les choses se sont passées" ainsi et sont probables d'évoluer dans telle ou telle autre direction qui va largement au-delà de la simple évaluation "d'où les choses de trouvent" aujourd'hui. Les évaluateurs devraient aussi offrir des recommandations sur la voie à suivre.

E. Outils d'Évaluation

L'évaluation finale du Programme National ONU-REDD utilisera les outils suivants :

- a) Un examen préliminaire des documents du projet y compris, sans s'y limiter :
 - Documentation de fond pertinente, y compris le Document Cadre du Programme ONU-REDD³⁷;
 - Rapports pertinents, tels que les rapports annuels et semestriels, l'évaluation à mi-parcours, les publications "Revue de l'Année" d'ONU-REDD, les évaluations externes par les donateurs et partenaires, etc.;
 - Documents de conception du projet tels les documents du PN, le R-PP, plans de travail annuel et budgets, révisions du cadre logique et rapports de financement du projet ;
 - Documentation relative aux produits du PN et les documents pertinents publiés avec le soutien du PN ONU-REDD ;

³⁶ Les individus ne seront pas mentionnés de nom s'il faut préserver l'anonymat. Dans des tels cas, les sources peuvent être mentionnées en des termes génériques (Gouvernement, ONG, donateur, etc.).

³⁷ Le Document Cadre du Programme ONU-REDD est disponible à :
http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=4&Itemid=53

- Autres documents pertinents, autant que possible, les nouveaux documents de politiques, plans sectoriels et évaluations disponibles et portant intérêt pour ONU-REDD.
- b) Interviews semi-structurées³⁸ avec les informateurs clés, parties prenantes et participants, y compris :
- Homologues du Gouvernement ;
 - Parties prenantes gouvernementales y compris tous les ministères participants à partir des organes de coordination ou comités de pilotage ;
 - Organisations de la Société Civile ;
 - Organisations des Peuples Autochtones ;
 - Personnel national, régional et de siège des trois agences des Nations Unies impliquées dans le programme national, ex. Unité de Gestion du Programme, Coordination Résidente et Conseillers Techniques Régionaux ;
 - Représentants d'autres initiatives bilatéraux et multilatéraux cofinçant le programme national si applicable.
- c) La Théorie du Changement et l'application ultérieure de l'approche ROTl sur le progrès vers l'impact³⁹.

Une liste des parties prenantes clés et autres individus qui devront être consultés est incluse en Annexe 6.

F. Processus de consultation

Quoiqu'entièrement indépendante dans ses jugements, l'équipe d'évaluation adoptera une approche consultative et transparente avec les parties prenantes internes et externes. Tout au long du processus, l'équipe d'évaluation maintiendra une liaison étroite avec le Groupe de gestion de l'évaluation (comprenant les représentants des départements d'évaluation des trois Organisations des Nations Unies participantes et le Secrétariat ONU-REDD), l'Equipe de Gestion du Programme, les Agences des Nations Unies (personnel du siège social, régional et national) et d'autres parties prenantes clés. Bien que la mission soit libre de discuter de tous les éléments relatifs à cette tâche avec les autorités concernées, elle n'est pas autorisée à prendre des engagements de la part du Gouvernement, du donateur ou des Organisations des Nations Unies participantes.

Le projet de rapport d'évaluation sera partagé entre les trois organisations des Nations Unies participantes, y compris le Groupe de gestion de l'évaluation, et autres parties prenantes clés pour commentaires avant sa finalisation. Les suggestions seront incorporées lorsque jugées appropriées par l'équipe d'évaluation.

G. L'équipe d'évaluation

L'équipe d'évaluation sera composée de deux évaluateurs, incluant un chef d'équipe. Elle devrait comprendre le meilleur mélange disponible de compétences requises pour évaluer le Programme ONU-REDD de la République de Côte d'Ivoire. Connaissance du pays, bonne compréhension

³⁸ Face-à-face ou à travers tout autre moyen de communication approprié

³⁹ Bureau d'Evaluation du FEM, (OPS4) Progrès vers l'Impact : Le Manuel ROTl: vers une amélioration des impacts des projets environnementaux – Papier méthodologique 2.

technique de la REDD+ aussi bien que la capacité et compétence en évaluation seront requises. Dans la limite du possible, l'équipe d'évaluation sera équilibrée en termes de représentation géographique et de genre, pour assurer la diversité et la complémentarité. Les compétences en français sont obligatoires.

Les membres de l'Equipe d'Evaluation ne devraient pas avoir eu un engagement préalable dans la formulation, la mise en œuvre ou l'appui technique de l'initiative, et ne devrait pas avoir un engagement prévu avec le programme ONU-REDD ou les unités d'opération en République de Côte d'Ivoire ou au sein des agences des NU participantes impliquées dans ONU-REDD. Tous les membres de l'Equipe d'Evaluation signeront la Fiche du Code de Conduite du Consultant pour l'Evaluation⁴⁰ (Annexe 4).

L'Equipe d'Evaluation est responsable de la conduite de l'évaluation telle que stipulée dans ces termes de référence et d'appliquer l'approche et les méthodes proposées dans le rapport de démarrage qu'ils prépareront. Tous les membres de l'équipe, y compris le chef d'équipe, participeront aux réunions de briefing et compte rendu, discussions, visites de terrain, et contribueront par écrit à l'évaluation.

H. Livrables de l'évaluation

NB: *Tous les rapports seront rédigés en Français, la langue officielle de la République de Côte d'Ivoire afin de faciliter les commentaires et l'appropriation par le pays bénéficiaire. Le résumé exécutif ou la section de synthèse avec les conclusions et recommandations de l'Evaluation Finale seront produites en langues Française et Anglaise.*

1. Rapport de démarrage

Avant d'aller dans la collecte des données, l'équipe d'évaluation devrait produire un rapport de démarrage contenant une revue détaillée de la qualité de la conception du projet et le cadre de l'évaluation. Le rapport de démarrage devrait indiquer la méthodologie, montrant comment répondre à chaque question de l'évaluation en mentionnant : les méthodes proposées, les sources de données proposées, et les procédures de collecte de données, et les guides relatifs aux entretiens avec les parties prenantes nationales pertinentes. Le rapport de démarrage présentera également le projet de rapport, une revue documentaire de la Théorie du Changement du Programme National identifiant les résultats, les états intermédiaires vers l'impact, les moteurs et les hypothèses de l'évaluation. Le rapport de démarrage devrait aussi comprendre une proposition du calendrier des tâches, les activités et les livrables aussi bien qu'une revue documentaire de la Théorie du Changement du Programme⁴¹. Le cadre d'évaluation devrait résumer les informations disponibles à partir de la documentation du programme contre chacun des paramètres principaux d'évaluation. Toute lacune d'information devrait être identifiée et les méthodes de collecte des données additionnelles, vérification et analyse spécifiées. Le cadre d'évaluation présentera davantage en détail les questions d'évaluation sous chaque critère avec des indicateurs respectifs et les sources des données. Ceci permettra aux trois Organisations participantes des Nations Unies de vérifier qu'il y a une compréhension partagée au sujet de l'évaluation et de clarifier tout malentendu au début.

⁴⁰ UNEG Code de Conduite pour l'Evaluation dans le Système des UN : www.unevaluation.org/uneqcodeofconduct

⁴¹ Bureau d'Evaluation du FEM, (OPS4) Progrès vers l'Impact : Le Manuel ROTI: vers une amélioration des impacts des projets environnementaux – Papier méthodologique 2

Une liste des documents importants et des pages web que l'évaluateur devrait lire au début de l'évaluation et avant de finaliser la conception de l'évaluation et le rapport de démarrage est incluse en Annexe 4. Le rapport de démarrage sera partagé avec les trois Organisations des Nations Unies participantes et les parties prenantes pertinentes et revu par le Groupe de Gestion de l'Evaluation.

2. Rapportage de l'évaluation

A la fin de la mission de terrain, les consultants prépareront un rapport sur les résultats préliminaires (Aide-Mémoire de la mission) et présenteront leurs premiers résultats à toutes les parties prenantes à Abidjan lors d'une session de restitution. Le rapport des résultats préliminaires ne devrait pas avoir plus de 5 000 mots et devrait être partagé avec toutes les parties prenantes invitées à la session de compte rendu au moins 72 heures plus tôt.

Les examinateurs devraient préparer une version provisoire du rapport d'évaluation dans les trois semaines après la mission de terrain. Le chef d'équipe porte la responsabilité de soumettre la version provisoire du rapport au Secrétariat ONU-REDD dans les trois semaines après la fin de la mission de terrain et le Secrétariat transmettra immédiatement la version provisoire du rapport aux départements d'évaluation des trois Organisations des Nations Unies participantes. Les départements d'évaluation vérifieront que la version provisoire du rapport répond aux normes de qualité et pourraient demander une révision du projet de rapport par les consultants avant qu'il ne soit partagé avec une audience plus large. La version provisoire du rapport d'évaluation sera alors partagée entre les trois Organisations des Nations Unies participantes, y compris le Groupe de gestion de l'évaluation, et autres parties prenantes clés pour commentaires. Les commentaires pertinents seront incorporés par l'équipe d'évaluation. Les consultants prépareront une *réponse aux commentaires* sous forme d'un tableau listant tous les commentaires partiellement ou entièrement rejetés par l'équipe d'évaluation avec une explication sur les raisons, qui sera partagée avec toutes les parties prenantes pour assurer la transparence. Les commentaires confidentiels sur le rapport ne seront pas partagés.

Le rapport final d'évaluation, devra inclure un résumé et illustrer les éléments de preuves qui répondent aux questions de l'évaluation listées dans les termes de référence. La longueur du rapport de l'évaluation finale devrait être au maximum de 15-18.000 mots, excluant le résumé exécutif et les annexes. Les données d'appui et l'analyse devraient être mises en annexes si considérées importantes pour compléter le rapport principal. Les recommandations seront adressées aux différentes parties prenantes et priorisées : elles doivent être fondées sur les preuves, pertinentes, focalisées, clairement formulées et actionnables. Les leçons apprises seront basées l'expérience du programme et spécifieront la portée de leur applicabilité au-delà du programme.

L'équipe d'évaluation devrait proposer les grandes lignes du rapport dans le rapport de démarrage, basées sur le modèle offert en Annexe 3 de ces termes de référence. Le rapport devrait être préparé en Français, et traduit en Anglais.

L'équipe d'évaluation est entièrement responsable de son rapport indépendant qui pourrait ne pas nécessairement refléter les vues du Gouvernement ou les trois Organisations des Nations Unies participantes. Un rapport d'évaluation n'a pas besoin d'une autorisation technique de la part des départements d'évaluation des trois Organisations des Nations Unies participantes mais doit satisfaire aux normes de qualité pour l'évaluation des trois organisations. Le rapport final sera publié sur le site web du Programme ONU-REDD (www.un-redd.org).

L'Equipe d'Evaluation sera invitée à présenter les résultats, recommandations et leçons apprises de l'évaluation lors d'un événement pertinent rassemblant la REDD et les parties prenantes des Nations Unies à Abidjan, pour promouvoir la dissémination et l'appropriation des résultats de l'évaluation. Le rapport de démarrage devrait suggérer à quel(s) événement(s) ceci pourrait être fait. L'équipe peut, après l'achèvement du processus d'évaluation, être aussi invitée par une ou plusieurs agences des Nations Unies participantes à présenter l'évaluation dans un bureau régional ou au niveau du siège social.

I. Calendrier de l'évaluation

Le tableau 4 esquisse le calendrier provisoire et la responsabilité du processus d'évaluation. Ce calendrier sera ajusté selon la disponibilité du consultant sélectionné.

Tableau 3: Calendrier de l'Evaluation du Programme National ONU-REDD

Temps	Activités	Responsabilités
Semaine 02 Juillet	Signatures des contrats	FAO, avec l'Administration
Semaine du 09 Juillet	Revue documentaire et préparation du rapport de démarrage	Equipe d'Évaluation (EE). Documentation à fournir par les Agences ONU-REDD et le SEP-REDD
	Organisation des interviews	Equipe Evaluation (EE), avec soutien des Agences ONU-REDD au besoin
Semaine du 16 Juillet	Equipe d'Evaluation arrive à Abidjan	Soutien logistique par les bureaux de la FAO, du PNUD et l'ONU-Environnement à Abidjan (en collaboration avec le SEP-REDD)
	Consultations clés initiales et finalisation du rapport de démarrage	EE, avec le soutien des bureaux de la FAO, du PNUD et de l'ONU-Environnement à Abidjan
24 Juillet	Rapport de démarrage revu et approuvé	Agences ONU-REDD et SEP-REDD
	Interviews, consultations et visite de terrain (si jugé nécessaire)	EE
27 Juillet	Présentation des conclusions préliminaires de l'évaluation et compte rendu auprès des agences UN et du Gouvernement	EE, et soutien des bureaux PNUD et FAO pour l'organisation d'une réunion de présentation à Abidjan, incluant le Gouvernement
	Préparation du rapport préliminaire d'évaluation et soumission	EE
	Réponses à la version préliminaire du rapport	Gouvernement et Agences ONU-REDD
15 Août	Préparation du rapport provisoire amendé de l'évaluation	EE
	Revue du rapport final d'évaluation et discussions entre les parties prenantes sur ses conclusions, et envoi des derniers commentaires (si nécessaires)	Gouvernement et Agences ONU-REDD
	Revue et réponse du groupe de gestion du programme ONU-REDD	Agences ONU-REDD participantes
31 Août	Intégration des derniers commentaires au rapport et production de la version finale du rapport	EE
10 Septembre	Dissémination du rapport	Les bureaux des agences ONU-REDD au niveau national/régional et le Secrétariat du Programme ONU-REDD au niveau global

Annexe V: Trame de la tdc

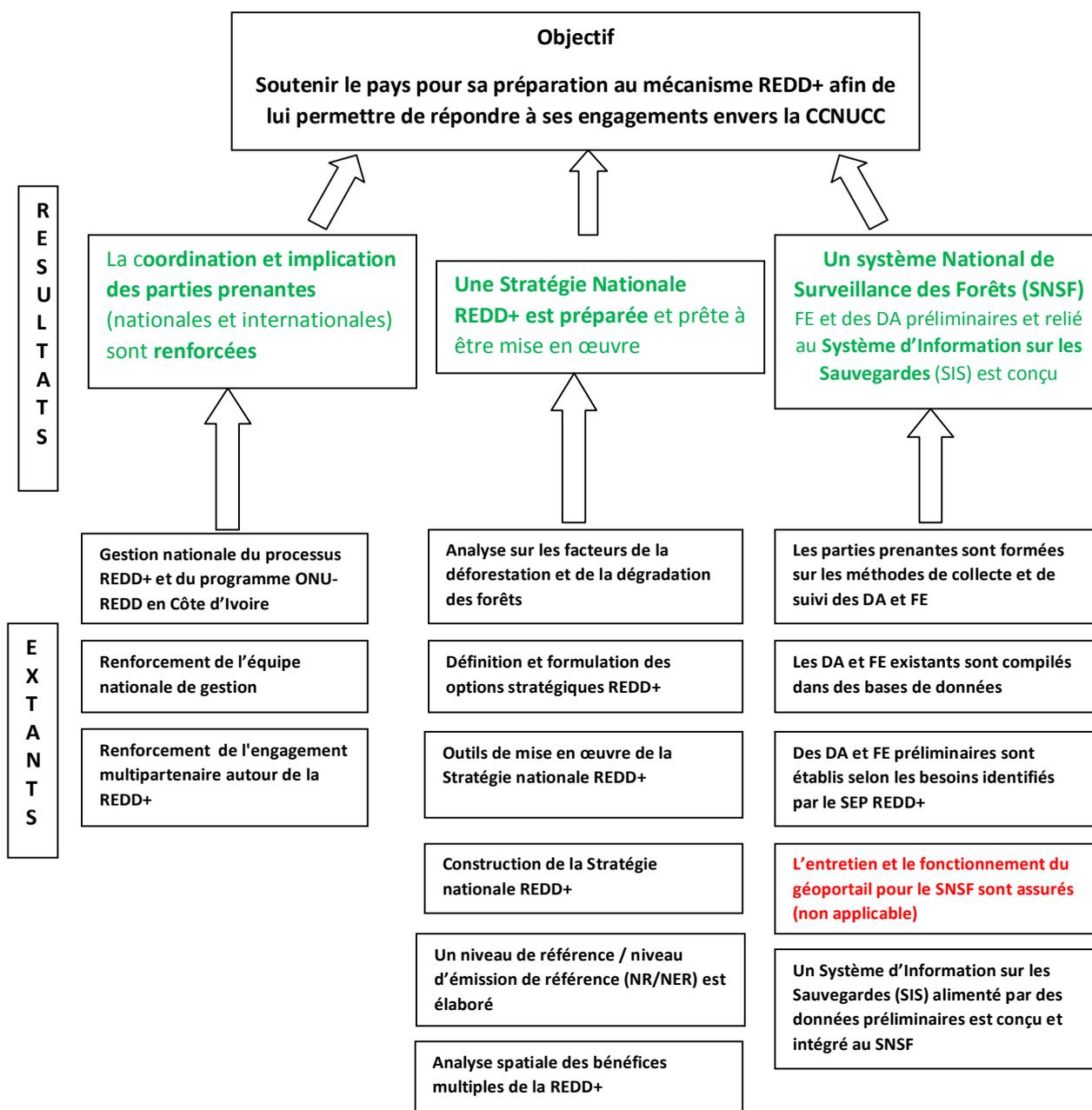
Activités	Produits	Effets	Impact
Gestion Nationale du Programme ONU-REDD en Côte d'Ivoire	Comité de pilotage constitué		
Renforcement de l'Équipe Nationale de gestion	Le CTP travaille à temps plein en CI	Les structures et les outils de consultation et de gestion de la REDD+ en Côte d'Ivoire sont fonctionnels	
Renforcement de l'engagement multipartenaire autour de la REDD+	La SEP/REDD+ mène au moins 8 séances de consultation technique ou politique par an avec les parties prenantes		
Analyser les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts	Les facteurs directs et indirects de déforestation des forêts sont identifiés et cartographiés		
Définition et formulation des options stratégiques REDD+	Cadre d'options stratégiques REDD+ consensuel et bien défini techniquement		
Construction de la stratégie nationale REDD+	Document de stratégie nationale REDD+ lié au développement du niveau de référence national, préparé de façon participative avec un contenu de qualité et adopté	Un document de stratégie nationale REDD+ est adopté au niveau national est prêt à être soumis à la CCNUCC	La CI est prête à appliquer sa stratégie REDD+

Outils de mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+		Les ministères de l'environnement et des finances dialoguent régulièrement et coopèrent pour mobiliser la finance REDD+
Élaborer le niveau de référence d'émission		Un NR/NER préliminaire est défini et les discussions autour de sa validation nationale sont engagées
Analyse spatiale des bénéfices multiples de la REDD+		Une analyse spatiale des bénéfices multiples prioritaires basées sur les discussions des parties prenantes et sur les options stratégiques
Les parties prenantes sont formées sur les méthodes de collecte et de suivi des DA et FE		Les capacités techniques des parties prenantes impliquées dans le SNSF sont suffisantes au terme de la phase de préparation
Les DA et FE sont compilés dans les bases de données		Une liste des données (DA et FE) et de leur origine et qualité est établie et partagée avec l'ensemble des parties prenantes
Des DA et FE préliminaires sont établis selon les besoins identifiés par le SEP REDD+		La qualité des FE et des DA disponibles au terme de la phase de préparation répond aux engagements de la CI
L'entretien et le fonctionnement du		Le SIS est partiellement intégré au SNSF et

Un SNSF relié à un SIS et à un système national d'archive (FE et DA) est fonctionnel et géré au niveau national

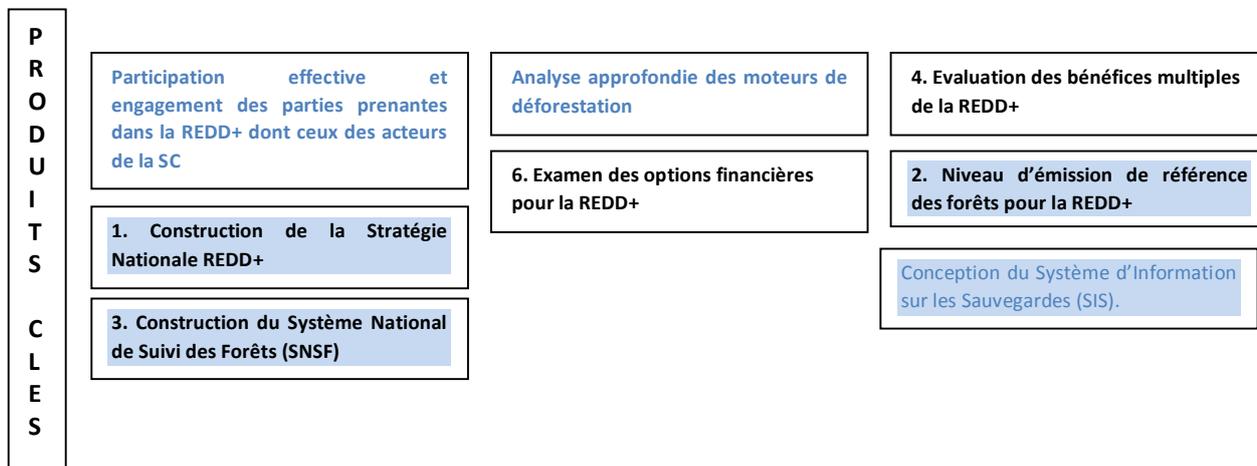
géoportail pour la SNSF sont assurés		son entretien/mise à jour est garanti
Un système d'information sur les sauvegardes alimentées par des données préliminaires est conçu et intégré au SNSF		Les données sociales et environnementales sont recueillies

Annexe VI: Structure du cadre logique du PN



Les extraits ci-dessous correspondent aux informations trouvées p.5 dans les TdRs pour ceux qui sont numérotés. Ils ne correspondent pas exactement à ceux présentés dans le rapport final (en bleu). Il y a une confusion de termes

Les outils en **surbrillance bleu pâle** devraient permettre au pays d'entamer la phase d'investissement REDD+.



+ 5. une évaluation de la contribution des services écosystémiques forestiers à l'économie nationale

+ 7. un ensemble des Principes, Critères et Indicateurs (PCI) sociaux et environnementaux pour la REDD+

Le Programme a produit dans son ensemble les résultats et extraits escomptés identifiés dans le Document du PN, et même au-delà, par l'aboutissement des axes clés développés avec l'appui technique et financier du programme

Annexe VII: Degré de réalisation et de satisfaction des agences onusiennes par axe clé

Axes clés que le Programme ONU REDD ⁴² prévoyait d'appuyer	Degré de réalisation %	Degré de satisfaction	Agence responsable	Facteurs ayant affectés la réalisation du résultat
Engagement des parties prenantes dans la REDD+, y compris les acteurs de la SC (appui aux activités de la plateforme FLEGT/REDD+ de la SC et mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes sur la REDD+)	95%	95%	PNUD	Conflits de leadership au sein de la plateforme de la société civile
Analyse approfondie des facteurs de la déforestation aboutissant au consensus national sur les options stratégiques	100%	100%	FAO	
Evaluation des bénéfices multiples de la REDD+	100%	100%	PNUE	Difficulté à impliquer toutes les parties prenantes.
Construction de la stratégie nationale REDD+, y compris le dialogue politique	95%	100%	PNUD	
Examen des options financières pour la REDD+ aboutissant à la conception et à l'établissement d'un Fonds National REDD+	95%	95%	PNUE	Sur les aspects d'examen des options financières, activités au-delà des objectifs visés par le programme national, avec avancées importantes sur le financement de certaines options stratégiques clés. Réflexion sur le fond national REDD+ n'a pas pu avancer autant que souhaité pour des raisons politiques, plusieurs idées structurantes se faisant compétition.
Définition d'un niveau de référence REDD+ préliminaire	100%	100%	FAO	Activité réalisée au-delà de l'objectif visé par le programme national, étant donné les efforts déployés pour la production de données propres à la Côte d'Ivoire
Construction du Système National de Suivi Forestier (SNSF)	95%	95%	FAO	Evolution de la technologie au niveau international et des directives à respecter : les travaux doivent s'aligner avec les changements et ces directives au fur et à mesure de leurs évolutions.
Conception du système d'information sur les sauvegardes	90%	95%	PNUE	La majeure partie des objectifs ont été atteints. Le processus a été ralenti pour (i) se concentrer sur l'élaboration du résumé d'information sur les garanties ainsi que sur (ii) la simplification de la liste des indicateurs, à la demande du comité national REDD+.

⁴² Voir aussi proposition dans le R-PP p. XVII pour la répartition des tâches entre les PTF

Annexe VIII: Classement des résultats et produits

Résultats	Description de la cible	Note ⁴³	Etat de réalisation
Résultat 1	La coordination et l'implication des parties prenantes sont renforcées	S	En grande partie réalisé
Produit 1.1	Gestion nationale du processus REDD+ et du programme ONU-REDD en Côte d'Ivoire	HS	Réalisé
Produit 1.2	Renforcement de l'équipe nationale de gestion	MS	Partiellement réalisé
Produit 1.3	Renforcement de l'engagement multipartenaire autour de la REDD+	S	En grande partie réalisé
Résultat 2	Une stratégie nationale REDD+ est préparée, adoptée et prête à être mise en œuvre	S	En grande partie réalisé
Produit 2.1	Analyse sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts	HS	Réalisé
Produit 2.2	Définition et formulation des options stratégiques REDD+	MS	Améliorations nécessaires
Produit 2.3	Construction de la Stratégie nationale REDD+	HS	Réalisé
Produit 2.4	Outils de mise en œuvre de la Stratégie nationale REDD+	S	En grande partie réalisé
Produit 2.5	Un niveau de référence / niveau d'émission de référence (NR/NER) est élaboré	HS	Réalisé
Produit 2.6	Analyse spatiale des bénéfices multiples de la REDD+	HS	Réalisé
Résultat 3	Un Système National de Surveillance des Forêts (SNSF) alimenté par des FE et des DA préliminaires et relié au Système d'information sur les garanties (SIS) est conçu de manière transparente et les capacités nationales sont opérationnelles	S	En grande partie réalisé
Produit 3.1	Les parties prenantes sont formées sur les méthodes de collecte et de suivi des DA et FE	HS	Réalisé
Produit 3.2	Les DA et FE existants sont compilés dans des bases de données	S	En grande partie réalisé
Produit 3.3	Des DA et FE préliminaires sont établis selon les besoins identifiés par le SEP REDD+	S	En grande partie réalisé
Produit 3.4	L'entretien et le fonctionnement du géoportail pour le SNSF sont assurés	HS	Non applicable
Produit 3.5	Un Système d'Information sur les Sauvegardes (SIS) alimenté par des données préliminaires est conçu et intégré au SNSF	MS	En cours de réalisation

⁴³ Echelle. Hautement Satisfaisant (HS) ; Satisfaisant (S) ; Modérément Satisfaisant (MS) ; Modérément Insatisfaisant (MI) ; Insatisfaisant (I) ; Hautement Insatisfaisant (HI)

Annexe IX: Tableau comparatif de l'achèvement des critères de la phase de préparation à la REDD+ par PTF⁴⁴

Composantes selon R-PP	Critères par composante selon R-Package	FAO	PNUD	PNUE	FCPF	AFD	UE REDD
	Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation						
<i>Composante 1a: dispositifs nationaux de gestion de préparation à la REDD</i>	<i>Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+</i>	X					
	Critère 1 : Responsabilisation et transparence						
	Critère 2 : Mandat et budget opérationnels						
	Critère 3 : Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle						
	Critère 4 : Capacité de supervision technique						
	Critère 5 : Capacité de gestion des fonds						
	Critère 6 : Mécanisme de remontée d'informations et de recours						
<i>Composante 1b: partage de l'information et dialogue initial avec les groupes clés des parties</i>		Elaboration du Plan d'engagement des parties prenantes (PEPP) avec appui ciblé ONU-					

⁴⁴ L'attribution des composantes et sous-composantes par PTF est basée sur la lecture et les informations données par le R-PP de 2014. Il est possible qu'entretiens des réallocations différentes aient été faites entre ceux-ci, mais nous n'avons malheureusement pas trouvé d'informations précises à ce sujet.

Composantes selon R-PP	Critères par composante selon R-Package	FAO	PNUD	PNUE	FCPF	AFD	UE REDD
<i>prenantes</i>		REDD					
<i>Composante 1c: processus de consultation et de participation</i>	<i>Sous-composante 1c : Consultation, participation et sensibilisation</i>		Mise en œuvre du PEPP		Mise en œuvre du PEPP		
	Critère 7 : Participation et engagement des principales parties prenantes						
	Critère 8 : Processus de consultation						
	Critère 9 : Diffusion de l'information et accès à l'information						
	Critère 10 : Utilisation et divulgation des résultats des consultations						
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+	Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+						
<i>Composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière</i>	<i>Sous-composante 2a : Evaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière</i>	X					
	Critère 11 : Evaluation et analyse						
	Critère 12 : Hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts						
	Critère 13 : Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de la REDD+						
	Critère 14 : Plans d'Action pour prendre en compte les droits aux ressources						

Composantes selon R-PP	Critères par composante selon R-Package	FAO	PNUD	PNUE	FCPF	AFD	UE REDD
	naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance						
	Critère 15 : Conséquences pour les lois et politiques forestières						
<i>Composante 2b : Options stratégiques REDD+</i>	<i>Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+</i>		X				
	Critère 16 : Sélection et hiérarchisation des options stratégiques REDD+						
	Critère 17 : Evaluation de la faisabilité						
	Critère 18 : Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur						
<i>Composante 2c : Cadre de mise en œuvre</i>	<i>Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre</i>		X				
	Critère 19 : Adoption et application de lois et de réglementations						
	Critère 20 : Directives de mise en œuvre						
	Critère 21 : Mécanisme de partage des avantages						
	Critère 22 : Registre national REDD+ et suivi des activités REDD+						
<i>Composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux</i>	<i>Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux</i>						
	Critère 23 : Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales						
	Critère 24 : Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts						
	Critère 25 : Cadre de gestion environnementale et sociale						
Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveaux de référence	Composante 3 : Niveau de référence des émissions / Niveaux de référence	X					
	Critère 26 : Démonstration de la méthode						
	Critère 27 : Utilisation des						

Composantes selon R-PP	Critères par composante selon R-Package	FAO	PNUD	PNUE	FCPF	AFD	UE REDD
	données historiques et adaptation à la situation nationale						
	Critère 28 : Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC						
Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	Composante 4 : Système de suivi des forêts et mesures de sauvegarde						
<i>Composante 4a : SNSF Système national de suivi forestier</i>	<i>Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier</i>	X					
	Critère 29 : Explication de la méthode de suivi						
	Critère 30 : Démonstration des premières phases d'application						
	Critère 31 : Dispositifs et capacités institutionnels						
<i>Composante 4b : SIS Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes</i>	<i>Sous-composante 4b : Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et les sauvegardes</i>			X			
	Critère 32 : Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents						
	Critère 33 : Suivi, notification et échanges d'informations						
	Critère 34 : Dispositifs et capacités institutionnelles - Avantages multiples et sauvegardes						
Composante 5: calendrier et budget							

Progrès substantiels	Améliorations nécessaires
Progrès satisfaisants	Absence de progrès

Annexe X. Programme et personnes contactées

Date	Personnes rencontrées	Organisations	Fonctions
BRIEFING			
23.10.2018	AHOULOU Kouamé	SEP-REDD+	Coordonnateur SEP
23.10.2018	Thomas LEGRAND	PNUD	Conseiller technique régional
23.10.2018	KOUAKOU APHELY Amon	SEP-REDD+	Chargé de projets REDD+
23.10.2018	Mino RANDRIANARISON	FAO	Conseillère technique régional
23.10.2018	KONAN Yao Eric Landry	SEP-REDD+	Responsable de la cellule SMNV
23.10.2018	KOUAME Bi Voko G	FAO-CI	Expert Environnement
23.10.2018	YAO Marcel	BAD/AHAI 2	Expert forêt, ex coordonnateur SEP REDD
23.10.2018	BROU Yao Bernard	PNUD	Analyste au programme
23.10.2018	Mino RANDRIANARISON	FAO	Conseillère technique régional
23.10.2018	KOUAME Bi Voko G	FAO-CI	Expert Environnement
24.10.2018	KOYA Natoueu Jean Claude	Cabinet MPD	Conseiller technique
24.10.2018	Youssof DOUMBIA	OI-REN	Président
24.10.2018	YAOKOKORE Beibro Hilaire	GNTCI	Coordonnateur national projet UE/TBI
24.10.2018	Germain DASYLVA	FAO	Représentant résident de la FAO
25.10.2018	OCHOU Abé Delphin	MINEDD	Coordonnateur programmes et projets ⁴⁵
25.10.2018	Brahima TOURE	ONU ENVIR.	Chargé d'appui aux programmes
25.10.2018	N'DOUME Claude	BNETD/CIGN	Assistant du directeur
25.10.2018	BELLO Adjadi	BNETD/DEEH	Chef de mission
25.10.2018	KONAN Eric	SEP REDD	Responsable de la cellule SMNV
25.10.2018	BIO Abraham	SEP REDD	Assistant technique à la cellule SMNV
25.10.2018	GONGBEÏ Mathieu	SEP REDD	Cellule de sauvegarde envir. et sociale
27.10.2018	SOLANO David	Consultant FAO	Ancien CTP ONU REDM CI
29.10.2018	KOUASSI Saimy Rose	FAO	Assistante administrative
29.10.2018	Col. Mé KOUAME Martial	MINEF	Dir. Cabinet adjoint
30.10.2018	Col. BAH Bilé Valentin	SODEFOR	Conseiller technique du DG
30.10.2018	AHOULOU Kouamé	SEP-REDD+	Coordonnateur SEP
30.10.2018	Alloua KADJO	SEP-REDD+	Responsable des parties prenantes

⁴⁵ Ex co-président du COPIL

Annexe XI. Questionnaire indicatif

Concept et Pertinence1. Concept

Préalable: vérifier si une théorie du changement a été formulée au début du programme?

Analyse de la théorie de Changement du programme, comprenant ces chaînes de résultats, des produits à l'impact, aux moteurs et hypothèses; l'adéquation des objectifs et des résultats (objectifs immédiats); la relation causale entre les produits, résultats (objectifs immédiats) and impact (objectifs de développement); l'ampleur avec laquelle les moteurs de changement ont été reconnus et supportés par le programme; la pertinence et la justesse des indicateurs ; l'exhaustivité des moteurs et les hypothèses identifiées par le programme ; réalisme du calendrier de mise en œuvre ; l'adéquation de la méthodologie de mise œuvre pour atteindre les résultats escomptés ; la clarté et la logique du cadre des résultats du programme ; la qualité des parties prenantes et l'identification des bénéficiaires .

2. Pertinence des objectifs et de la stratégie du Programme

- ✓ Par rapport aux besoins du pays?
- ✓ Par rapport aux priorités nationales de développement telles qu'exprimées dans les politiques nationales et plans, ainsi que dans les cadres de développement sectoriel?
- ✓ Par rapport au document Cadre⁴⁶ du Programme ONU-REDD?
- ✓ Par rapport aux autres programmes relatifs à la REDD+ dans le pays, en particulier le brouillon de la Stratégie Nationale et Plan d'Action REDD+ (stratégie finale une fois disponible)?
- ✓ Comment étaient les politiques existantes, les programmes, les mécanismes et expériences prises en compte de sorte que la préparation à la REDD+ pourrait être bâtie autant que possible sur l'amélioration des ces derniers, plutôt que d'en créer des nouvelles et parallèlement ?

Efficacité

- ✓ Quelle est l'ampleur avec laquelle les résultats escomptés (spécifiques/objectifs immédiats) ont été atteints (voir tableau ci-dessous)?
- ✓ Principaux facteurs influençant leur réalisation (avec référence comme nécessaire à plus d'analyse détaillée sous "Facteurs affectant la performance")?
- ✓ Contributions des diverses parties prenantes et leurs réalisations?
- ✓ Quel est le statut de la préparation du pays à la REDD+ avec un regard sur les composantes typiques du processus préparatoire et quelle a été la contribution du programme à chaque composante ?

Efficience

- ✓ Coût et délai/ des produits délivrés comparés aux références nationales et régionales?
- ✓ Coûts administratifs (y compris coûts de supervision et coordination entre les agences des Nations Unies participantes) comparés aux coûts opérationnels?
- ✓ Toute mesure de réduction du temps et des coûts entreprise par le programme?
- ✓ Tout retard significatif ou dépassement des coûts encouru, les raisons et la convenance de toute mesure corrective prise?

⁴⁶ Le Document Cadre du Programme ONU-REDD est disponible à: <http://www.unredd.net/documents/global-programme-191/global-programme-documents-596/5534-support-to-national-redd-action-global-programme-framework-document-2011-2015-final-9-august-2011-signed-5534/file.html>

Durabilité

- ✓ Facteurs majeurs influençant la réalisation ou non de la durabilité du programme?
- ✓ Adéquation de la stratégie de retrait du programme?
- ✓ La pérennisation des acquis du Programme National par les bénéficiaires à la fin de l'initiative?
- ✓ L'évaluation de la durabilité comprendra le cas échéant, la durabilité institutionnelle, technique, économique, sociale, politique et environnementale des technologies proposées, les innovations et processus?
- ✓ Quelles sont les perspectives de suivi et d'élargissement de la REDD+ en République de Côte d'Ivoire et offrir les suggestions pour l'engagement potentiel du Programme ONU-REDD (si pertinent) ? Est-ce que les interventions pilotes sont répliquables dans les conditions locales sans financement des projets ?

Questions transversales

1. Evaluation de l'intégration du genre dans le Programme National
 - ✓ Comment les questions du genre étaient reflétées dans les objectifs du programme national, la conception, l'identification des bénéficiaires et de mise en œuvre?
 - ✓ Comment les relations de genre et égalité sont probablement affectées par l'initiative?
 - ✓ Evaluation de la distribution probable des bénéfices et coûts entre les parties prenantes
2. Ampleur et la qualité des travaux du programme dans le développement des capacités des bénéficiaires
 - ✓ Perspectives de l'absorption institutionnelle et l'intégration des capacités nouvellement acquises ou la diffusion au-delà des bénéficiaires et du programme?
 - ✓ Dans quelle mesure les efforts de renforcement des capacités étaient-ils basés sur une évaluation solide des besoins identifiant à la fois ce que les parties prenantes doivent savoir et savent faire, et quels sont les lacunes ?
3. Usage fait par le Programme National des produits normatifs du Programme ONU-REDD, les lignes directrices et sauvegardes
 - ✓ Les lignes directrices du Programme ONU-REDD sur le Consentement Libre, Préalable et Eclairé (CLPE)?
 - ✓ Lignes directrices sur l'engagement des parties prenantes dans la préparation à la REDD+, et l'ampleur avec laquelle elles ont contribué aux garanties nationales
4. Contribution actuelle et potentielle du Programme National aux travaux normatifs des trois organisations des Nations Unies participantes

Impact

- ✓ Ampleur avec laquelle l'initiative a atteint ou est censée atteindre ses objectifs sociaux et environnementaux?
- ✓ Présence des moteurs requis et des hypothèses pour les résultats de conduire aux états intermédiaires et aux impacts?

Facteurs et processus affectant l'atteinte des résultats du projet

1. Gestion et coordination du programme

- ✓ Rôle et efficacité de la configuration institutionnelle?
- ✓ Qualité de la gestion des opérations, à la fois au sein du programme et par les Organisations des Nations Unies participantes ?
- ✓ Prise de décision stratégique par la gestion du programme?
- ✓ Réalisme des programmes de travail?
- ✓ Efficacité des changements dans la structure de gestion après la revue à mi-parcours?
- ✓ Y-avait-il un leadership central adéquat, soit par une agence gouvernementale ou une des agences partenaires des Nations Unies?
- ✓ Qualité de la coordination du programme : entre les trois organisations des Nations Unies participantes; entre le gouvernement et ces trois agences des Nations Unies participantes; au sein et entre les ministères; et entre la Programme National et autres initiatives bilatérales et multilatérales sur la REDD+?

2. Administration des ressources humaines et financières

- ✓ Adéquation en termes de nombre et la compétence du personnel gérant et supervisant les activités du programme nationale au sein des agences partenaires y compris le gouvernement ?
- ✓ Taux de rotation du personnel et équilibre entre la continuité et le nouveau personnel dans le PN et les agences partenaires y compris le gouvernement ?
- ✓ L'aptitude des gestionnaires à planifier, coordonner et déléguer la tâche, communiquer effectivement, motiver et récompenser le personnel?
- ✓ Facteurs influençant le moral et la satisfaction professionnelle du personnel?
- ✓ Adéquation dans l'affectation des fonds vers et le taux de dépenses par chaque composante, type d'intervention et partenaires?
- ✓ Qualité, transparence, et efficacité des systèmes et processus utilisés dans la gestion financière?
- ✓ Cohérence et solidité des Révisions Budgétaires assorties des besoins de mise en œuvre et les objectifs du programme?
- ✓ Efficacité dans l'arrangement de l'administration des fonds?
- ✓ Autres processus administratifs facilitant ou entravant l'exécution fluide des activités du PN?

3. Appui technique et supervision

- ✓ Ampleur, délai et qualité de l'appui technique des unités impliquées au sein des organisations des Nations Unies participantes à tous les niveaux (siège, bureaux régionaux et nationaux/équipes)?
- ✓ Délai, qualité et quantité des intrants et de soutien du Gouvernement et d'autres partenaires nationaux?
- ✓ Efficacité de la supervision et les arrangements de pilotage et processus de tout le programme, mais aussi au sein des différentes agences partenaires impliquées. La supervision du projet s'était-elle améliorée après la revue à mi-parcours ? Le comité de pilotage était-il opérationnel ?

4. Participation des parties prenantes nationales et appropriation

- ✓ Engagement et soutien du Gouvernement au PN, en particulier : ressources humaines et financières mises à la disposition du programme ; absorption des produits et des résultats à travers la politique ou les investissements pour l'agrandissement du programme?
- ✓ Dans quelles mesures tous les secteurs moteurs de la déforestation ou de la dégradation sont-ils impliqués dans les processus politiques (et non seulement le ministère ou direction focal) ?
- ✓ Combien solide était l'implication des parties prenantes au niveau local dans la conception, la mise en œuvre et le suivi et évaluation ? Y a-t-il suffisamment de certitude que la sensibilisation et les

discussions au niveau local peuvent être poursuivies dans le moyen terme avec des actions concrètes and des bénéfiques au niveau local ?

- ✓ Y a-t-il une compréhension appropriée de la différence entre ONU-REDD et REDD+ au niveau national et infranational ? Y avait-il un équilibre adéquat entre l'image de marque d'ONU-REDD et l'appropriation nationale des politiques et processus REDD+ ?

5. Suivi, rapportage et évaluation

- ✓ Qualité, l'exhaustivité et la régularité des rapports sur les produits, résultats et moteurs d'impacts et les hypothèses vers le Gouvernement, les agences partenaires des Nations Unies, et les donateurs?
- ✓ Quels mécanismes de vérification sont en place pour s'assurer de la fiabilité et la précision du rapportage ?
- ✓ Effectivité du suivi et les systèmes de revue internes, y compris la définition claire des rôles et des responsabilités pour la collecte des données, l'analyse et le partage et des ressources adéquates pour le suivi?
- ✓ Comment est-ce que les informations sur le suivi sont utilisées dans la gestion du programme, la supervision et le pilotage ?
- ✓ Quels mécanismes sont en place pour s'assurer que les résultats du suivi sont utilisés pour améliorer la performance du programme ?
- ✓ Pertinence des indicateurs de performance pour mesurer le progrès vers la réalisation des produits, résultats et les moteurs d'impact?
- ✓ Qualité de la revue à mi-parcours/évaluation et l'ampleur avec laquelle les recommandations ont été utilisées par le programme?
- ✓ Comment les leçons apprises du programme ont été extraites, communiquées, et utilisées jusqu'ici pour informer la conception d'un possible élargissement ?

Annexe XII. Bibliographie et pages web consultées

1. REDD CI: documents de références sur le processus REDD en CI

Secrétariat exécutif permanent REDD+, 24 août 2018. Readiness Package (R-Package) pour la réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation forestière en Côte d'Ivoire.

Groupe de travail août 2018. Plan d'actions stratégique de la Société Civile 2019 - 2021

MINESEDD REDD+ CI, PNUD juillet 2018. Cadre national d'investissement 2018-2022 de la stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire. Avec vision à l'horizon 2040

République de Côte d'Ivoire, SEP/ REDD+ CI, Abidjan, 2017. Niveau de référence pour les forêts de la Côte d'Ivoire. Présentation à la convention -cadre des nations Unies sur les changements climatiques

REDD+ Côte d'Ivoire, ETc TERRA, MINESEDD, décembre 2017. Projet REDD+ LA ME. Premier rapport d'activités

REDD+ Côte d'Ivoire, août 2017. Stratégie nationale REDD+ de la Côte d'Ivoire

FCPF, juillet 2017. Rapport de progression annuel REDD+ Côte d'Ivoire. Août 2016 à juillet 2017

République de Côte d'Ivoire, mai 2017. Niveau d'émissions de référence pour les forêts de la CI. Présentation à la Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique. Version 2

Angela Falconer, Adeline Dontenville, Charlie Parker, Marc Daubrey , Lewis Gnaore, janvier 2017. REDD+ CI, EU REDD facility, UN-REDD programme, Impactum et Climate policy initiative. Cartographie des financements alignés à la REDD+ en Côte d'Ivoire

République de Côte d'Ivoire, 26.10.2016. Contributions prévues déterminées au niveau national de la Côte d'Ivoire

Chambre de commerce et d'industrie de Côte d'Ivoire, mai 2016. L'opérationnalisation de la REDD+ en Côte d'Ivoire: point d'étape et perspectives. Abidjan, 12 mai 2016. REDD+ Côte d'Ivoire et REVE

OI-REN, novembre 2015. Plan d'action stratégique de l'OI-REN Côte d'Ivoire 2016 - 2018. Samuel Nnah Ndobe

FCPF 20 September, 2015. Program Idea Note (ER-PIN). Côte d'Ivoire

SEP/REDD+. Rapport de progression annuel REDD+ Côte d'Ivoire. Janvier à août 2015

MINESEDD, Ministère de l'Agriculture, MINEF, REDD+ Côte d'Ivoire, 2014. Agriculture zéro déforestation en Côte d'Ivoire. Note d'orientation politique

MINESEDD et PNUD octobre, 2014. Plan d'engagement des parties prenantes à la REDD+ en Côte d'Ivoire. Rapport d'étude

Salva Terra, Commission nationale REDD+, Facilité UE RDD+, EFI, décembre 2013. Etude coûts-bénéfices de la REDD+ en Côte d'Ivoire et mobilisation des acteurs des grandes filières agricoles et forestières

Salva Terra, 2012. Feuille de route pour la REDD+ en République de Côte d'Ivoire. Version finale 12 novembre

Présidence de la République, 2012. Décret n° 2012-1049 du 24 octobre 2012 portant création, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale pour la Réduction des Emissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation forestière

2. ONU-REDD

2.1 Documents Cadre du Programme ONU-REDD

Programme ONU-REDD, 2015. Considérations techniques relatives à l'établissement de niveaux d'émissions de référence pour les forêts et/ou niveaux de référence pour les forêts dans le contexte de la REDD+ au titre de la CNUCC

Programme ONU-REDD, décembre 2015. Les approches nationales en matière de garanties pour la REDD+: examen des expériences initiales et des leçons émergentes au niveau mondial. Série de ressources techniques 2.

Programme ONU-REDD, Emelyne Cheney, Kristin DeValue, Steve Swan, Kimberly Todd et Judith Walcott, octobre 2015. Document technique. Système d'information sur les garanties: considérations d'ordre pratique sur la conception.

Programme ONU-REDD, 20-22 mai 2015. Cadre stratégique du programme ONU-REDD 2016-2020. Version révisée 7 mai 2015

Programme ONU-REDD (FAO, UNDP, UNEP), 20 June 2008. UN Collaborative Programme on Reducing Emissions from Deforestation and Forest Degradation in Developing Countries (UN-REDD). Framework Document

Programme ONU-REDD, 2011. Appui aux activités nationales REDD+. Cadre du programme global 2011 - 2015. Adoptée le 9 août 2011

Programme ONU-REDD (FAO, UNDP, UNEP). Stratégie du Programme ONU REDD 2011 2015

Programme ONU-REDD, 17-19 mars 2010. Stratégie du programme ONU-REDD pour la période 2010-2015. Projets d'éléments. UN-REDD/PB4/3a/FRA

UNEP, 29 avril 2005. Normes d'évaluation applicables dans le système des Nations Unies.

2.2 Documents du programme ONU-REDD en CI

Programme UN-REDD, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, juin 2018. Programme national : rapport final Côte d'Ivoire

Programme ONU-REDD, CSRS, mai 2018. Développement d'un système sur les sauvegardes environnementales et sociales pour la Côte d'Ivoire. Feuille de route. Ministère de la salubrité, de l'Environnement et du Développement durable

Moore Stephens, avril 2018. Rapport d'audit. Audit des projets sous exécution nationale. Programme national d'appui au processus REDD + en Côte d'Ivoire

MINESEDD, REDD+ Côte d'Ivoire, Programme UN-REDD, 25 janvier 2018. Compte rendu de la première réunion du Comité de Pilotage du Programme ONU-REDD du 25 janvier 2018

Programme ONU-REDD (FAO,PNUD, PNUE), REDD+ CI, Abidjan, 2017. Analyse du cadre juridique de la mise en œuvre de la REDD+ en CI. FAO

Programme ONU-REDD (FAO,PNUD, PNUE), REDD+ CI, UNEP-WCMC et Centre Suisse de Recherches Scientifiques en Côte d'Ivoire, Abidjan, 2017. Cartographie des bénéfices multiples de la REDD+ en CI.

Programme ONU-REDD (FAO,PNUD, PNUE), REDD+ CI, Abidjan, 2017. Données forestières de base pour la REDD+ en Côte d'Ivoire. Inventaire de la biomasse forestière pour l'estimation des facteurs d'émission.

Programme ONU-REDD (FAO,PNUD, PNUE), REDD+ CI, Abidjan, 2017. Données forestières de base pour la REDD+ en Côte d'Ivoire. Cartographie de la dynamique forestière de 1986 à 2015

République de Côte d'Ivoire, REDD+ Côte d'Ivoire, Programme ONU-REDD, 31 janvier 2017. Première réunion du Comité de Pilotage du Programme ONU REDD 2017. 31.01.2017

MINESEDD, REDD+ Côte d'Ivoire, Programme UN-REDD, 31 janvier 2017. Première réunion du Comité de Pilotage du Programme ONU-REDD du 31janvier 2017

Programme ONU-REDD, République de Côte d'Ivoire, décembre 2016. Programme national. Rapport annuel Côte d'Ivoire. Programme ONU-REDD. Janvier-décembre 2016

Programme ONU-REDD, MINESEDD REDD+ CI , bnetd, Tec Terra, RONGEAD, novembre 2016. Analyse qualitative des facteurs de déforestation et de dégradation des forêts en CI. Rapport final, 10.11.2016

Programme ONU-REDD, SEP/REDD+, septembre 2016. Comment la déforestation affecte la macro-économie nationale

Ministère de l'Environnement et du développement Durable, REDD+ Côte d'Ivoire, Programme UN-REDD, 21 janvier 2016. Réunion du Comité de Pilotage du Programme ONU-REDD du 21 janvier 2016

Programme ONU-REDD, République de Côte d'Ivoire, décembre 2015. Programme national. Rapport annuel Côte d'Ivoire. Programme ONU-REDD, janvier-décembre 2015

Programme ONU-REDD, République de Côte d'Ivoire, juin2015. Programme national. Rapport semi-annuel Côte d'Ivoire, janvier - juin 2015

Programme ONU-REDD, novembre 2014. Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement. République de Côte d'Ivoire. Document de Programme national. Octobre 2014 à septembre 2017

World cocoa foundation, 2017. Initiative cacao Forêts: une introduction(ICF/CFI)

République de Côte d'Ivoire, MINESEDD, SEP/REDD et Commission Nationale REDD+, décembre 2014. Compte rendu de la réunion inaugurale du Comité de Pilotage du Programme ONU-REDD Côte d'Ivoire.

Programme ONU-REDD. 7-9 juillet 2014. Note de synthèse sur la préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire et sur l'appui requis au Programme

Programme ONU-REDD, République de Côte d'Ivoire, mai 2014. Note de synthèse sur la préparation à la REDD+ en Côte d'Ivoire et sur l'appui requis au Programme ONU-REDD. Version finale

République de Côte d'Ivoire, FCPF et ONU-REDD, 2014. Proposition de mesures pour l'état de préparation (R-PP). Version finale, 30 mai 2014

3. Autres documents sur la CI

Etelle Higonnet, Marisa Bellantonio et Glenn Hurowitz, 2017. La déforestation amère du chocolat. Comment les forêts classées deviennent du cacao classé. Mighty

MINEF octobre 2017. Magazine d'informations du Ministère des eaux et Forêts. N°1 / Octobre 2017

Analyse sociétale africaine, mars 2017. La chambre des rois et des chefs traditionnels de Côte d'Ivoire

République de Côte d'Ivoire, 9 mai 2016. Plan d'investissement forestier (PIF Côte d'Ivoire). Draft final

Ministère du Plan et du Développement, janvier 2016. Bureau national de la prospective et de la veille stratégique. Etude nationale prospective Côte d'Ivoire 2040. Résumé

Fern, 2015. Nouveau code forestier en Côte d'Ivoire: quelles implications pour les droits forestiers?

République de Côte d'Ivoire, 22 septembre 2014. Rapport national volontaire à la 11ème session du forum des Nations Unies sur les forêts

MINEF, 2014. Le nouveau code forestier ivoirien. Loi N° 2014-427 du 14 juillet 2014.

CN - REDD+ Côte d'Ivoire, Salva Terra, EFI, 2014. Comment concilier développement agricole et forestier en Côte d'Ivoire, et à quel coût? Note d'information EU REDD facility.

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts/OIBT, mars 2009. Rapport national sur l'aménagement durable des forêts en Côte d'Ivoire suivant les critères et indicateurs de l'OIBT. Dr Adjumane Aimé Kadio.

Jean-François Chevalier, mai 2018. ATIBT, FFEM, FRM Ingénierie Etude de capitalisation des acquis de l'expérience en plantation de bois d'œuvre en Côte d'Ivoire. Rapport d'étude

République de Côte d'Ivoire, juillet 2010. Programme national d'investissement agricole (PNIA 2010-2015). Rapport d'expertise AISA: document final

A. Alba, April 2008. Côte d'Ivoire. pfn INFO - information disponible en 2004

Ministère de l'Environnement et du Tourisme, juin 1995. Tome II: Plan d'action environnemental de la Côte d'Ivoire: 1996 - 2010. PNAE - CI

4. Autres documents en relation avec la REDD

FCPF, 2018. Fonds de préparation. Rapport d'activité annuel des pays participant à la REDD+

Anne-Cécile Capel, janvier 2017. Etude d'opportunité du mécanisme REDD+ pour le secteur forestier privé

TEREA, S-FOR-S, 2016. Rapport final Volume 1. Evaluation du Plan d'action FLEGT de l'UE 2003-2014. Version finale 27 avril 2016

Alain Karsenty, 2015. Réflexions sur le système REDD+. Article paru dans Alternatives Internationales Hors série n° 017 novembre 2015

Sibiri Kabore, expert chargé des aménagements forestiers, 2015. La REDD+.

iD4D, 29 janvier 2016. Forêts: REDD+ peut-il être un instrument d'aide au développement?. <https://ideas4development.org/redd-un-instrument-aide-au-developpement/>

Commission Européenne, Luxembourg, 2015. Forêts, climat et populations: soutien de l'UE au combat contre la déforestation tropicale (REDD+) 2006-2014

A. Karsenty, S. Angerand et C. Castellonet, juin 2013. Payer pour l'environnement? Le mécanisme REDD+ et les paiements pour services environnementaux permettront-ils de s'attaquer aux causes sous-jacentes de la déforestation?

Anita Drouet, 2009. Financer l'adaptation aux CC. Ce que prévoit la convention-cadre des NU sur les CC. Etude climat. N° 17, avril 2009

5. Autres documents

UNEG (United Nations Evaluation group), novembre 2017. Normes et règles d'évaluation.

6. Pages web consultées

6.1 Côte d'Ivoire

<http://www.agriculture.gouv.ci/>

<http://www.eauxetforets.gouv.ci/>

<http://reddplus.ci/>

<http://www.euflegt.efi.int/cote-ivoire>

<http://environnement.gouv.ci/actualite.php?rd=364>

https://unfccc.int/files/focus/mitigation/application/pdf/cote_divoire_avancement_redd.pdf

<https://reddplus.ci/lutte-contre-la-deforestation-en-cote-divoire-pres-de-112-milliards-de-f-cfa-pour-la-mise-en-oeuvre-de-la-strategie-redd/>

<http://ci.chm-cbd.net/biodiversity/parcs/information-sur-la-biodiversite-en-cote-d-ivoire>
<http://d7.fern.org/sites/fern.org/files/Cote%20d%27Ivoire%20Nouveau%20Code%20forestier.pdf>
<https://www.cbd.int/doc/world/ci/ci-nbsap-01-fr.pdf>
<http://www.ccifci.org/single-news/n/c2d-ce-que-le-c2d-a-apporte-a-la-cote-divoire/>
<http://www.agriculture.gouv.ci/accueil/pages/decret-portant-organisation>
<https://www.unredd.net/documents/un-redd-partner-countries-181/africa-335/cote-d-ivoire-1124/16909-production-durable-de-cacao-en-cote-divoire-besoins-et-solutions-de-financement-pour-les-petits-producteurs.html>
<http://adzope.ci/fr/departement-d-adzope>
<http://www.anader.ci/index.html>
<https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2018/09/ATIBT-RAPPORT-ETUDE-PLANTATION-RCI-BD.pdf>
<https://ci.ambafrance.org/Contrat-de-Desendettement-et-de-2361>
<http://www.etcterra.org/fr/qui-sommes-nous/association>
<https://www.fratmat.info/index.php/nos-unes/initiative-cacao-et-forets-le-comite-de-pilotage-approuve-les-propositions-des-parties-prenantes>
<http://reddplus.ci/download/strategie-nationale-redd-cote-divoire/?wpdmdl=8129>

6.2 Autres

<http://www.un-redd.org/>
<http://www.cpfweb.org/en/>
<http://www.fao.org/redd/areas-of-work/redd-implementation/fr/>
<http://www.fao.org/redd/initiatives/un-redd/fr/>
<https://unfccc.int/fr>
www.greenclimate.fund/home
<https://www.climateinvestmentfunds.org/node>
<https://www.forestcarbonpartnership.org/>
<https://www.biocarbonfund-isfl.org/>
www.regjeringen.no/en/id4/
<https://www.geoportailsst.com/>
<https://www.efi.int/>

<https://fern.org/about-us>

<https://unredd.net/documents/global-programme-191/safeguards-multiple-benefits-297/studies-reports-and-publications-1/16824-developpment-dun-system-dinformation-sur-les-sauvegardes-environmentales-et-sociales-pour-la-cote-divoire-feuille-de-route.html>

<http://www.fao.org/redd/areas-of-work/safeguards-and-safeguards-information-system/fr/>

<https://www.unredd.net/knowledge/redd-plus-technical-issues/safeguards.html>

<http://www.fao.org/technical-cooperation-programme/at-work/the-tcp-facility/fr/>

<https://www.atibt.org/fr/atelier-de-lancement-projet-fao-ue-flegt/>

[http://climateinitiativesplatform.org/index.php/Governors%27_Climate_and_Forests_Task_Force_\(GCF\)](http://climateinitiativesplatform.org/index.php/Governors%27_Climate_and_Forests_Task_Force_(GCF))

https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/evaluation-volume-1-flegt-20160620_fr_0.pdf

<https://www.betterevaluation.org/ja/node/5312>

https://www.unicef-irc.org/KM/IE/impact_2.php

https://ccednet-rcdec.ca/sites/ccednet-rcdec.ca/files/tiess_fiche_toc_2018_04_10.pdf

https://www.betterevaluation.org/ja/commissioners_guide_fr/step1_fr

Annexe XIII. Bref profil des membres de l'équipe d'évaluation

Jean-Marie Samyn, ingénieur agronome des Eaux et Forêts, est un consultant indépendant ayant plus de 40 ans d'expérience dans les domaines de la gestion participative des ressources naturelles et de la gestion de programmes et de projets. Il a passé la plus grande partie de sa carrière professionnelle à l'étranger pour des contrats de longue durée, sauf durant une courte période de 2003 à 2012, pour laquelle il était basé en Suisse au siège d'Intercooperation, l'organisation qui l'employait, d'abord en qualité de chargé de programme et ensuite comme coresponsable de l'équipe "Environnement et Changement Climatique". C'est au cours de cette période qu'il a bâti son expérience en "Evaluation de programmes et de projets" pour différents mandants (DDC, AFD, OIBT, FAO, UE, Forest Monitor, etc.).

Ces qualifications couvrent aussi les domaines de la planification, de la mise en œuvre et du suivi de programmes et de projets, le renforcement organisationnel et le développement institutionnel, le processus de formulation de politique forestière et le renforcement de capacités. Concernant les thématiques, ses domaines d'expérience incluent: la foresterie communautaire, l'agroforesterie, la défense et la restauration des sols en zone sahélienne, les techniques d'agriculture durable, l'agro écologie, la théorie de changement.

Depuis 2016, Jean- Marie Samyn a réduit ses activités professionnelles en se limitant à des missions ponctuelles de courte durée à l'étranger dans le domaine de l'évaluation de projets et programmes et celui de l'appui-conseil bénévole à des ONG suisses (NewTree et Paysans solidaires de Morges), plus particulièrement en lien avec des activités au Burkina Faso.

Il a aussi été pendant plusieurs années membre du panel d'expert pour l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), qui se réunissait deux fois par an à Yokohama au Japon et il collabore encore régulièrement avec la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (**HAFL**) de Zollikofen en Suisse.

Annexe XIV. Formulaire d'accord du code de conduite du consultant pour l'évaluation

Formulaire d'Accord du Consultant pour l'Evaluation

Accord à respecter le Code de Conduite pour l'Evaluation dans le Système des Nations Unies

Nom du Consultant:

Je confirme que j'ai reçu et compris et respecterai le Code de Conduite des Nations Unies pour l'Evaluation Finale du PN ONU-REDD

Signé à Charmey le 17.09.18

Signature:

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'A. Leup', is written over a faint horizontal line.